



HAL
open science

Les fermes collectives, un modèle innovant au regard de problématiques actuelles du monde agricole. L'ex Basse-Normandie : un territoire propice ?

Pierre Letan

► To cite this version:

Pierre Letan. Les fermes collectives, un modèle innovant au regard de problématiques actuelles du monde agricole. L'ex Basse-Normandie : un territoire propice ?. Géographie. 2021. dumas-03433984

HAL Id: dumas-03433984

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03433984>

Submitted on 18 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE



Marché à la ferme – Ferme des Roussets – Juin 2020 P.Letan

MEMOIRE DE RECHERCHE

LES FERMES COLLECTIVES, UN MODÈLE INNOVANT AU REGARD DE PROBLEMATIQUES ACTUELLES DU MONDE AGRICOLE

L'EX BASSE-NORMANDIE : UN TERRITOIRE PROPICE?

Pierre LETAN - M1 GAED Parcours Territoires en transition
Travail encadré par Maxime Marie
Septembre 2021

Remerciements

Pour commencer, je dois remercier Maxime Marie qui a été patient et compréhensif avec moi.

Je remercie Nicolas, Tony et Nicolas de la BU Carto qui ont été également compréhensifs lors de mes nombreux retards pour rendre les ouvrages.

Merci à mes parents et mes grands-parents qui m'ont supporté quand j'étais fatigué et qui m'ont soutenu quand j'avais des moments de doute.

Merci aux fermes qui accueillent des personnes en wwoofing et qui compensent les lacunes du système scolaire relatives à la découverte du monde qui nous entoure. Merci spécialement à la ferme de la Tournerie , à la ferme des Roussets, à la ferme de la Berouette et à la P'tite Coop pour m'avoir accueilli plusieurs semaines.

Merci à ma femme Alexandre avec qui j'ai découvert des formes de vies collectives en Amérique du Sud, dont on devrait bien plus s'inspirer en Basse Normandie.

Merci à Geoffrey, Coco et un peu Ywen pour leur accueil dans leur appartement familial pendant ces derniers mois.

Merci à mes amis et à Fiona pour l'amour qu'ils me donnent, et à Cathia de St Brévin.

Merci à Didier Super pour sa gentillesse. Et merci à Rémi Gaillard et Lionel Beauxis pour m'avoir fait rêver alors que j'étais enfermé devant un ordi.

Mais surtout, merci à toutes les personnes qui ont prit le temps de répondre à mes sollicitations.

Liste des abréviations :

ADDEAR : Association Départemental du Développement de l'Emploi en milieu Rural

ARDEAR : Association Régionale du Développement de l'Emploi en milieu Rural

AAV : Aire d'attraction des villes

AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

ATAG : Association Tarnaise pour le Développement de l'Agriculture de Groupe

CAE : Coopérative d'Activité et d'Emploi

CIAP : Coopérative d'installation en *agriculture* paysanne

CMU : Couverture Maladie Universelle

CUMA : coopératives d'utilisation de matériel agricole

CIVAM : Centre d'Initiatives pour valoriser le milieu rural)

DATAR : Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale

DJA : Dotation Jeune Agriculteur

EARL : exploitation agricole à responsabilité limitée

EI : Entreprise Individuelle

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunal

ETP : Entreprise de Travaux Publics

FNAB : Fédération nationale de l'agriculture biologique

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

GAB : Groupement d'Agriculture Biologique

GFA : Groupement Foncier Agricole

INPACT : Initiative Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale

MSA : Mutuelle Sociale Agricole

OPA : Organisation Professionnelles Agricoles

PAC : Politique Agricole Commune

PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PNR : Parc Naturel Régional

RDI : Répertoire Départ Installation

SAU Surface Agricole Utile

SCEA société civile d'exploitation agricole

SCI : Société Civile Immobilière

SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

SCOP : Société Coopérative de production

SCTL : Société Civile des Terres du Larzac

SMIC : Salaire minimum interprofessionnel de croissance

UTA : Unité de Travail Agricole

Wwoofing : World-Wide Opportunities on Organic Farms

Sommaire

PARTIE I : La nécessité de créer de nouveaux modèles agricoles.....	6
Chapitre I – Les fermes collectives alternatives, forme d’organisation émergente.....	7
I - I – A – Des exploitations souvent déconnectées du territoire; le modèle de référence en crise..	7
I - I – B - L’agriculture de groupe.....	10
I - I – C - L’agriculture alternative, des modèles innovants ?.....	12
I - I – D - Premiers travaux sur les fermes collectives.....	14
Chapitre II – Hypothèses et Méthodologie : les fermes collectives, modèles d’avenir ?.....	18
I - II – A - Des critères de recherche empiriques	18
I - II – B - Problématisation du sujet.....	20
I - II – C - Méthodologie.....	25
I - I – II – Synthèse des problématiques et de la méthodologie :.....	30
PARTIE II : Les fermes collectives : des formes d’organisation, de travail et des activités innovantes.....	31
Chapitre I – Les fermes collectives ; nouvelles perspectives pour les modèles de polycultures et polyculture-élevages ?.....	32
II - I – A - Des systèmes de productions diversifiées.....	32
II - I – B - Des profils spécifiques.....	34
II - I – C - Les structures juridiques des entreprises en fonction du collectif de travail.....	37
II - I – D - Différentes approches entre travail et vie extra-professionnelle.....	40
II - I – E – Les conditions de travail.....	40
II - I – F - Une diversité d’acteurs investis dans l’accès au foncier.....	43
II - I – Conclusion.....	45
Chapitre II – Des ancrages territoriaux de différentes formes.....	46
II - II – A - Des fermes actrices de la relocalisation alimentaire.....	46
II - II – B - Des lieux multi-fonctionnels.....	47
II - II – C - Des acteurs du développement local.....	51
II - II – Conclusion : des modèles innovants inégalement répartis en France.....	52
PARTIE III : Des contextes socio-économiques des territoires au cœur des dynamiques de développement des fermes collectives.....	54
Chapitre I : Le développement de fermes collectives tributaire d’un militantisme localisé.....	55
III – I – A - L’accès au foncier et le contexte d’installation.....	55
III – I – B - Des réseaux territorialisés.....	58
III – I - Conclusion : la nécessité de développer des liens sociaux sur le territoire.....	62

Chapitre II : Des contextes socio-économiques sur lesquels reposent le fonctionnement des fermes collectives.....	64
III – II – A – Type 1 : Une forte influence urbaine.....	66
III – II – B – Type 2 : La proximité de villes de taille moyenne.....	71
III – II – C – Type 3 : Entre plus petites villes et campagnes dynamiques.....	75
III – II – D – Type 4 : Des territoires très ruraux.....	75
III – II – E – Des campagnes isolées avec une influence métropolitaine.....	82
III – II – Conclusion.....	82
PARTIE IV : Le développement des fermes collectives : exemple de l'ex-Basse Normandie.....	84
Chapitre introductif : Une période charnière pour un territoire avec peu de fermes collectives.....	85
IV – A – Une situation préoccupante.....	85
IV – B – Un contexte régional peu propice à l'implantation de fermes collectives.....	86
Chapitre I : Des modèles proches de fermes collectives mais qui révèlent les limites de leur développement.....	89
IV – I – A – Les liens entre la localisation des cas d'études et les atouts socio-économiques des territoires proches.....	89
IV – I – B – Présentation de modèles approchants des fermes collectives.....	91
IV – I – C – Les difficultés pour créer et pérenniser une ferme collective.....	97
IV – I – D – Des velléités d'évolution en collectif.....	108
IV – I – Conclusion : le sujet des fermes collectives est d'actualité pour les paysan.ne.s du territoire.....	109
Chapitre II – Un dispositif territorial peu adapté au développement de fermes collectives.....	111
IV – II – A – Le rôle des OPA (Organisations Professionnelles Agricoles).....	111
IV – II – B – La nécessité développer l'accompagnement relatif à la gestion des relations humaines.....	112
IV – II – C – Le rôle des établissements de formation agricole en question.....	115
IV – II – D – La positions d'élus régionaux.....	116
IV – Conclusion : les fermes collectives occupent une place minime dans le dispositif territorial.....	119
CONCLUSION GENERALE.....	120
Bibliographie.....	123
Index des figures.....	127

Introduction :

La photo de couverture a été prise en juillet 2020 lors d'un marché à la ferme un mardi soir, à Saint-Jean-en-Royans dans la Drôme. Au centre, plusieurs stands de producteurs ; des légumes, des œufs, des légumes secs, du pain, du miel et des pizzas cultivés et préparés sur place (en bio), mais aussi d'autres produits de paysans des alentours. A droite, un bar extérieur, tenu par l'association « Batotopie », dont le siège est le bâtiment à la façade abricot rénové avec des matériaux écologiques (bois, terre, paille) qui sert aussi pour les autres activités associatives comme des événements culturels ou militants. Ses membres sont des personnes de la ferme et des habitant.e.s de la commune. Au second plan, des bâtiments, propriétés de l'association « Ferme des Roussets », ont différentes vocations. Celui de gauche est un lieu de stockage du matériel agricole et des légumes. Le bâtiment central accueille les bureaux des différentes composantes de la ferme, une salle et une cuisine collective. Les paysans boulangers et l'apiculteur utilisent le bâtiment de droite. Excepté quelques touristes, la majorité des clients sont des habitués, viennent presque toutes les semaines, parfois deux fois, avec le marché du vendredi. Ils achètent leur nourriture hebdomadaire ou se sont laissés tenter par une pizza et une bière. Le boulanger souligne qu'une partie des clients ne viennent que pour acheter leur pain.

Quelques mois plus tôt, j'étais chez un couple de maraîchers bio dans la Manche. Leurs parcours sont similaires à ceux des membres de la Ferme des Roussets ; diplômés bac+3 ou bac +5 dans des domaines parfois éloignés de l'agriculture, non issus du milieu agricole, et reconvertis dans une région dont ils ne sont pas originaires. Ils produisent des légumes, des fruits et des œufs bio et vendent leur production en vente directe ou en circuits courts très localement. Puis je suis allé chez un éleveur de cochons à quelques dizaines de kilomètres, toujours dans la Manche. Il s'est installé sur la ferme de ses parents, après avoir travaillé avec eux quelques années jusqu'à leur retraite. Il a converti la ferme en bio et a changé les productions initiales de vaches allaitantes et laitières. Il a installé un laboratoire de transformation chez lui. Il vend la majeure partie de sa viande, en colis ou en produits transformés, en vente directe et en circuits courts dans un rayon de 40km autour de la ferme.

Ces trois fermes produisent en agriculture biologique, sont diversifiées, faiblement mécanisées et vendent localement leurs productions. Pendant six mois je suis allé à la rencontre de ce type de fermes répondant à mes yeux aux enjeux écologiques actuels. Mais une première différence m'a frappée entre ces modèles; le temps de travail. Aux Roussets, un de leur leitmotiv était « Ne pas travailler plus de 40 heures par semaine », et, sauf exceptions, cet objectif est atteint, avec un salaire de 1200 euros et quatre semaines de vacances par an. Pour les deux autres exemples cités, les heures de travail ne sont pas comptées; environ 60h/semaine, sans vacances et un revenu inférieur au SMIC (Salaire Minimum de Croissance)

Une importante frange du monde agricole connaît ces problèmes de conditions de travail. C'est en partie à cause de cela que depuis plusieurs années le nombre d'agriculteurs continue de diminuer et que depuis l'exode rural, le monde paysan se vide. La transmission des fermes est ainsi devenu l'un des enjeux majeurs de l'agriculture puisque 50% des agriculteurs avaient plus de 50 ans en 2018. **Pourquoi les modèles collectifs tel que la ferme des Roussets, qui semble avoir développé une organisation propice à de meilleures conditions de travail, sont si peu développés en France ?**

L'agriculture fait face à une remise en question par la société des pratiques conventionnelles jugées très polluantes. **L'installation à plusieurs ne pourrait-elle pas permettre la réorientation des productions et la création de nouveaux ateliers, en adoptant des pratiques plus exigeantes en main d'œuvre et moins consommatrice en intrants chimiques, notamment grâce à des complémentarités entre productions (assolements en commun, échanges de matières premières...)?**

L'avènement de la société capitaliste a fondé un modèle économique centré sur les villes et à favorisé l'essor de l'individualisme dans les relations sociales. Pour redonner vie aux campagnes, les paysan.ne.s doivent être les acteurs du développement local. La période crise économique, écologique et sociale, qui touche aussi le secteur agricole, semble être propice pour développer de nouveaux lieux d'innovation sociale en milieu rural. De plus, les thèmes de relocalisation alimentaire et de circuits courts sont à l'ordre du jour des politiques publiques. **La commercialisation en circuits courts de proximité¹, l'augmentation de valeur ajoutée produite sur le territoire (grâce aux ateliers de transformation), l'accueil à la ferme de publics ou encore l'implication des paysan.ne.s dans la vie locale, ne pourrait-elle pas être facilitée grâce à une charge de travail et des compétences réparties entre plusieurs responsables ?**

Il existe des modèles individuels qui répondent à ces enjeux. De nouvelles pratiques émergent en élevage bovin, et grâce à la mono-traite et à une alimentation tout herbe, on s'aperçoit qu'il est possible d'avoir des conditions de travail moins contraignantes . Mais ce système ne répond pas à la problématique de l'isolement et des débouchés locaux. De même, certain.e.s maraicher.ère.s, installé.e.s en systèmes individuels, produisent avec de très fortes valeurs ajoutées, mais ne s'appuient-ils pas sur des marchés de niche? Les magasins de producteurs ou les CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole) permettent de mutualiser la commercialisation ou le matériel mais quid de la question de la reprise des fermes ? L'investissement pour reprendre une ferme est très important, avec

1 - La notion de « circuit court » a été définie dans le Plan Barnier en 2009 par le nombre d'intermédiaires (un maximum) entre le producteur et le consommateur quelle que soit la distance kilométrique. La notion de « circuit de proximité » fait référence au nombre de kilomètres entre le lieu de production et le lieu de consommation quels que soient le nombre d'intermédiaires. La présente étude s'intéresse aux circuits qui sont à la fois courts et de proximité. (Richard et al, 2014)

notamment le prix des exploitations et du foncier² qui augmentent. Le prix d'une installation collective est en moyenne plus accessible qu'en individuel³. Ce travail se concentrera sur les fermes qui rassemblent ces productions sur un même site.

En outre, la France possède peut-être l'exemple le plus ancien et le plus important numériquement d'exploitations collectives volontairement constituées et légalement habilitées telles qu'incarnées par les GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation Commune) et, dans une certaine mesure, par les EARL (Exploitations Agricole à Responsabilités Limités) » (Agarwal, Dorin, 2018). Néanmoins, aujourd'hui « l'installation individuelle est de plus en plus plébiscitée »(Chambre d'Agriculture de Normandie). Ces formes d'organisations, créées dans les années 60 pour accompagner le développement de l'agriculture familiale et conventionnelle, n'auraient donc pas été vecteurs de meilleures conditions de travail ? La ferme des Roussets propose-t-elle un modèle différent ?

L'ex-Basse Normandie cristallise toutes ces problématiques ; âge moyen des agriculteurs élevé, productions intensives basées sur les exportations, territoires ruraux qui continuent de se vider... Les fermes d'élevages bovins et de grandes cultures, taillées pour l'agriculture industrielle, seront nombreuses en phase de transmission. **Les modèles de fermes combinant plusieurs responsables et plusieurs productions orientées en circuits courts de proximité sont-ils des innovations à développer sur ce territoire? Les politiques publiques, les OPA (organisations professionnelles agricoles) et les paysan.ne.s se sont-ils emparés de cette question ?**

2 SAFER

3 Chambre d'agriculture de Normandie – Observatoire des données – Juin 2021

PARTIE I :

La nécessité de créer de nouveaux modèles agricoles

Chapitre I – Les fermes collectives alternatives, forme d'organisation émergente

I – I – A – Des exploitations souvent déconnectées du territoire; le modèle de référence en crise

I - I – A – 1 – Un modèle productiviste

Dans les années 60 se construisent les bases du modèle agricole français. «L'émergence d'un modèle agricole productiviste traduit par l'adoption de deux textes d'orientation majeurs: les lois d'orientation agricole de 1960 et 1962, destinées à préparer l'entrée de la France dans le Marché commun européen, par l'amélioration de la productivité des exploitations agricoles, l'augmentation de la surface moyenne par exploitation et l'accélération de la diffusion du progrès technique» (Preux, 2019). L'union Européenne est au centre de cette politique puisque «la PAC (Politique Agricole Commune) a accompagné une modernisation rapide et une hausse très importante de la productivité agricole». (Séronie, 2018) C'est d'ailleurs l'un de ses grands objectifs depuis sa création en 1962.

«Composante de la société industrielle» (Prével, 2008), l'agriculture productiviste serait même liée à l'essor «un capitalisme agricole» et «adossée à une industrie alimentaire en plein développement technologique et promue par des politiques de modernisation des structures »(Purseigle et al, 2017). Nous pouvons la définir comme «la valorisation de la croissance de la production des marchandises pour elle-même, indépendamment des satisfactions des acteurs et des conséquences institutionnelles ou naturelles que cette valorisation absolue peut engendrer» (Prével, 2008). L'auteur donne ici un élément de compréhension de la situation de crise actuelle.

I - I – A – 2 - « Une rupture entre économie et territoire »

L'objectif de la PAC est de faire de l'Europe «une force exportatrice»(Séronie, 2018). Par un système de subvention à l'exportation, la PAC a encouragé les agriculteurs à produire en quantités industrielles pour entrer dans le marché mondial. Aujourd'hui encore les politiques européennes soutiennent cette agriculture. «Les outils de la politique agricole ont profondément évolué pour s'adapter à la libéralisation des échanges ainsi qu'à l'ouverture vers la mondialisation et la globalisation des marchés des matières premières agricoles.» Par exemple, les aides directes liées à la surface ou au nombre d'animaux, favorisent les grandes exploitations modelées pour l'agriculture industrielle.

Ainsi en 2017-2018, presque la moitié de la production céréalière française a été exportée⁴, alors qu'elle représentait 50% des terres arables⁵. La France est le sixième exportateur mondial de produits

4 France Agrimer

5 Statistiques Agricoles Annuel 2018

agricoles et alimentaires. A l'inverse, depuis 2000, les importations ont quasiment doublé (+ 87 %), notamment celles de beurre et de fromages, et atteignent désormais des niveaux impressionnants pour certains produits: actuellement, près d'un fruit et légume consommé sur deux est importé. (Duplomb, 2019)

«Dans le système agricole productiviste où la règle est à l'agrandissement des structures par absorption des plus petites, la valeur ajoutée est majoritairement captée hors des espaces ruraux et peu réinvestie dans le développement local»(Rieutort et al, 2018). Ces exploitations sont taillées pour «s'insérer dans les filières agro-industrielles et bassins de production spécialisés». Cela conduit à un développement du modèle agro-alimentaire dans lequel le maillon agro-industriel récupère la majeure partie du prix final payé par le consommateur (40%) contre 30% chacun pour les agriculteurs et les services (Rieutort 2009)». En 2014, la consommation alimentaire domestique contribue pour 37% au revenu brut de la branche agricole, l'exportation pour 24,7%, les subventions pour 28,6% et les demandes intérieures non alimentaires pour 9,4%.⁶

Par ces chiffres, on comprend que «les facteurs d'enracinement dans les territoires paraissent ténus, les sentiments d'appartenance et d'appropriation des acteurs ruraux s'affaiblissent et que l'on puisse parler de dé-territorialisation de l'agriculture productiviste»(Rieutort et al, 2018), de «rupture entre économie et territoire» (Hervieu, Purseigle, 2014)

I - I – A – 3 - Un modèle basé sur l'individu et la famille

«Nous avons vu disparaître les sociétés paysannes pour voir advenir l'agriculteur. Si la civilisation agricole cessait d'être paysanne, elle demeurerait familiale.»(Hervieu, Purseigle, 2009) Le cadre familial a été ciblé par les politiques publiques pour moderniser les exploitations. L'exploitation familiale a vu ses méthodes de travail être substituées «par les méthodes de l'entreprise» (Nicourt, 2013). Les rapports au travail ont été modifiés. «A l'issue d'un siècle de normalisation du travail des agriculteurs» a été généralisée «l'individualisation des manières de travailler des agriculteurs». « Avec l'arrivée de la mécanisation, c'est une nouvelle organisation du travail, plus efficiente, qui se met en place : en devenant moins physique, grâce aux machines, l'activité devient aussi plus solitaire et moins sujette à l'entraide. »(Campeon, Batt-Moillo, 2008). Une des conséquences est que le modèle de l'installation en couple fait place progressivement à celui de l'installation individuelle, de plus en plus d'agriculteur.trice.s exercent seul.e.s leur métier, leur conjoint.e travaillant à l'extérieur de l'exploitation. (Hervieu, Purseigle, 2013)

6 France Agri mer - Rapport au Parlement juin 2018 : Observatoire des prix et des marges des produits alimentaires.

En 2014, Serge Cordellier a résumé cette situation: **“les agriculteurs se sont toujours considérés comme des entrepreneurs individuels, et toute politique agricole française depuis un siècle a eu pour objectif de renforcer ce statut, à travers cette défense de l’exploitation familiale.”** L’individualisme et l’esprit de compétition qui se sont répandus chez les agriculteurs sont une conséquence d’un «fait social total» induit par leur adhésion au productivisme, qui « a des incidences économiques, symboliques, politiques et imaginaires »(Prével, 2008). De plus, le corpus juridique et constitutionnel de la propriété privée a participé à «l’attachement historique» pour l’exploitation à responsabilité personnelle: «Toute modification en profondeur de l’acte de production a toujours été freinée par cette notion de propriété du sol.» (Cordellier, 2014)

Il est important de mentionner qu’il existe aujourd’hui une «nouvelle diversité des formes d’organisation de la production agricole» mais que 90% des exploitations se rapprochent du modèle familial en 2010 en France (Lagagneux, Olivier-Salvagnac, 2017). Ces auteurs notent un développement de l’agriculture de firme, «héritière» de l’agriculture familiale mais qui est caractérisé par «une plus grande complexité organisationnelle» due notamment à une augmentation de la taille des exploitations.

I - I - A - 4 - Un modèle en crise

Depuis quelques années, voire dizaines d’années, on parle de crise du monde agricole. «La crise actuelle du secteur agricole correspond à l’effondrement d’un certain modèle de référence professionnel»(Lémery, 2003). Nous pouvons identifier des tendances communes plus ou moins développées selon les régions et les secteurs. D’après M.Dufumier (2016), cette «crise structurelle» concerne même «la quasi-totalité des filières de production (poulets de chair, poudre de lait, viandes porcines et bovines,céréales, etc.). » Elle a plusieurs conséquences. «*Sur la seule période 2007-2012, l’agriculture reste le premier secteur en perte dans les campagnes, en particulier dans les campagnes vieillies de très faible densité (- 20 500 emplois de l’agriculture, de la sylviculture et de la pêche, soit 8 % des effectifs de 2007).* » (Pistre, 2015). Les conditions de travail des agriculteurs sont en cause : selon une étude de la MSA (Mutuelle Sociale Agricole) de 2016, les agriculteurs ne gagnent en moyenne que 15.000 euros par an, soit 1250 euros par mois. Un tiers des agriculteurs touche même moins de 350 euros par mois. Le risque de suicide est plus élevé de 12,6% chez les agriculteurs, et 57% chez les bénéficiaires de la CMU. Ce sont deux suicides par jour notamment chez les éleveurs bovins et les producteurs laitiers⁷. Les agriculteurs sont aussi au centre de problèmes sociétaux puisque ce secteur serait responsable de 18% des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) en France en 2019.

7 - MSA (Mutualité Sociale Agricole), 2019

En France, le modèle agricole rencontre des limites écologiques, économiques et sociales. **« Cette crise radicale, qui ne peut être abordée par les agriculteurs simplement en termes d'adaptation, induit une part croissante d'inventions, notamment via l'exploration de nouvelles façons de faire et la redéfinition de leurs rôles » (Lucas et al, 2014).** L'agriculture de groupe propose-t-elle de telles innovations ?

I - I - B - L'agriculture de groupe

I - I - B - 1 - Les sociétés civiles agricoles ; « vers une mutation générale de l'agriculture ? »

En 2016, 64 % des exploitations agricoles sont des exploitations individuelles et 36 % sont constituées en sociétés⁸ Le statut individuel prédomine dans les exploitations de petite et moyenne taille économique (respectivement 94 et 78 %) mais est moins répandu au sein des grandes exploitations (32 %). Depuis 40 ans en France, le nombre d'exploitations agricoles individuelles ne cesse de diminuer et les formes sociétaires sont en constante progression.⁹

L'utilisation de ces formes d'organisations a commencé dans les années 1960 avec pour premier objectif de créer de « nouveaux modèles d'organisation de la production agricole (Nicourt, 2013) ». L'évolution des statuts sociétaires est corrélée avec les politiques structurelles et « pose les bases juridiques de ce changement (Schutz et Savy, 2010) ». « Avec l'agriculture de groupe, le producteur agricole, voire l'entrepreneur, se substitue au paysan. » L'agriculture aurait modifié les relations sociales dans les campagnes en créant « des isolats d'agriculteurs modernisés ». « Entre l'agriculture de groupe et l'entraide, il n'y a pas seulement un changement de mots. C'est un nouvel ordre qui se dessine » Les collectifs de travail informels répandues dans le monde paysan sont orientés « vers des objectifs de productivité et en s'appuyant sur l'usage d'outils de comptabilité et de gestion. » .

Lucas et al (2014) résumant cela : « En France, la structuration de l'agriculture de groupe dans les années 1960 et 1970, sous une forme coopérative (coopératives d'approvisionnement et de collecte, CUMA), associative (groupes de développement) ou sociétaire (GAEC, GFA) a été un véritable fer de lance du développement du modèle agricole familial productiviste. » Par exemple, elle peut participer à « la tendance expansionniste des structures de grande taille » grâce à de « nouvelles modalités de coopération entre agriculteurs pour franchir de nouveaux caps en matière de gains de productivité du travail » en industrialisant toujours plus les entreprises. **L'agrandissement des exploitations s'accompagne du développement des formes sociétaires. Le nombre d'ETP (Équivalent Temps Plein) par hectare est moins important dans les GAEC ou les EARL que dans les exploitations individuelles.**¹⁰

8 Tableaux de l'économie française édition 2020 - INSEE

9 « Le statut juridique des exploitations agricoles de 1970 à 2010 » Agreste, 2014

10 « Enquête sur la structure des exploitations agricoles » Agreste, juin 2018

Plusieurs raisons peuvent conduire les agriculteurs à s'installer en société: les pratiques collectives permettant le partage du travail et l'optimisation des moyens de production ne sont pas les seules. Protéger le patrimoine privé, assurer la transmission progressive ou intégrer des apporteurs de capitaux dans l'exploitation sont d'autres avantages apportés par ces structures (Sédillot, 2014). **On ne retrouve donc pas systématiquement un fonctionnement différent en société que dans les exploitations individuelles.** Par exemple, en 2010, les EARL, qui représentaient 53 % des exploitations en société, étaient en majorité unipersonnelles. De plus, une étroite corrélation existe entre la création des EARL ex-entreprises individuelles entre époux exploitants et les DJA de femmes installées en EARL.¹¹ En 2010 plus du tiers des EARL, était constitué entre deux conjoints (exploitants ou non).¹² Enfin, « la construction juridique des unités de production permet également de contourner les outils politiques cherchant à réguler l'évolution de la taille des exploitations (Barral et Pineau, 2015) ». Le développement de formes juridiques sociétaires telles que les Sociétés civiles d'exploitation agricole (SCEA) s'explique notamment par cela.

I - I - B - 2 - L'exemple des GAEC

Les GAEC sont des sociétés agricoles au sein desquelles seules les exploitant.e.s peuvent être associé.e.s, ont l'obligation de travailler en commun et ont le même poids dans les prises de décisions (1 personne = 1 voix), indépendamment de leur part sociale dans le capital de la société. La création des GAEC émane d'« utopies communautaires » et sont pensées initialement pour être « des communautés de travail organisées selon les principes égalitaires (Nicourt,2013) ». On comprend par là qu'ils sont en rupture avec le modèle agricole productiviste et qu'ils répondent à des enjeux sociétaux ; « Il met en cause la structure de la société ». La France serait un exemple en la matière « d'exploitations collectives » puisqu'elles sont « volontairement constituées et légalement habilitées » et « numériquement importantes»(Agarwal, Dorin, 2018). En 2010, les GAEC représentaient 15 % des UTA¹³. Les auteurs notent de réelles avancées grâce à ces structures : « les associés peuvent se substituer les uns aux autres dans les tâches à forte intensité de main-d'œuvre ou monotones » et prendre des vacances, avoir plus de temps libre. (Nicourt, 2013) ».

Les limites sont aussi mises en avant. En 2010, une UTA gérait en moyenne 48,5 ha dans un GAEC contre 42 ha dans une EARL et 35 ha dans une exploitation individuelle.¹⁴ Plus de 65 % des GAEC pratiquaient l'élevage. Les GAEC ont accompagné la spécialisation de la production agricole. Ainsi «

11 Gaec et sociétés

12 Gaec et sociétés

13 L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole.

14 « Le statut juridique des exploitations agricoles : évolutions 1970-2010 » Agreste, 2014.

cette expansion [devient] nécessaire pour assurer un revenu adéquat par associé (Agarwal et Dorin 2018). ». En outre, même si « les GAEC familiaux ont diminué et les GAEC non familiaux ou mixtes ont augmenté », « la majorité des GAEC continuent d'être constitués uniquement de membres de la famille (84 % en 2010) ». Les limites de l'utopie communautaire sont aussi visibles puisque 61% des GAEC regroupent deux exploitants. « Ils assurent la continuité de l'exploitation individuelle par certains autres aspects : il y a rémunération du capital, le nombre d'associés est limité, le GAEC ne touche pas à la question de la propriété foncière, etc. (Cordellier, 2014) ». Elles ont même « surtout contribué à faciliter le processus de la reprise en permettant la coexistence des générations sur une même exploitation » (Bessière et al, 2014). L'installation en société peut aussi être vue comme un moyen de multiplier la capacité d'endettement par le nombre d'associés, afin de s'adapter aux investissements nécessaires et réunir les critères d'une production de type industriel (Barthez, 2007). « À l'intérieur, les coexploitants sont simplement tenus de pratiquer une gestion collégiale. » (Olivier Salvagnac, Lagagneux, 2012).

Si nous constatons un décalage entre l'objectif initial du GAEC et les utilisations qui en sont faites, il semble néanmoins être un outil « pour les nouveaux arrivants intéressés par les options communautaires, les pratiques agroécologiques et la mise en place d'économies sociales et solidaires autour des systèmes alimentaires et agricoles » (Agarwal, Dorin, 2018) . » Mais le GAEC peut aussi être une structure désuète (Barthez, 2007) et si « la nécessité de mettre en relation le fonds et la forme est aujourd'hui d'une impérieuse actualité. », des fermes collectives utilisent des formes juridiques innovantes pour encadrer leur activité. (Reneta, 2018, Timmerman 2019, Bonnel, 2020)

L'agriculture de groupe ne constitue pas un mouvement de rupture par rapport au modèle agricole productiviste familial puisque « par la force des choses, elle a dû se mettre au service de ce capitalisme qu'elle combattait, ou se laisser coloniser indirectement par lui » (Cordellier, 2014) Les sociétés agricoles ne révèlent pas de démarches opposées aux exploitations individuelles de ce point de vue. Néanmoins, elle ouvre le champ des possibles.

I - I - C - L'agriculture alternative, des modèles innovants ?

L'affirmation que les néo-paysans s'éloignent de « la figure tutélaire du paysan courbé sur sa terre de l'aube au couchant » de Gaspard D'allens et Lucile Leclair dans leur ouvrage de 2016 sur ces installations est à nuancer... D'où ces interrogations : à l'image de la ferme des Roussets, le collectif permet-il d'améliorer ces conditions ? On parle beaucoup de l'agriculteur solitaire mais quelle place occupent les collectifs agricoles en France ? On imagine aisément les atouts d'une mutualisation des énergies au sein d'une ferme : complémentarité agronomique, ressources financières, entraide...

En 2017, plus de 60% des porteurs de projets se présentant à la chambre d'agriculture déclaraient ne pas être issus du milieu agricole.¹⁵ En 2019, 33 % des demandes de DJA (Dotation Jeune Agriculteur) étaient effectuées par des HCF (Hors Cadre Familial)¹⁶. Ces chiffres augmentent tous les ans parce que les successions familiales sont en baisse et qu'il y a eu plusieurs vagues de « retours à la terre » (Hervieu, Léger, 1979, D'allens, Leclair, 2015). En 1979, Hervieu et Léger montraient déjà que le mouvement des utopies communautaires post-68 avait disparu, « emporté par le rêve écologique d'une vie «verte», «saine» et «authentique» ». Ainsi, contrairement aux immigrant.e.s de l'utopie, ils.elles anticipent leurs départs, se forment à leurs futurs métiers (d'agriculteur.trice ou d'artisans), cherchent à s'intégrer dans l'espace local, s'inscrivent dans l'espace économique en pratiquant souvent la vente directe, ne sont pas dans une recherche d'autarcie mais plutôt d'autonomie. Les pratiques agricoles sont en rupture avec le modèle conventionnel mais elles restent dans une démarche d'entreprise. Ce mouvement est plutôt le fait de familles ou de couples à «l'ambition limitée de vivre moins mal qu'ailleurs, en travaillant autant sinon plus, mais en étant «son maître»»(Hervieu, Léger, 1979). «La décision d'installation est souvent l'aboutissement d'un projet et même d'un projet de couple. Les objectifs sont alors la recherche d'un nouveau cadre de vie et d'une importante autonomie dans le travail»(Lefebvre, Quelen, 2004) .« Pour la plupart les projets portés restent des projets individuels ». Pour une partie d'entre eux « ils ont des projets dits atypiques au regard du modèle agricole dominant, incluant une forte dimension sociale et environnementale, orientés vers des productions à forte valeur ajoutée sur de petites structures, avec une commercialisation en circuits courts » (Labrousse, Lladoy, 2011) Pour autant nous pouvons nous poser la question du degré d'innovation de ces projets.

Nous avons vu les limites du modèle agricole individuel. Si les néo-paysans rejettent « le schéma agro-industriel », les modèles agricoles qu'ils développent ne sont pas en rupture avec les processus d'individualisation : « Cela peut aboutir à l'adoption d'une posture très individualiste, moins empreinte de solidarité que dans le monde agricole traditionnel. Cela peut aller jusqu'à un discours uniquement fondé sur la réalisation de soi-même. »(Labrousse, Lladoy, 2011). Les individus cherchent à « s'affranchir du contrôle social communautaire »(Laurent, 1993). « Les néo-paysans ont des difficultés à se confronter ouvertement au monde qu'ils décident de quitter. Ils vivent leur condition paysanne au singulier, ils bricolent individuellement un statut, jonglent entre les contraintes, cherchent une niche » (D'allens, Leclair, 2016) **L'agriculture ne serait donc pas ici « une base matérielle pour construire d'autres rapports humains et s'émanciper d'un système devenu aliénant ». Le processus d'individualisation semble s'être répandu dans l'ensemble de la société française. L'agriculture conventionnelle a modifié les rapports sociaux avec l'arrivée du progrès technique, et la**

15 Chambre d'agriculture France

16 Graph 'Agri 2020 - Agreste

recherche d'autonomie et d'indépendance des néo-paysans vis-à-vis de ces pratiques ne semble pas synonyme de mode d'organisations plus collectives.

« Le mode de vie de ces agriculteurs apparaît comme militant et ils ne se reconnaissent donc pas dans les moyens de lutte déjà en place (syndicalisme entre autres). La question politique se pose pour eux, mais pas dans les mêmes termes que pour leurs aînés : ils ne croient plus dans le changement global du système, mais uniquement dans les innovations à la marge. » (Labrousse, Lladoy, 2011).

I - I - D - Premiers travaux sur les fermes collectives

I - I - D - 1 - De nouveaux collectifs agricoles

Selon le Groupe de travail «entrepreneuriat collectif» du Réseau Rural français, «en pratique, entreprendre collectivement peut consister:

- à «faire avec»: des entrepreneures mutualisent des moyens, des services ou des actions afin de conforter le projet économique de chacun;
- à «faire ensemble»: un groupe d'individus co-portent un projet et s'associent pour produire des biens ou des services» (Groupe de travail «entrepreneuriat collectif» du Réseau Rural français, 2013).

Les CUMA ou les magasins de producteurs se situent dans un objectif de «faire avec». Mais certaines formes poussent plus loin la logique du «faire avec» en mettant en commun une plus grande partie de leurs moyens de production et notamment le travail pour «faire ensemble ».

Plusieurs travaux ont étudié des projets d'installation collective d'un nouveau type émergent depuis une dizaine d'années et sont actuellement en recrudescence. Une synthèse peut être faite des articles Kevin Morel écrit en 2018, des mémoires de Lucile Bonnel, et de Gaetan Pascal écrit tous deux en 2020, du mémoire de Magalie Lejaille écrit en 2017 et des travaux de Mathieu Vandewelde, et Antoinette Dumont de 2021.

Les projets sont menés par des groupes d'au moins trois personnes majoritairement HCF et souvent constitués avant même d'avoir accès au foncier. Elles peuvent se regrouper après une proposition d'un propriétaire déjà installé ou d'une structure pré-existante. Les fermes combinent des ateliers de production à haute valeur ajoutée (agriculture biologique, transformation, circuits courts) qui ont divers degrés d'interrelation. (Pascal, 2020 et Vandewelde, Dumont, 2021) « Les décisions de production sont prises par le (ou les) agriculteur(s) responsable(s) de l'atelier (indépendance). Les règles structurelles et organisationnelles naissent d'un esprit collectif revendiqué (collaboration). Les stratégies déployées visent à engendrer des biens communs génératifs tant pour les porteurs de projet producteurs, que pour la société. » (Pascal, 2020). Les membres aspirent à un projet de vie où la

dimension collective occupe une place centrale. Ils partagent des valeurs et des convictions , « une grille d'interprétation commune du monde » et « leurs aspirations semblent revêtir une dimension éminemment politique ». (Bonnell, 2020) D'ailleurs les auteurs de ces travaux de recherches se sont appuyés sur des réseaux qui portent cette même dimension politique pour constituer leur échantillon. (Terre de liens par exemple). D'après Magalie Lejaille « les valeurs sociales et environnementales sont les plus avancées. L'agroécologie, le bio, l'écologie sont des termes retrouvés auprès de onze des quinze fermes étudiées. Le collectif, la transformation sociale, la coopération, la solidarité rentrent parmi les notions citées intégrés aux valeurs sociales. Ensuite arrivent des valeurs rattachées aux projets de vie et à l'entrepreneuriat. ». Kevin Morel souligne que ces fermes se distinguent « des vagues néo-paysannes collectives antérieures par une volonté affirmée de professionnalisme et de pragmatisme économique.» « Enfin, la production agricole représente l'activité principale et s'intègre dans des valeurs de durabilité. » (Pascal, 2020)

I - I - D - 2 - Des nouveaux rapports au travail, au capital et au foncier

Gaetan Pascal qualifie ces fermes de « collaboratives » dans son mémoire pendant lequel il a mené des entretiens auprès de quinze fermes. Une étude menée par l'association SAW-B en Belgique les nomme « fermes partagées » (Vandewelde, Dumont, 2021). Une étude en cours menée par diverses structures d'accompagnement agricole les nomme « projets agricoles collectifs multi-performants ». (Agri'coll,2020). Elles sont caractérisées par une nouvelle organisation du triptyque foncier-travail-capital :

- La propriété privée est souvent dépassée pour faire du foncier un bien commun, ce qui permet la transmission des fermes : « La moitié des projets issus des collectifs ont accès à leurs terres via une foncière d'intérêt collectif. ». « Par rapport aux exploitants traditionnels, les collectifs étudiés entretiennent un rapport différent au foncier » ; les départs d'associés se fait par achat ou vente de parts sociales. Mais, la valeur de celles-ci n'est pas directement corrélée à celle de l'exploitation, il n'y a donc pas d'intérêt particulier à être propriétaire de son foncier. (Lejaille, 2017)

- Ensuite, « ces modèles répondent à une forme de partage et de mutualisation d'objets. » :« chaque atelier productif qui pourrait être mené individuellement profite des synergies développées à l'échelle collective. » (Pascal, 2020) « Le premier argument avancé par les personnes qui s'inscrivent dans un collectif concerne non pas le travail lui-même mais les conditions de ce travail et la possibilité d'avoir du temps disponible pour d'autres activités » (Lejaille, 2017). Le collectif permet de répartir les responsabilités, les risques financiers et le foncier. Il favorise la diversification des productions en allégeant les contraintes liées à la commercialisation.

• Enfin, Les rémunérations sont égales (ou proportionnelles en fonction de critères fixés) entre les membres indépendamment du capital social investi. « Pascal, 2020) De plus, « le rapport à l'argent est souvent particulier: il ne s'agit pas d'accumuler individuellement un capital mais plutôt de subvenir à ses besoins pour «vivre bien»collectivement. » (Lejaille, 2017). Néanmoins la manière de se répartir les revenus n'est pas toujours collective : « Dans la majorité des collectifs rencontrés, l'autonomie des activités se traduit par une autonomie des revenus. Le producteur se rémunère en fonction des résultats financiers de sa propre activité « (Vandewelde, Dumont, 2021)

« Les fermes collaboratives, par leur dynamique d'installation et de diversification, sont régies par une logique entrepreneuriale forte. Effectivement, les porteurs de projet doivent réunir les capitaux nécessaires, gérer la relation avec le propriétaire, monter leur circuit de commercialisation etc... » « Ces éléments s'inscrivent dans des stratégies d'entreprises faisant écho à l'agriculture de firme plus qu'à l'exploitation familiale où le foncier et le capital sont en main depuis plusieurs générations, tout comme le circuit commercial. » Mais elle se détache aussi de cette agriculture de firme par « la volonté de diversification» ; « elles ne vont pas prôner l'agrandissement des ateliers pour diviser les charges et minimiser le coût unitaire de production. Elles vont plutôt chercher à multiplier les acteurs pour diviser les charges entre utilisateurs. » (bâti, matériel, commercialisation commune....). Ainsi, le ratio UTA/ha est plus élevé que dans le reste du secteur agricole. D'après Magalie Lejaille, les collectifs sont hors normes quant à leur taille puisque « les quinze collectifs étudiés comptent en moyenne quatre associé.e.s par structure, contre une moyenne de 1,8 dans l'ensemble des sociétés agricoles.

I - I - D - 3 - Des nouveaux profils pour une diversité de structures

Les membres de ces collectifs sont souvent non issus du milieu agricole, 87% dans l'étude de Gaetan Pascal et 80 % dans celle de Magalie Lejaille. Tous ont aussi constaté une part importante de membres ayant un diplôme élevé, bac+3 ou bac+5, parfois dans le domaine agricole et souvent en reconversion professionnelle. (Pascal, 2020, Lejaille, 2017, Lataste et al, 2016) Les fermes collaboratives s'inscrivent dans cette logique puisque plus de la moitié des porteurs de projet étudiés sont des reconvertis. (Pascal, 2020). Les relations apparentées concernent peu de cas, ce qui est rare dans les sociétés agricoles.

Les membres des collectifs auraient des trajectoires variées de reconversions. L'envie de devenir agriculteur peut survenir après une rupture professionnelle, « pour changer de vie ». D'autres ont connu « une glissement professionnel », permettant une reconversion fluide, car l'organisation du monde agricole et de ses acteurs leur était familière. Le troisième parcours type est celui de personnes qui n'avaient pas eu d'expérience professionnelle de long terme mais qui se sont installées après avoir

découvert la vie en collectif. La dernière catégorie est formée d'agriculteurs installés en individuel dans un premier temps mais qui ont souhaité changer leur manière de vivre et de travailler. (Lejaille, 2017)

Les attentes en terme de conditions de travail et les objectifs de production de ces paysan.ne.s sont différents de agriculteurs plus conventionnels, en cadre familial, ils n'hésitent pas à utiliser les formes juridiques de façon innovante. « Ces projets ont des formes très variables : sociétés agricoles classiques GAEC, EARL, SCEA, mais aussi SCOP (Société Coopérative de Production), entraide, banques de travail, coopératives de production, associations agricoles, etc. ». ¹⁷« C'est dans cette dimension que les fermes multi-activités paraissent le plus « inclassables » : on trouve des CAE (Coopérative d'Activités et d'Emploi), des SCIC (Société Coopérative d'Intérêts Collectifs), des juxtapositions d'EI (Entreprises Individuelles) agricoles, d'EARL, de SARL, d'association, de GAEC, mais aussi des SCI (Société Civile Immobilière) ou des GFA qui détiennent terres et bâtiments» (Bonnell, 2020). « Les fermes collaboratives avec leurs composantes spécifiques à chaque projet donnent un panel de structures juridiques variées »(Pascal, 2020). Les ateliers de productions sont beaucoup plus diversifiés et n'ont pas de « référentiel commun ». « Il y a presque autant de modèles que de projets. On ne retrouve en effet jamais dans ce type de ferme l'exacte même combinaison d'activités »(Bonnell, 2020).

Ces premiers travaux sur les projets collectifs innovants étudient quinze ou dix fermes assez médiatisées ou connues des réseaux nationaux d'Inpact¹⁸. Les critères retenus n'étaient pas liés aux productions mais à l'aspect collectif et à l'aspect novateur des profils rencontrés. Ces projets constituent-ils des niches, des formes d'organisations exceptionnelles ou existe-il une dynamique à plus grande échelle ? Une méthodologie stricte et des hypothèses liées aux enjeux du développement de ces structures doivent être posées pour répondre à cette question.

17 Projet Agri'coll : <https://www.agri-coll.xyz/?ProJ>

18 Plateforme associative qui regroupe plusieurs réseaux associatifs agricoles suivant les régions (les branches locales de la FNAB, de Terre de Liens, de la FADEAR...)

Chapitre II – Hypothèses et Méthodologie : les fermes collectives, modèles d’avenir ?

I - II – A - Des critères de recherche empiriques

Si la recherche sur les fermes collective est en plein essor, il n’y a pas encore de « réseau » ou de « nom public » (Bonnell, 2020). La comparaison des activités et du fonctionnement de différentes exploitations rencontrées en amont ont permis de fixer cinq critères de définition pour cette étude.

I - II – A – 1 - Une surface minimum

Comme indiqué en introduction, ce travail s’inscrit dans des problématiques de reprise des exploitations agricoles. En France, les moyennes et grandes exploitations représentent désormais 68 % des exploitations métropolitaines et mettent en valeur 93 % de la SAU (Surface Agricole Utilisée) nationale. Leur SAU moyenne était passé à 84 hectares en 2016. En 2015, en ex-Basse Normandie, qui sera le territoire de l’étude de cas dans la deuxième partie de ce travail, cette moyenne s’élevait à 86 ha. Aujourd’hui, les productions sur des petites surfaces comme le maraîchage ou la boulangerie-paysannerie sont en vogue, surtout au sein des installations en bio (18 % des candidats inscrits au RDI (Répertoire Départ Installation) en 2020 souhaitent s’installer en maraîchage/arboriculture/horticulture, contre 11 % en viande bovine ou 12 % en polyculture),. Néanmoins ces productions ne sont pas toujours adaptées pour reprendre la majorité des fermes disponibles. Plusieurs collectifs regroupent des maraîchers ou arboriculteurs et des paysans boulangers mais ne dépassent parfois pas 10 ha. De plus, leurs besoins et leurs contraintes s’éloignent de fermes plus grandes de 50,100 ou 200 ha. **Un seuil minimum de 15 ha a été fixé.**

I - II – A – 2 - Les productions agricoles

A l’image de la Ferme des Roussets, la complémentarité des différentes productions peut faciliter les pratiques vertueuses et la mise en place de débouchés locaux. Ainsi pour la pertinence agronomique, pour attirer la clientèle ou encore pour la viabilité économique que cela peut apporter, **les fermes observées auront au moins deux productions différentes.** Par exemple, il sera intéressant d’étudier des fermes alliant élevage bovin et maraîchage ou atelier paysan boulanger avec élevage de poules pondeuses et porcin. Plusieurs fermes ayant des combinaisons de productions n’ont pas été retenues :

- présence de deux élevages laitiers différents : sont produits uniquement des produits laitiers et ne permettent pas d’élargir la gamme commercialisée. De même, un collectif de maraîchers et de

pépiniéristes ou d'arboriculteurs ne sera pas retenu. **Il faut donc aussi deux produits de nature différente.**

- un collectif d'éleveurs de vaches allaitantes qui garde quelques hectares pour faire de la farine et des légumes secs. Même s'il y a deux productions, il n'y a pas véritablement deux ateliers de productions distincts. S'il y avait une personne dédiée à cet atelier, cela pourrait rentrer dans les critères.

I - II – A – 3 - Le collectif

Pour le projet Agri'coll et Gaec et sociétés et l'ATAG (association tarnaise pour le développement de l'agriculture de groupe), deux structures référentes en matière d'accompagnement des collectifs agricoles, un collectif est composé d'au moins deux personnes.

La présence de seulement deux personnes peut orienter les recherches vers des couples. L'objectif de ce travail est d'aller plus loin que ce modèle : plus on augmente le nombre de personnes dans la structure, plus les échanges et les complémentarités peuvent être importants en terme de productions et de temps de travail, tout en complexifiant les rapports humains. **Ce travail porte le seuil du collectif à trois personnes, associé.e.s, ou responsables de productions, hors salarié.e.s.** En 2007 en France, seules 10% des exploitations sociétaires avaient trois associé.e.s et plus, soit à peine 4 % des exploitations.¹⁹

Une exception : la ferme de Trévéro a deux associés mais a une dynamique collective approfondie avec ses quatre salariés. C'est aussi un exemple de restructuration d'une ferme en mono production de bovins laitiers intéressant pour cette étude.

I - II – A – 4 - Les circuits de commercialisation

Les circuits de commercialisation des fermes peuvent participer au dynamisme local. Par exemple, les ventes à la ferme peuvent créer des lieux d'approvisionnement pour les populations mais aussi des lieux de rencontres et d'événements. La définition de circuits courts de proximité se limite à 80 km autour de la ferme (Praly et al, 2014). Après les premières recherches, des fermes avec un ancrage territorial fort avaient une partie importante de leurs ventes dans un rayon plus large, notamment à cause de situation géographique en zone de montagne par exemple. Cela n'empêchera pas d'analyser les différentes échelles de distance des ventes par rapport à la ferme.

La part des ventes en circuits courts d'un maraîcher ou d'une fromagère peut être partagé avec des ventes en circuits longs d'un éleveur bovin laitier ou allaitant par exemple. **Les fermes recherchées doivent avoir 50 % de leur chiffre d'affaires réalisé grâce à des ventes effectuées dans un rayon de 150 km.**

19 Enquête sur les structures, Agreste - 2007

Une exception : le GAEC des Muriers n'a que 45 % de son chiffre d'affaire effectué localement mais, par la dynamique collective et l'histoire de la ferme, c'est un exemple pertinent pour cette étude.

I - II – A – 5 - Les relations entre ateliers de productions

Certaines exploitations agricoles se partagent un espace, des bâtiments ou du foncier mais n'ont aucun échange. Par exemple, certains éleveurs laitiers mettent à disposition des terres pour un maraîcher, mais leur collaboration s'arrête là. Pour former un collectif, **les différents ateliers de productions doivent avoir un minimum d'échanges** : commercialisation en commun et/ou matériel partagé et/ou entraide etc...

I - II – B - Problématisation du sujet

I - II – B – 1 - Des alternatives face à la crise du monde agricole ?

Plusieurs enjeux sont au cœur de la problématique ; le renouvellement de la profession et la transmission des exploitations, la généralisation de pratiques écologiques, la relocalisation de la production alimentaire et la dynamisation des espaces ruraux. Ce travail part d'abord du constat qu'actuellement le monde agricole peine à généraliser des réponses à grande échelle, et du postulat que se développent des formes nouvelles d'organisation collectives d'exploitations agricoles, peu étudiées, mais qui pourraient constituer des pistes de réflexions.

Retrouve-t-on sur l'ensemble du territoire français des fermes collectives qui combinent conditions de travail satisfaisantes, ancrage territorial fort et pratiques agricoles vertueuses?

I - II – B – 1 – a - De meilleures situations professionnelles ?

Les différents mécanismes possibles de mutualisation du foncier, du bâti, du travail, du matériel ou encore de la commercialisation ont pour objectif de diminuer les coûts de production. La vente directe augmente la valeur ajoutée des produits. « Par ces leviers les fermes collaboratives arrivent à contourner la sous-rémunération du travail » G.Pascal(2020) Les premiers indicateurs à évaluer sont la rémunération et le temps de travail. D'autres facteurs externes doivent être pris en compte. « Par exemple, ce type de projet est généralement plus long à mettre en place qu'un projet individuel. En effet, il faut prendre le temps du dialogue entre toutes les parties prenantes afin que le projet élaboré convienne à tous. » (ADIR, 2013) Le collectif peut aussi donner l'impression d'être moins libre dans les prises de décisions. Au contraire, le collectif peut être moteur de « développement personnel », « de reconnaissance sociale » ou de « satisfaction citoyenne » grâce à la « création de lien social » par exemple. (ADIR, 2013). Le développement des CUMA s'explique en partie par « La recherche par les

agriculteurs d'une organisation collective qui leur permettent de s'émanciper (se réaliser humainement dans un esprit de coopération et de solidarité et, professionnellement, dans la conduite de leurs projets) » (Thomas, 2014) ». Les fermes collectives permettent-elles d'atteindre ces objectifs ? **L'hypothèse que les conditions de travail sont objectivement meilleures en collectif est accompagnée de questionnements sur l'épanouissement personnel des membres.**

I - II - B - 1 - b - Des fermes actrices du développement local ?

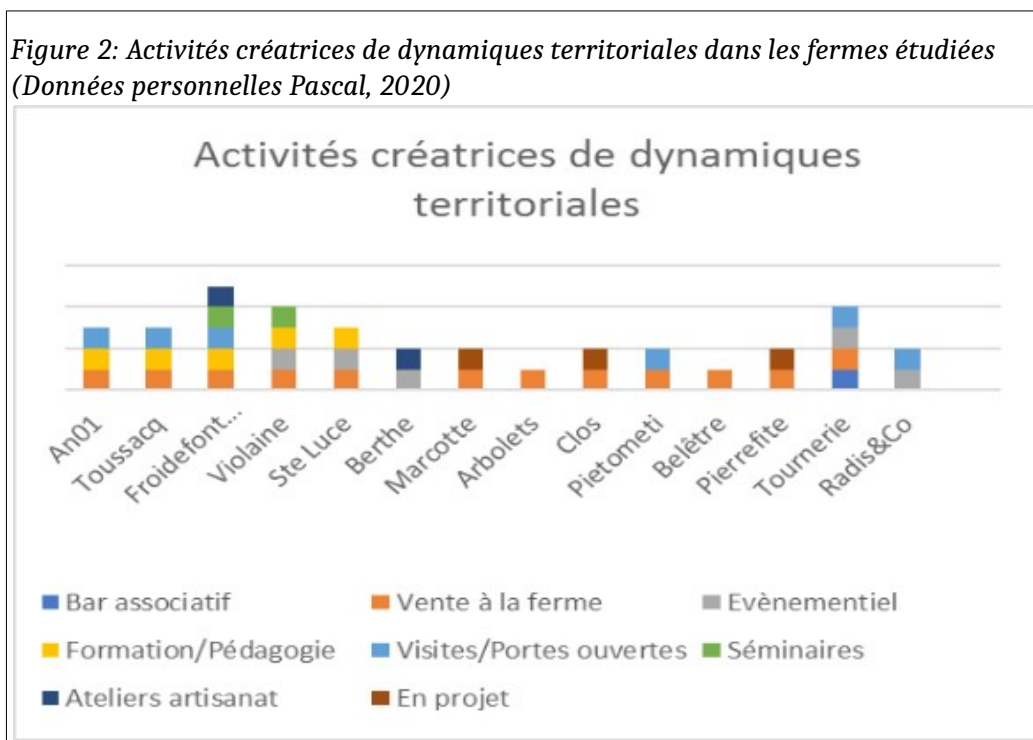
Si la situation démographique des campagnes en France est complexe, certaines zones rurales mêmes « isolées, hors influence des villes » connaissent parfois un regain démographique. « La diversification des populations des campagnes d'aujourd'hui suggère que des économies équilibrées, résilientes, voire autonomes, pourraient émerger. » (Pistre, 2015) Ce développement local pourrait notamment être le fait de profils des membres des collectifs agricoles étudiés précédemment (D/ 3)) qui « réactivent des ferments d'innovation sociale » (Rieutort et al, 2018) . Gaetan Pascal a illustré cette dynamique en étudiant les activités marchandes et non marchandes des fermes collaboratives. Il a recensé leurs divers circuits de commercialisation.

Figure 1: Circuits de commercialisation employés par chacune des fermes étudiées (Données personnelles Pascal, 2020)

	Foire	Web	Marché	Vente à la ferme	AMAP / Paniers	Magasin de producteurs	Magasin spécialisé	Distributeur / Grossistes	Restauration	Groupement d'achat
An 01										
F. des Clos										
C. des Arbolets										
La Tournerie										
Froidefontaine										
Radis&Co										
Pietometi										
F. de la Berthe										
Pierrefite										
Marcotte										
Ste Luce										
Belêtre										
Toussacq										
Violaine										
<i>Total</i>	2	5	6	11	10	3	8	1	4	2

« Toutes les fermes s'appuient d'un mode de commercialisation basé sur le circuit court, avec une grosse part de vente directe. » **Pour compléter et détailler ces premiers travaux, il faudra confirmer le lien entre collectifs et ventes locales.**

L'ancrage territorial peut s'exprimer de diverses autres manières. G.Pascal a aussi demandé aux fermes les activités de diversification (Bonhommeau, 2014) qu'elles mettaient en place. Le terme de «fermes collectives agri-rurales» émerge pour souligner que ces projets comportent fréquemment une combinaison de projets agricoles et non-agricoles (ferme pédagogique, événements culturels à la ferme, etc.)(Lataste et al 2016, Rieutort et al, 2018). Ces modèles « valorisent le potentiel de multifonctionnalité socio-économique des espaces ruraux (production agricole, tourisme et loisir, résidence, conservation des paysages, biodiversité ». **Est ce que ces activités sont le fait d'une majorité de fermes collectives ou de quelques exemples isolés?**



En outre, au contraire des jeunes HCF (Labrousse, Lladoy,2011), les membres des collectifs ont-ils une vision plus corporatiste? S'impliquent-ils dans la vie locale de leur territoire et/ou dans réseaux pour construire et diffuser ces formes d'organisations de travail peu répandues ?

I - II - B - 2 - Une distribution spatiale des fermes collective dépendante de facteurs socio-économiques et de réseaux existants ?

M.Bermond et al. (2019) ont donné les premiers éléments pour expliquer les disparités entre les niveaux de transition agricole en France suivant les territoires. **Les fermes collectives se présentant comme alternatives au système conventionnel (Bonnell,2020 et Pascal, 2020), leur répartition pourrait suivre cette géographie et se concentrer dans des régions déjà identifiées comme propices aux innovations agricoles.** On peut citer la vallée de la Drôme ou la Biovallée (Lamine,2012) ou les cantons « où les formes de transition agricole sont les plus avancées» surtout

localisés dans le Sud Est de la France et en Ariège. A l'inverse on peut imaginer que « les espaces ruraux les moins dynamiques et les plus marqués par l'héritage du modèle productiviste »(Bermond et al., 2019) comptent moins de fermes collectives.

Plusieurs formes de transitions agricoles ont déjà été observées. C.Lamine (2012) a identifié deux types de changements. « Ils peuvent être analysés à l'échelle du temps long et comme un phénomène social englobant, redevable d'une approche de type socio-historique » ou « au travers de trajectoires singulières (bien qu'éventuellement reliées) d'acteurs de l'agriculture, à une échelle de temps variable combinant temps long des parcours socio-professionnels et temps court des changements de pratiques observables. »

Le premier renvoie au processus de modernisation agricole « porté par une large gamme d'acteurs (agriculteurs, institutions agricoles, acteurs des filières, politiques publiques et instances de régulation) ». « Quand il y a peu de pressions (peu d'innovations alternatives), il y aurait processus de reproduction ». Comme l'ont montré Bermond et al.(2019), on assiste à un processus de transition agricole, inégalement réparti en France. Nous serions donc dans « une voie de transition intermédiaire (Lamine, 2012)», qui nous renvoie plus à la deuxième perspective de transition, encore peu portée par les institutions.

Cette transition s'appuie peu sur les institutions mais plutôt sur différents type de réseaux. Elles peut s'appuyer sur des « liens forts qui peuvent engager les agriculteurs dans un groupe technique, une coopérative, un réseau d'entraide ou une cuma ». On retrouve la notion de « norme collective » de dispositifs ou de routines, « interdépendances construites au fil des décennies » qui provoquent « des changements d'ordre systémique et plutôt robustes sont favorisés (Cordona, Lamine, 2014)».

Mais il y a aussi « des acteurs et des réseaux débordant le monde agricole », formant des dynamiques collectives multiples, souvent informelles : « les liens faibles ». « Les agriculteurs ayant effectué les changements de pratiques les plus importants sont aussi ceux qui ont accès au plus grand nombre de points d'informations (forums, revues spécialisées, conseillers techniques, réseaux d'agriculteurs....). » « Il s'agit d'agriculteurs ayant une capacité à s'insérer dans une diversité de réseaux ». A.Cardona (2014) a montré aussi l'importance des acteurs non agricoles comme les consommateurs par le biais des AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) qui peuvent accompagner des changements de pratiques.

Les travaux de Lucas et al (2014) montrent l'importance de ces liens car « au contraire des périodes précédentes, les nouvelles formes de coopération entre agriculteurs sont plus autonomes et endogènes et peu dictées par les opérateurs de l'encadrement agricole, les dispositifs de l'action publique ou les

mots d'ordre syndicaux.» Ainsi, les formes de transitions seraient loin d'être purement individuelles et spontanées mais fortement inscrites dans des dynamiques collectives et des réseaux. (Lamine, 2012) «La situation d'interaction [entre les différentes composantes de la société locale] produit une matrice de ressources sociales (normes et règles) dont la circulation au sein du réseau facilite la réalisation de projets.» « Le bénéfice de ces ressources accroît le capital social et donc la capacité d'action» (Laquement et Chevalier, 2018) . **Le développement des fermes collectives s'inscrit-il dans ce type de dynamique, portée par un réseau important, mais souvent éloignée des institutions ?**

Pour la majorité des paysans ou des porteurs de projets, s'installer à trois ou plus au sein d'une ferme ayant une partie de circuits courts de proximité demande des changements « robustes » et « d'ordre systémique » par rapport à la norme et aux schémas classiques d'installation. **Le développement de ces structures nécessite des liens forts sur le territoire pour construire une identité professionnelle collective. Existe-t-il des territoires ayant développé une identité liée aux projets collectifs en circuits-courts ?**

Des travaux ont montré l'importance du facteur socio-économique car il y a « un effet de proximité géographique entre certaines agricultures en transition et des populations résidentes aux profils plus aisés » (Bermond et al, 2019). Ainsi la proximité avec des grandes villes a déjà été plusieurs fois identifiée comme un facteur facilitant pour le développement des circuits courts des fermes collectives (Bonnell, 2020, Pascal, 2020). Elles peuvent aussi profiter de dynamiques de gentrification rurale. (Richard et al, 2014). Les performances économiques des paysans, quand elles sont supérieures à la moyenne des exploitants pratiquant les circuits courts de proximité peuvent aussi provenir d'une capacité des producteurs à entrer en contact avec une clientèle disposée à s'approvisionner sur ce marché (Richard et al, 2014, Praly et al, 2014). Plus que le réseau, la proximité avec certaines catégories socio-professionnelles serait-elle un facteur facilitant l'implantation d'une ferme collective ? **Les fermes collectives profitent-elles « de contextes socio-territoriaux » favorables pour s'implanter?**

I - II – B – 3 – La place des fermes collectives dans le monde agricole actuel

Bien que les modèles ciblés dans ce travail soient des alternatives au modèle dominant, les politiques publiques et les institutions agricoles pourraient s'emparer de ce sujet. Le secteur agricole étant en crise, la question des conditions de travail et donc supposément du collectif, pourrait être au cœur des préoccupations. Pour qu'il y ait des évolutions, et que des initiatives ne restent pas « des niches », la place des collectivités, des pouvoirs publics est importante. (Bui, 2015). Le dispositif territorial est «l'assemblage intentionnel d'éléments hétérogènes (des normes, des discours, des pratiques, des

instruments, des outils, des structures organisationnelles, des savoirs...) » (Pireaux et al, 2019). On retrouve ici l'influence de Foucault pour qui cet assemblage est stratégique. C'est « un arrangement institutionnel » inscrit dans une relation de pouvoir. « L'ensemble est conçu pour répondre à une finalité commune dans le territoire ». On retrouve la notion de normes construite pour orienter les comportements. « Le dispositif décide ainsi de règles d'appropriation, de l'usage des ressources et des espaces. Pour cela, le dispositif territorial mobilise des outils, des organisations et des instruments spécifiques (des chartes, des certifications, des plans de développement...), destinés à produire puis à appliquer ces normes» (Pireaux et al., 2019). **Les acteurs concernés font-ils le lien entre la crise agricole et les innovations que représentent les fermes collectives ? Identifient-ils des freins et des leviers pour permettre leur développement ? Quels outils et quelles politiques sont mises en œuvre?**

Ces questions seront traitées au travers d'une étude de cas en ex-Basse Normandie. Territoire disposant d'une agriculture très spécialisée, les dynamiques collectives avec des productions diversifiées en circuits-courts sont peu répandues. Si les projets d'association hors cadre familial émergent, la part des projets de sociétés avec des membres apparentés reste minime.²⁰ **Alors que l'agriculture est en pleine évolution, puisque bientôt la moitié des installations seront hors cadre familial, pourquoi des liens entre structures familiales, habituées en ex-Basse Normandie aux dynamiques collectives des GAEC, et néo-paysans, ne se développent pas, notamment en créant des fermes collectives ?**

I - II - C - Méthodologie

Sur la base des questionnements et hypothèses soulevées précédemment, l'étude est organisée en deux parties distinctes. Dans la première partie, les qualités intrinsèques et le contexte territorial des structures recensées sur le territoire métropolitain sont analysés. Ces résultats sont des données exploratoires, confrontées dans une deuxième partie aux réalités d'un territoire: l'ex-Basse Normandie.

I - II - C - 1 - Une enquête en France Métropolitaine

[→ pour tenter de répondre aux problématiques soulevées dans la partie « III - B - 1 - Des alternatives face à la crise du monde agricole ? »]

I - II - C - 1 - a - Les entretiens et les questionnaires

Les premières données utilisées pour construire cette réflexion ont été obtenues lors d'une phase de terrain de plusieurs mois. Je suis allé dans plusieurs fermes grâce au système d'échange "le woofing (World-Wide Opportunities on Organic Farms)". Puis, sur la base des critères retenus, un recensement

20 Observatoire des données juin 2020 et juin 2019 - Chambre d'agriculture de Normandie

a été effectué auprès de structures diverses. Sans chiffres sur le sujet, une liste a été établie en s'appuyant sur un large réseau: les organisations nationales de Terre de Liens, GAEC et sociétés, de la Confédération paysanne, de la FNAB (Fédération nationale de l'agriculture biologique), Fermes d'avenir et LATAG (Association Tarnaise pour le développement de l'Agriculture de Groupe) ainsi que les branches locales des organisations précitées, les CIVAM (Centre d'Initiatives pour valoriser le milieu rural), les pôles Inpact (Initiatives pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale), les ADDEAR (Association Départemental du Développement de l'Emploi en milieu Rural), les CIAP (coopératives d'installation en agriculture paysanne). Le bouche à oreille auprès de fermes contactées a permis de compléter l'échantillon.

Ensuite, un guide d'entretien semi directif a permis de mener de premiers entretiens exploratoires (Gumuchian, Marois, 2000) afin d'étudier un sujet qui était peu analysé jusqu'alors. L'objectif était de vérifier la pertinence des critères de définition établis (D-1-b)) et de constater les enjeux qui gravitent autour de l'installation, du maintien et du développement des fermes collectives. Une quinzaine de fermes ont ainsi été contactées pendant des entretiens variant de 40 minutes à une heure. Des thèmes étaient préparés mais un jeu entre questions ouvertes et questions fermées a été fort utile pour centrer le discours sur des points précis (Sauvayre, 2013). Comme évoqué (II – D – 3), une multitude de formes d'organisations collectives existent. Les entretiens semi-directifs étaient indispensables pour cerner les problématiques et comprendre les contours des différentes situations. Pour construire un questionnaire et collecter par la suite des données factuelles, l'objectif était dans un premier temps de recueillir des ressentis et des témoignages.

Dans un deuxième temps, un questionnaire fut rédigé. L'objectif était qu'il soit ouvert pour permettre à la diversité des formes d'organisations d'être représentées mais assez fermé pour qu'elles puissent répondre rapidement. Les fermes contactées en entretien semi directif ont été recontactées pour compléter les réponses. Le reste de l'échantillon a répondu au questionnaire soit en auto-administration, soit par téléphone. Entre 35 et 45 minutes étaient nécessaires pour répondre à l'ensemble des questions. L'auto-administration offrait un gain de temps pour la collecte de données. Les entretiens téléphoniques étaient plus directs que lors de la première phase par souci de temps. Les questions étaient posées tel qu'inscrites dans le questionnaire mais quelques précisions et échanges supplémentaires ont permis de mieux saisir les nuances et les complexités inhérentes aux organisations collectives innovantes.

Un échantillon de quatre-vingts contacts fermes était initialement constitué. Après vérification des critères, par appel téléphonique, trente-huit ont été sollicitées pour répondre au questionnaire. Trente cinq d'entre elles ont pris le temps d'y répondre. Huit ont répondu par questionnaire auto-administré mais plusieurs d'entre elles ont pu être recontactées dans un deuxième pour éclaircir quelques points.

Le reste des fermes a aussi été contacté plusieurs fois afin de compléter ou de s'assurer de la validité des informations par d'autres membres. Dix-sept ont été contactés en entretien semi-directif et dix en entretiens plus directs.

Les limites de cette méthode doivent être précisées :

- la liste fut complétée en permanence jusqu'à la fin de ce travail mais n'est pas exhaustive. Les structures recherchées sont atypiques et souvent les structures contactées pouvaient rapidement me donner des contacts. Néanmoins plusieurs ont reconnu ne pas avoir le temps ou ne pas avoir une vue d'ensemble des exploitations du territoire.
- certaines structures comme la chambre d'agriculture ne souhaitaient pas me communiquer leurs contacts par souci de confidentialité.
- pour la majorité des fermes, une seule personne a répondu à l'ensemble des questions, ce qui ne préjuge pas du fait que ces réponses soient partagées unanimement par l'ensemble des membres du collectif.
- les fermes contactées avaient très peu de temps à accorder au questionnaire à cause de leur charge de travail et des nombreuses autres sollicitations en cours.

I - II - C - 1 - b- L'analyse territoriale

[→ Pour tenter de répondre aux problématiques soulevées dans la partie « III - B - 3 - Une distribution spatiale des fermes collective dépendante de facteurs socio-économiques et de réseaux existants ? »]

L'objectif est d'identifier « les attributs du territoire local » (Lacquement et Chevalier, 2019) sur lesquels ces initiatives locales reposent.

• Le contexte socio-territorial est évalué grâce à plusieurs indicateurs :

- l'influence urbaine sera caractérisée par le zonage AAV (Aire d'Attraction des Villes) 2020. L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.
- la typologie des campagnes de 2011 réalisée par le DATAR (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale), Cette typologie communale repose sur une approche multifactorielle au sens où elle distingue plusieurs catégories de campagnes à partir d'une grande variété de critères statistiques. Trois groupes d'indicateurs sont utilisés : les populations et les conditions de vie, l'emploi et les activités économiques, les paysages à partir de l'occupation du sol.

- la médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2018, en euros. Ce chiffre de l'INSEE, sera celui de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) dans laquelle se trouve la commune, ou, à défaut, de la commune. Il sera exprimé par la tranche dans laquelle il se situe.

- L'influence du tourisme est observé sur le territoire environnant :

- le relief et la proximité d'un tourisme de montagnes.

- la distance du littoral

- l'offre d'hébergement en résidence secondaire, en hôtel et en campings (source : Atlas du tourisme en France, 2018 et l'Observatoire des territoires)

- le contexte agricole de la communauté de communes est analysé. Nous utiliserons les informations des documents locaux comme le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), des chambres d'agriculture départementales, des descriptifs des ex-régions fournis par terre de liens, Agreste et de la typologie des combinaisons d'utilisation agricole du sol en France en 2010 réalisée par Marie et al en 2015 et la typologie des formes de transition agricole réalisée par Bermond et al en 2019.

- Le prix de l'hectare par « petites régions agricoles » sera une clé de compréhension du contexte foncier. Depuis 1999, le prix des terres et prés libres a grimpé de 63 %, pour atteindre 5.990 euros par hectare en 2018 en moyenne, d'après Terre de liens. Les chiffres utilisés ici, ceux de 2019, seront à mettre en relation avec la date d'installation des fermes collectives.

- Le réseau existant propice à l'installation des fermes collectives : les structures indiquées par les fermes qui sont intervenues ou interviennent encore dans l'élaboration ou la pérennisation du projet.

- L'adhésion ou non de la commune à un PNR (Parc Naturel Régional).

Grâce à ces indicateurs, une évaluation des facteurs socio-économiques et du réseau mobilisé posera les différents contextes d'émergence des fermes collectives.

I - II - C - 2 - Une étude de cas en ex-Basse Normandie

[– Pour tenter de répondre aux problématiques soulevées dans la partie « III - B - 3 - La place des fermes collectives dans le monde agricole actuel »]

Les perspectives de développement des fermes collectives seront étudiées en ex-Basse Normandie. Dans un premier temps, les résultats de la partie « III - C - 1 - Une enquête en France Métropolitaine » sur le fonctionnement des fermes collectives (conditions de travail, ancrage territorial et pratiques agricoles) sont confrontés à d'autres formes d'organisations d'exploitations agricoles qui se

rapprochent de celles-ci. L'objectif est de comprendre pourquoi elles ne sont pas installées sur un modèle de ferme collective : avec au moins trois responsables de productions et au moins deux productions distinctes en développant des circuits courts de proximité. Leur modèle actuel les satisfait-il ? Des évolutions sont-elles envisagées pour se rapprocher d'un modèle de ferme collective ? Quels sont les freins à celles-ci ?

Pour comprendre la situation et les évolutions des fermes collectives en ex-Basse Normandie, un état des lieux du « dispositif territorial » est nécessaire. Une analyse des OPA et des institutions du monde agricole sur leurs positions concernant la place de ces modèles sur le territoire sera effectuée. Des freins et des leviers d'actions politiques, techniques et sociologiques pour le développement des fermes collectives seront identifiés.

La constitution de l'échantillon de recherches s'est effectuée en suivant la méthode de la première partie (cf I - II - C - 1 - a) ; en contactant des acteurs du monde agricole et par la bouche à oreille. Dans un premier temps, l'objectif était de trouver des structures qui s'approchent au maximum des fermes collectives. Les recherches ont tenté d'être exhaustives mais se sont confrontées aux limites de moyens de temps et de déplacements. Dans un deuxième temps, pour les fermes n'ayant que quelques caractéristiques communes avec les fermes collectives, l'échantillon n'est pas représentatif du territoire. Ce type de structure (exploitation bio à deux associés avec plusieurs productions par exemple) est présent sur l'ensemble de l'ex-Basse Normandie mais l'Ouest de la région a été privilégié.

Des entretiens semi-directifs ont été passés en suivant un guide d'entretien construit grâce aux premiers résultats obtenus et des problématiques soulevés par les fermes collectives recensées en France. La manière de mener les entretiens a été adaptée en fonction des différentes parties (paysans, OPA, institutions) et des intérêts ou réticences qu'ils pourraient avoir dans le développement de fermes collectives. Vingt-trois entretiens avec des paysan.ne.s ont été passés en ex-Basse Normandie. Pour quinze fermes, un ou une membre a été rencontré, pour trois fermes, deux entretiens avec des membres différents. Deux personnes issues d'un ancien collectif et une personne porteuse de projet à la recherche d'une ferme ont été contactées.

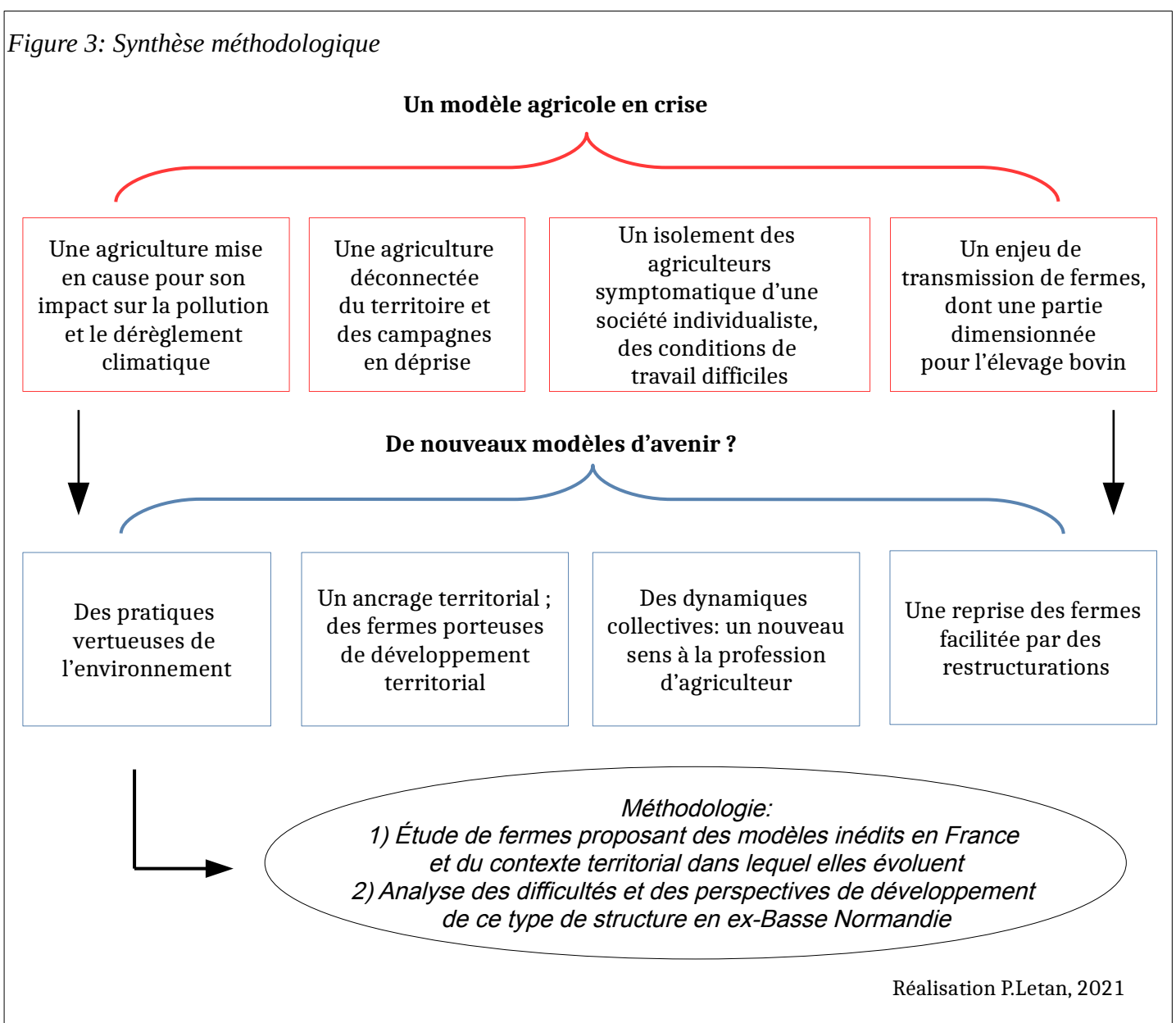
Huit OPA ont été contactées en ex-Basse Normandie : la chargée de mission de la CAE Rhizomes, le coordinateur Terre de Liens Normandie, deux animatrices du CIVAM Normandie, deux chargées de missions à Bio en Normandie, un animateur à l'ARDEAR Normandie, trois chargées de mission à la chambre d'agriculture, un chef de service de la SAFER Normandie et une animatrice de l'AFOCG 61. Pour avoir des positions extérieures, la chargée agriculture de groupe à la chambre d'agriculture d'Isère et le fondateur de l'ATAG ont été contactées. Des entretiens ont aussi été passés avec une personne des services départementaux de la Manche et une personne des services régionaux de Normandie. Enfin deux élus de la commission agriculture de la région Normandie du mandant 2015-

2021 ont été rencontrés. Deux entretiens se sont déroulés en visio (avec le chargé de mission du conseil régional et la vice présidente de la région Normandie), le reste par téléphone.

Tout le long de ce travail, des échanges ont eu lieu avec d'autres personnes réalisant des études sur les fermes collectives qui ont solidifié les contours de ce sujet. Par exemple, une rencontre avec une personne en charge à Terre de Liens d'un programme de recherche sur trois fermes collectives puis la participation à la restitution de cette étude ont permis d'échanger sur nos méthodes de travail et sur les prémices de nos résultats

I - I - II - Synthèse des problématiques et de la méthodologie :

Figure 3: Synthèse méthodologique



PARTIE II :

Les fermes collectives : des formes d'organisation, de travail et des activités innovantes



Figure 4: Un modèle de poly-culture-élevage: trois entreprises, trois productions. Au fond, une parcelle de céréales pour le paysan-boulangier, au second plan, un élevage de porcs et au premier plan une vache laitière. (Letan, avril 2021)

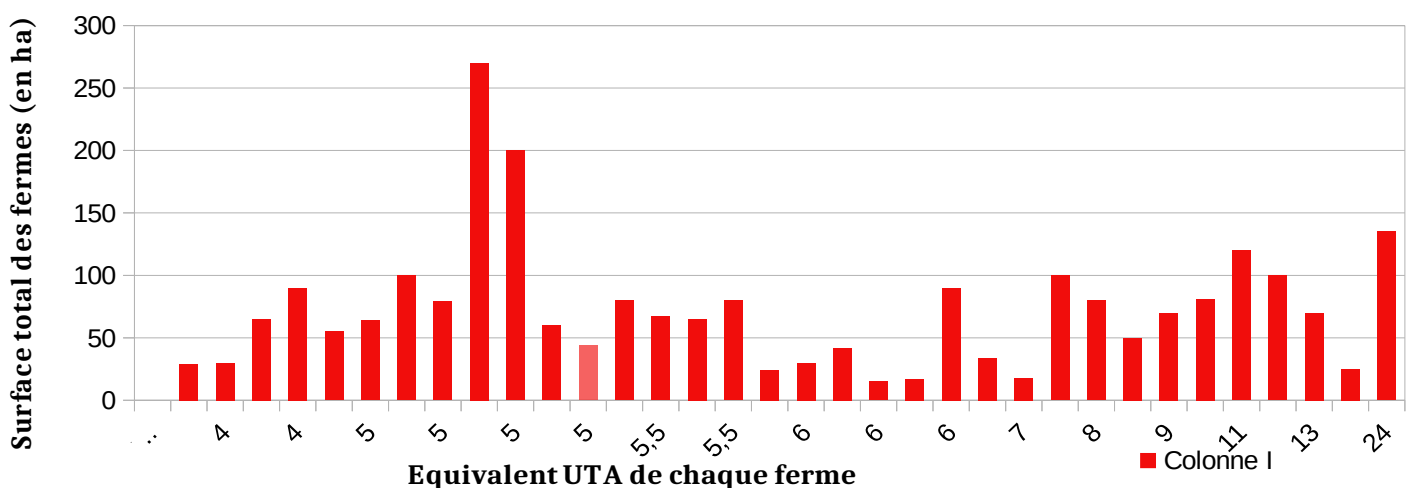
Chapitre I – Les fermes collectives ; nouvelles perspectives pour les modèles de polycultures et polyculture-élevages ?

II - I – A - Des systèmes de productions diversifiées

La surface des fermes collectives varie de 15 à 270 hectares, avec une moyenne de 73 hectares, en comptant les surfaces non déclarées en SAU de certaines fermes mais qui rentrent souvent dans les systèmes de productions. L'étendue du personnel travaillant sur la ferme est importante : de 3 à 9 responsables de productions et de 4 à 24 équivalent UTA, pour des moyennes de cinq responsables de productions et 2,25 équivalents UTA en salariat. Les fermes des Volontoux et de Sainte Luce ont 10 et 19 salariés mais sont des structures spécifiques et perturbent l'analyse. Les membres de ces structures participent à des activités artisanales ou commerciales au même titre que les activités agricoles. Sans ces valeurs la moyenne des salariés est de 1,48 équivalent UTA. En gardant ce chiffre, les fermes collectives ont presque 6,5 UTA en moyenne soit 11,25 ha par UTA. Pour rappel, en France en 2010, une UTA gère en moyenne 48,5 ha dans un GAEC contre 42 ha dans une EARL et 35 ha dans une exploitation individuelle.

Une diversité des formes d'organisations est observable sous différents angles. Si les fermes de 4 UTA font toutes moins de 60 hectares, les rapports entre la taille des fermes et le nombre d'UTA pour le reste de l'échantillon (cf figure 4) ne montre aucun lien de corrélation.

Figure 5: La diversité des formes d'organisation des fermes collectives : le nombre d'équivalent UTA par rapport à la surface de la ferme.



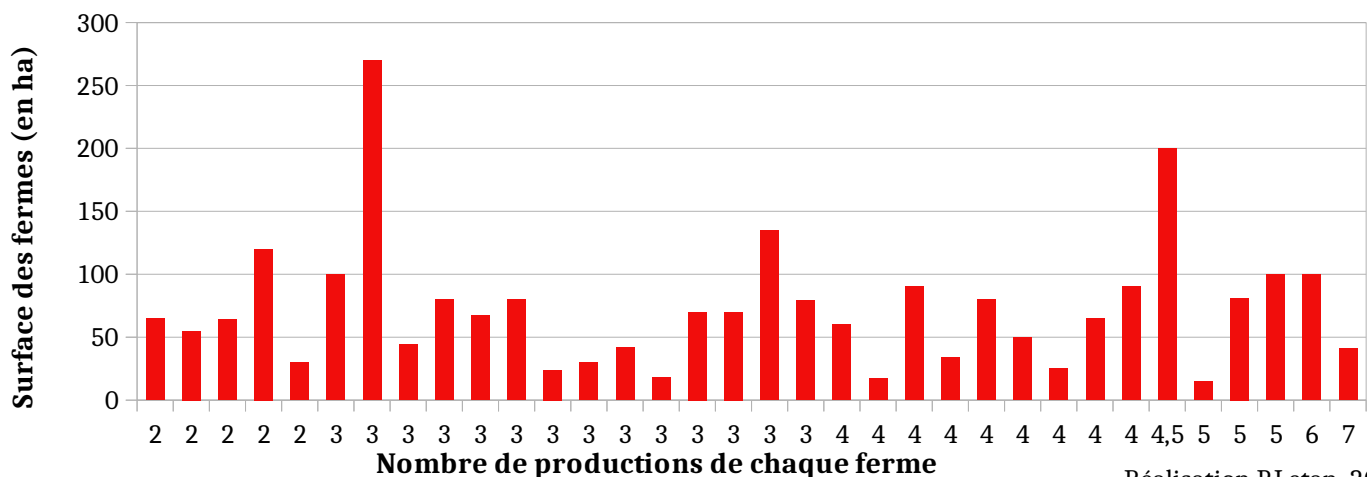
(réalisation P.Letan, 2021)

Le constat est le même avec le nombre d'associé.e.s; les formes à 3 ou 4 associés ont presque la même surface en moyenne que celles à 6 ou plus (62 ha contre 66ha). Excepté les deux systèmes extensifs de 200 et 270 hectares avec 5 associé.e.s, les variations de l'effectif sont réduites. Il n'y a pas de coefficient

de surface par associé ; l'augmentation du nombre d'associé.e.s n'est pas corrélée à une augmentation proportionnelle de la surface. (cf figure 5)

Les fermes sont diversifiées avec 3,6 productions différentes en moyenne présentes sur une ferme collective. Le nombre de productions ne semble pas non plus lié à la surface.

Figure 6: La diversité des formes d'organisations des fermes collectives: le rapport entre nombres de productions et surfaces agricoles



Réalisation P.Letan, 2021

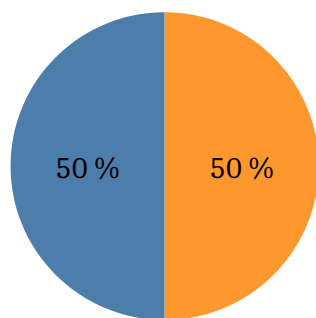
Ces chiffres se traduisent par des restructurations des fermes reprises par les porteurs de projets. Sur la ferme de la Guilbardière, 3,5 équivalents UTA travaillaient sur une production d'élevage laitier ont été remplacés par 5 équivalents UTA (bientôt six) et deux activités agricoles supplémentaires. La ferme de la Tournerie était tenu par un UTA, éleveur de bovins viande. Elle accueille aujourd'hui 12 UTA et 7 activités agricoles.

Une large gamme de productions est représentée dans cet échantillon. Presque deux tiers ont une activité boulangerie-paysanne, la moitié font du maraîchage, presque la moitié ont un élevage de porcs et vingt-et-une fermes ont un production laitière ovine, bovine ou caprine avec transformation, les produits laitiers étant considérés comme « produits d'appel » par plusieurs fermes.

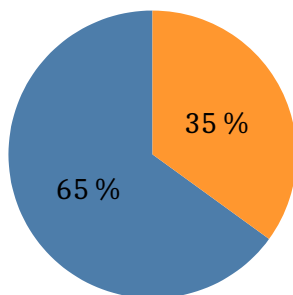
Figure 7: Les activités agricoles les plus présentes dans les fermes collectives

Réalisation P.Letan, 2021

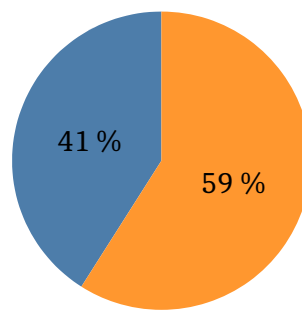
Activités de maraîchage



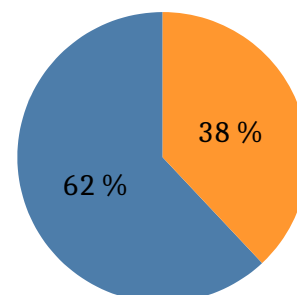
Activités de Boulangerie-paysanne



Elevage porcin



Production laitière avec transformation



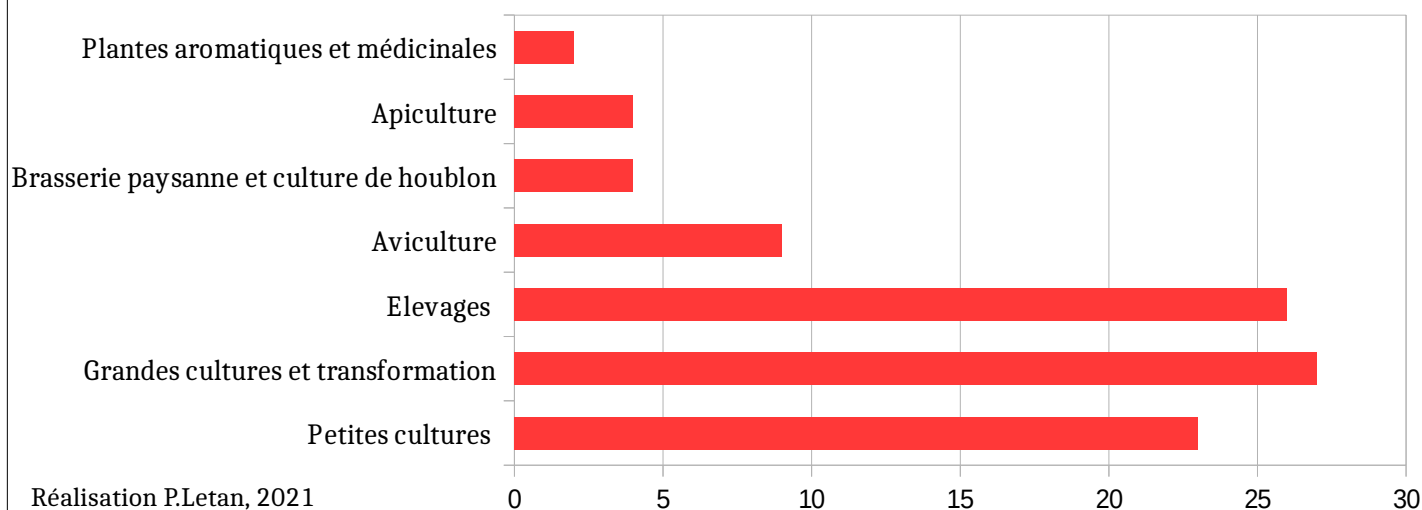
■ Part des fermes exerçant cette activité

■ Part des fermes n'exerçant pas cette activité

Vingt-trois productions sont représentées dans l'échantillon et peuvent être regroupées:

- la culture de champignons (2 fermes), l'arboriculture (3), les petits fruits (5) et les pépinières (3) forment le groupes « petites cultures » avec la maraîchage (17)
- l'élevage de chèvres laitières (1) avec transformation(5), l'élevage ovin laitier avec transformation (6) et à viande (3), l'élevage bovin laitier (1), avec transformation (10) et allaitant (9), l'élevage de cervidés (1) et l'élevage de cochons (14) forment le groupe « élevages »
- la boulangerie-paysanne (22), les cultures de céréales ou protéagineux destinés à d'autres formes de transformations (7) ou à la vente (2) forment le groupe «grandes cultures et transformation »
- l'élevage poules pondeuses (6) et de poulets de chair (4) forment le groupe « aviculture »
- le groupe « apiculture » (4)
- le groupe « Brasserie paysanne »(4) qui comprend aussi l'activité d'houblonnerie (2)
- les plantes aromatiques et médicinales (2)

Figure 8: Les types de productions des fermes collectives



Des formes de polycultures élevages se dégagent de cet échantillon. En regroupant les élevages avec l'aviculture, et en observant les associations avec les différentes cultures, vingt-sept fermes s'approcheraient d'un modèle de poly-culture élevage. Les autres combinent plusieurs productions d'élevages ou plusieurs cultures. Sauf une exception, les autres productions (apiculture, brasserie et plantes aromatiques médicinales) se retrouvent dans des modèles de polycultures-élevage.

L'ensemble des productions des fermes collectives sont certifiées AB (agriculture biologique) et deux ont aussi la certification Nature et Progrès, une bio cohérence et une Demeter.

II - I - B - Des profils spécifiques

Les formes collectives telles qu'étudiées au cours de ce travail émanent d'initiatives majoritairement extérieures au monde agricole : plus des trois quarts des personnes de l'échantillon sont non issus du

milieu agricole²¹. Pourtant ce secteur professionnel est très fermé et « n'ouvre ses portes qu'à ceux qui disposent d'un capital économique (les aides de l'État restent insuffisantes) et professionnel substantiel transmis, le plus souvent, par la famille. » (Denave, 2015) Mais la part des membres issus du cadre familial n'est majoritaire que dans une seule ferme et près de 90 % du total des membres de l'échantillon sont hors cadre familial²² (HCF). Douze fermes ont des membres issus du cadre familial mais seulement huit sont des projets initiés par une reprise familiale. Parfois les descendants ne souhaitent pas reprendre la ferme mais y sont revenus, attirés par la dynamique collective. Des membres ont aussi pu se greffer à un projet HCF en apportant des terres familiales sur lesquels ils étaient déjà installés ou qu'ils ont pu récupérer.

Si les porteurs de projets des fermes n'ont pas souvent bénéficié des apports patrimoniaux, ils ont pu s'appuyer sur leur parcours scolaire et professionnel. En 2019, 26 % des agriculteurs étaient diplômés de l'enseignement supérieur contre 85 % dans notre échantillon, dont plus de la moitié qui ont Bac+5 ou plus. Seulement quatre fermes n'ont aucun membre niveau bac+5. Si les agriculteurs se spécialisent de plus en plus, notamment pour répondre aux exigences de l'agrandissement des exploitations et de l'augmentation de l'usage de la mécanique, les membres des fermes collectives sont majoritairement diplômés de formations non directement liées au secteur agricole ; 68 % des membres étaient en reconversion au moment de l'installation. Néanmoins, plusieurs parcours sont fréquents : ingénieurs agronomes, ou autres ingénieurs, animateurs nature ou dans une structure d'accompagnement agricole, chargé de mission en aménagement du territoire, paysagistes ainsi que les métiers du social, de l'économie sociale et solidaire ou de l'enseignement. Le destin social de ces personnes est corrélé à un imaginaire commun, « une perception que les individus ont de ce qui se passe dans leur environnement proche [...] c'est-à-dire de ce qui les motive ou les dé motive en leur faisant apparaître les futurs possibles comme plus ou moins probables en fonction de leur expérience quotidienne » (Denave, 2015). Une partie des membres de la ferme de Belêtre se sont rencontrés au sein du pôle Inpact de la région Centre-Val de Loire, ceux de la Tournerie pendant leur formation d'ingénieurs agronomes, ceux de la Maladière pendant les formations d'éducateurs spécialisés et pendant leurs expériences dans l'animation socio-culturelle... Cela induit aussi des appartenances à des CSP plutôt élevées : « *on est pas arrivé là à partir de rien, on vient de milieux sociaux élevés, nos parents c'est des classe moyennes plus, ils nous ont donné des sous* ». De plus, par ces expériences ils acquièrent des compétences comme le souligne un membre du GAEC de Champ Boule : « *nos formations, études, stages, ou travaux antérieurs et la formation continue [agricole] nous procurent une bonne autonomie opérationnelle et décisionnelle* ». Un capital culturel acquis également par les repreneurs familiaux puisqu'une partie d'entre eux ont vécu d'autres expériences avant de revenir l'exploitation familiale. De plus, ces derniers mentionnent souvent des pratiques des parents cédants déjà alternatives avant la

21 Personne dont les parents (père et mère) ne sont pas (ou n'étaient pas s'ils sont aujourd'hui retraités) agriculteurs (au sens d'exploitant agricole).

22 Dont l'installation agricole ne s'est pas faite dans le cadre familial

cession. Au GAEC de la Rauze, repris en 2020, les trois associé.e.s familiaux avaient quatre activités dont trois avec transformation (culture de céréales et boulangerie, jus de pommes et vente de porcs en vente directe) et avaient converti la ferme en bio en 1992.

Les deux tiers des membres des fermes collectives ne sont pas issus du territoire (NIT)²³ sur lequel ils se sont installés. Ils ont surmonté les difficultés de s'installer dans certaines régions. Cette capacité de mobilité témoigne de la singularité des fermes collectives ainsi que des moyens dont disposent les membres. Ils ont pu compenser leur extériorité au monde agricole par « d'autres capitaux, notamment les capitaux culturels et sociaux » qui se conjuguent et permettent ou entravent l'accès à certains métiers. » (Denave, 2015)

La composition de ces fermes est en rupture avec les moyennes nationales et les profils habituels des agriculteurs. Au regard des dates d'installation, elles incarnent une dynamique nouvelle : les projets collectifs ont démarré en moyenne en 2012. Ils sont différenciés des installations des premiers membres de chaque projet, parfois plus récentes, qui datent en moyenne de 2008, car dans plus d'un tiers des cas, elles étaient initialement individuelles ou à deux. L'idée du collectif a parfois germé après plusieurs années d'activité. Les fondateurs de la ferme en coton, éleveurs de volailles et de porcs, expliquent que c'est en revenant d'une soirée sur les alternatives écologiques qu'ils se sont dit « *mais c'est incroyable en fait, on a un outil qu'on pourrait partager, et le lendemain on proposait à Marion, qui faisait une formation en maraîchage, si ça l'intéressait qu'on lui donne de la place, et quelques mois plus tard le paysan-boulangier est arrivé* ». A la ferme de Saint Luce, ils n'avaient « *jamais utilisé le terme de collectif, mais on a embauché un mi temps par an pendant vingt ans et petit à petit on a eu la culture du collectif, avec des réunions hebdomadaires... mais tout ça s'est fait en douceur sans y réfléchir plus que ça. Maintenant on est 5 associé.e.s, bientôt huit, et on a dix-neufs salariés.* » L'influence d'enfants revenant sur la ferme familiale après avoir vécu d'autres expériences peut aussi être le point de départ d'un projet collectif. Au GAEC du Thicaud, l'installation sur la ferme familiale date de 1979, un premier associé est arrivée en 1986 mais c'est en 2005 que deux petits enfants se sont installés avec une des conjointes. A partir de là le collectif s'est élargi à d'autres personnes, ils sont désormais huit associé.e.s. L'émergence d'un projet collectif coïncide aussi parfois avec le développement d'activités agricoles comme la boulangerie paysanne (Barbier et Maïzi, 2019). La ferme du Pic bois a été reprise en 1995 par deux personnes, et en 2000 et 2004, deux personnes supplémentaires sont arrivées pour développer l'activité de boulangerie-paysanne.

23 Définition arbitraire : personne qui est né et/ou a vécu les premières années de sa vie à moins de 150km autour de la ferme

II - I - C - Les structures juridiques des entreprises en fonction du collectif de travail

Divers travaux présentés en première partie ont montré que les collectifs agricoles se sont formés pour tenter de répondre à des aspirations sociales, à une vision écologique de l'agriculture et pour améliorer les conditions de travail. Les attentes des porteurs de projets sont hétérogènes, elles se construisent avec plusieurs paramètres : la vision du travail, la condition familiale (couple, enfants...), la production agricole ou encore l'approche du collectif et des relations que cela génère. Ainsi une multitude de structures juridiques différentes sont représentées dans cet échantillon. Elles peuvent être classées par le niveau de collectivisation des moyens de productions et de la vie à la ferme.

Certains collectifs vont avoir un degré de collectivisation très élevé ; productions inter-dépendantes (assolements en communs, échanges de matières premières), matériel, commercialisation et comptabilité en commun, temps de travail et revenus équivalents avec notamment des systèmes d'astreintes, entraide très fréquente et réunions hebdomadaires pour échanger sur le collectif. La structure juridique la plus utilisée dans ces situations est le GAEC. Il est souvent choisi pour les avantages financiers ; il permet notamment d'avoir plus de primes lors de l'installation, les Dotations Jeunes Agriculteurs (DJA) (Timmerman, 2019). Alors que les fermes collectives ont plusieurs productions, plusieurs sources de revenus fluctuantes, le GAEC permet d'homogénéiser un système, comme à la ferme de Lou Cornal où les membres « *travaillent comme s'il n'y avait qu'une seule ferme* ». A la ferme de la Tournerie : « *le collectif de travail s'organise en fonction des complémentarités agronomiques et des priorités économiques, on voit les besoins sur les activités, on se dit ça pendant une réunions toutes les semaines* » Chaque atelier s'intègre dans un tout qui ne peut pas être déstabilisé. Néanmoins, la ferme a accueilli récemment une EI qui loue des terres, utilise le matériel et mutualise certains circuits de commercialisation. Les ateliers peuvent aussi être indépendants sur le plan agronomique mais les membres peuvent néanmoins avoir des échanges dynamiques comme à la ferme des cinq sens en Corrèze : « *Nos ateliers sont indépendants dans le fonctionnement, chaque production est bien différente entre la viande et les légumes. Par contre, on s'entraide beaucoup, et on fait même des chantiers collectif tous les quinze jours [...] Les investissements en communs et c'est hyper bénéfique ! Par exemple pour l'atelier PAM on a pu accéder à du matériel de qualité qui permet d'assurer la continuité de l'évolution de l'entreprise et ça aurait été impossible sans le GAEC.* ». Les fermes peuvent pousser la polyvalence des membres afin qu'ils puissent souvent échanger de poste et prendre le relai d'une personne en cas d'absence. « *Que ça soit sur l'élevage de chèvres, la transformation du lait, les culture de céréales ou la boulangerie, on sait tous tout faire* » (un des quatre membres de la ferme du Pic Bois).

Le collectif de Belêtre a lui opté pour le statut de SCOP, qui offre des perspectives différentes pour l'installation d'associé.e.s et la transmission de la ferme. Contrairement aux GAEC, le travail est

rémunéré mais pas le capital. Cela conduit à remettre l'excédent disponible après autofinancement à la disposition des membres en proportion non pas des capitaux apportés mais de leur contribution à l'activité de la coopérative (mesurée dans les SCOP par la rémunération de leur apport en travail). De plus, contrairement aux formes sociétaires, ce capital n'évolue pas. Il n'y a pas de capitalisation des associés. Si une personne veut entrer dans la structure, elle achète une part égale aux autres qui n'est pas financiarisée, ne subit pas d'évolutions au cours du temps. Si la SCOP revêt de multiples avantages, le fait de choisir une forme juridique « atypique » entraîne aussi quelques difficultés. (inéligibilité aux aides PAC, manque d'informations juridiques et fiscales...) (Tavernier, 2014) «*Notre volonté est de participer à un mouvement de transformation sociale, c'est avant tout politique* ».

D'autres fermes ont un degré très élevé de collectivisation et ont choisi un autre statut. La ferme de Bremelin est en SCEA : « *nous sommes perdants sur les financements, par rapport au GAEC, mais nous cherchions cette flexibilité* ». Le fonctionnement est moins soumis à des obligations que le GAEC et les entrées et sorties des membres sont facilitées. La ferme de la Batailleuse a un statut associatif qui permet des évolutions fréquentes : « *Au départ c'était une bande de potes mais maintenant y'a plus personnes de l'époque, ce système permet les évolutions* ».

Le degré de collectivisations est moins poussé dans certains GAEC. A la ferme du Rouillon ou au GAEC Radis and co, les moyens de productions sont mutualisés mais il n'y a pas d'entraide sur les ateliers de productions. De même à la ferme de Bragat, où même les revenus sont mutualisés sur un compte commun, « *c'est compliqué de s'entraider entre les ateliers* ». A la ferme des Volontoux, la structure juridique est singulière, c'est une SCOP-CAE²⁴. La mutualisation est plus poussée que dans une CAE classique puisqu'ils mutualisent à la fois les terres, le bâtiment, les outils de production et de commercialisation ainsi que la gestion administrative, fiscale et comptable (un salarié de la structure est chargé de cette gestion). Mais une entreprise agricole n'est pas intégrée dans ce processus de mutualisation très poussé.

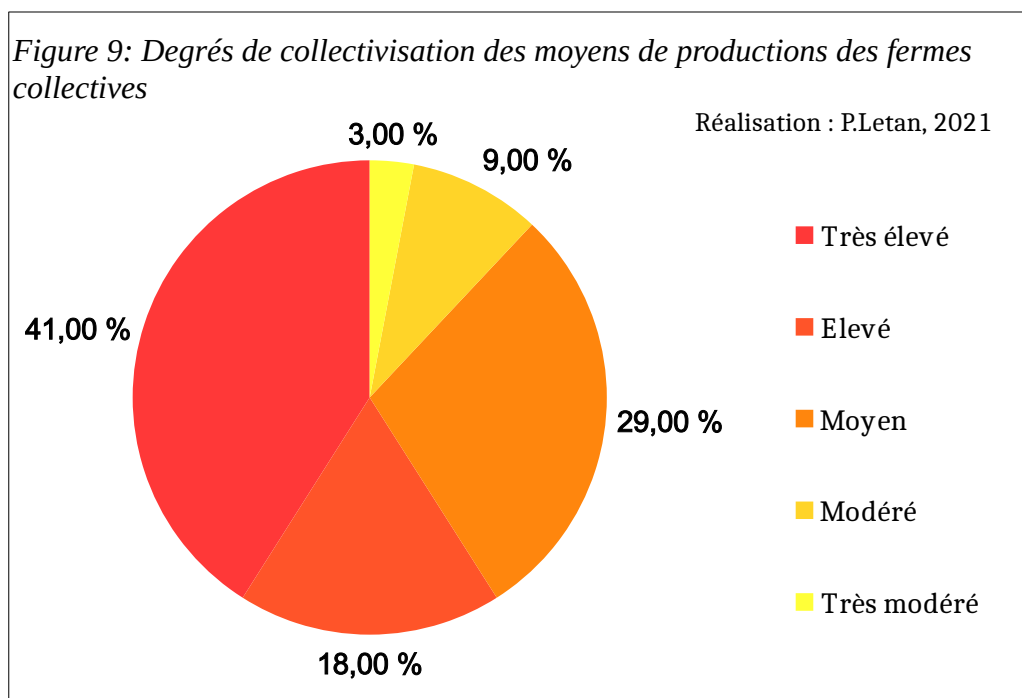
La ferme de Trévéro a quatre productions différentes mais fonctionne comme un tout. Néanmoins seules deux personnes sont associées, le reste étant salariés. Le temps de travail et les risques financiers ne sont donc pas partagés. Le GAEC du Murier est un autre exemple singulier : trois structures existantes se sont regroupées pour mutualiser leurs moyens de production. Néanmoins les deux ateliers restent indépendants et il n'y a pas ou peu d'entraide.

Le degré de collectivisation baisse aussi avec la multiplication d'entreprises agricoles. L'association de la ferme des Roussets regroupe un GAEC au sein duquel les activités agricoles sont assez

24 La Coopérative d'activité et d'emploi (CAE) propose habituellement un modèle d'entrepreneuriat salarié unique, qui permet de créer et de développer sa propre activité dans un cadre autonome, coopératif et sécurisé.

indépendantes et une entreprise individuelle dont une partie des moyens de productions sont séparés du GAEC. L'association l'Audacieuse regroupe à la ferme de l'Audace six entreprises individuelles qui ont acquis ensemble une ferme, organisent des assolements en commun, échangent du matériel, s'entraident, mutualisent la commercialisation mais ont des ateliers indépendants et des résultats économiques différents. De même à la Maladière : « *on voulait pas s'embête à faire trop collectif, tout amène à faire un GAEC alors que c'est trop dur d'assumer les conneries, les départs etc.. Toutes les EI regroupées sur le lieu et ça forme une société de fait avec la mise en commun de matériel, les rotations cultures communes, de l'entraide...* ». Néanmoins les revenus ne sont pas partagés. La ferme des 5 sens en Ile et Vilaine est composé d'un GAEC et d'une EARL et d'une EI artisanale, « *c'est une coloc d'entreprise qui facilite l'accès à un bien, qui multiplie les énergies, comme pour la création de la SCI, très importante pour notre installation, pour la commercialisation, pour l'orga d'événement culturels, pour l'entraide...* ». La ferme en coton accueille trois entreprises agricoles dont une en espace test. Pour cette dernière, la ferme met à disposition un cadre légal d'exercice du test d'activité permettant l'autonomie de la personne, des moyens de production (foncier, matériel, bâtiments...) et est en relation avec un dispositif d'accompagnement et de suivi. D'autres moyens de productions sont mutualisés, comme la commercialisation avec grâce à un magasin à la ferme.

La part du collectif est parfois très réduite comme à la ferme de Lou Kercoron : « *le matériel est en commun, on s'entraide, on mange ensemble mais tout le reste est séparé. On a pas réussi à faire des assolements en commun car nos techniques agronomiques sont différentes [...] le collectif a facilité la transmission mais il faut pas trop de choses collectivement non plus, sinon c'est moins simple, moins sain, plus complexe* » Au bois Landelle, un bail a été signé avec les trois entreprises agricoles, « *les bâtiments et terrains sont répartis de manière assez fixe, après on n'a pas d'assolements en commun car on a pas trouvé pertinent de le faire et on a des conduites différentes des cultures* ». Le matériel est partagé grâce à une CUMA interne, qui adhère à la CUMA de la commune : « *C'est confortable d'avoir un tracteur pour 3 par exemple* ». « *Nous avons des modes de vies très différents, c'est déjà compliqué pour faire une réunion alors on aurait eu du mal à avoir un fonctionnement plus collectif.* »



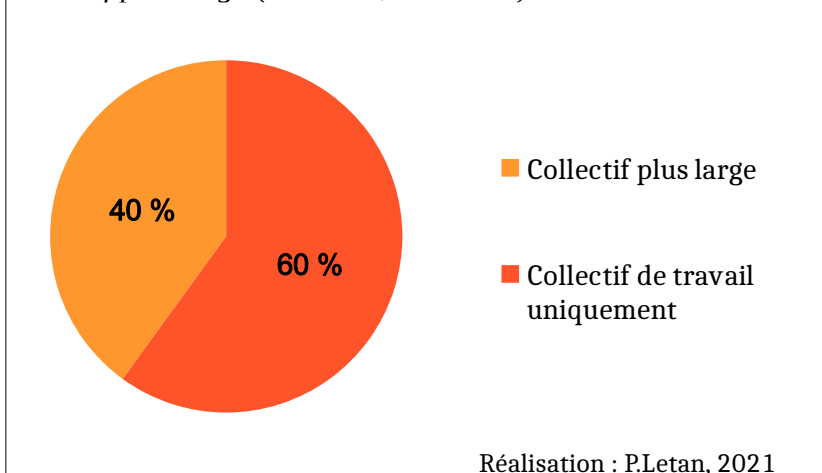
En outre, si une majorité des membres des collectifs se connaissent avant le projet, de nombreuses fermes sont composées de personnes qui se sont rencontrées pour monter ce projet ou les ont rejoint ensuite, c'est le cas pour près de la moitié des fermes avec un degré très élevé de collectivisation.

II - I - D - Différentes approches entre travail et vie extra-professionnelle

L'organisation de travail et le choix du degré de collectivisation des moyens de productions ne sont pas corrélés avec les activités extra-professionnelles et le mode de vie des membres. La ferme du bois Landelle, dont le degré de collectivisation est modéré, s'insère dans un collectif plus large avec des habitations sur le lieu et des activités associatives partagées. Le collectif de travail peut bénéficier de ces activités lorsque des événements sont organisés sur la ferme. De même pour la ferme Maladière, qui se considère autant comme une ferme que comme un habitat partagé.

De nombreux collectifs au degré de collectivisation élevé ont préféré séparer le travail et la vie extérieure. A la Guilbardière, ils le soulignent : « on n'est pas en mode éco lieu; on n'habite pas tous sur le lieu ». Néanmoins dans certains cas, le collectif reste très présent hors du travail. A sainte Luce, « le collectif est très riche : on a un potager partagé, un groupement d'achats, les repas sont communs, y'a une personne par jour qui prépare les repas et son temps de cuisine est payé par la ferme ». A Belêtre, quatre de cinq associé.e.s habitent sur la ferme dans « un habitat partagé ». La ferme de la Batailleuse s'inscrit dans une dynamique associative plus large qui comprend un centre d'accueil pédagogique et d'événements ainsi qu'un espace d'habitats légers. Les membres du GAEC de la Rauze n'habitent pas tous sur le lieu mais réfléchissent « à un habitat collectif et on a déjà commencé à mutualiser la garde des enfants ».

Figure 10: Part des fermes collectives s'insérant dans un collectif plus large (d'habitat, culturel...)



II - I - E - Les conditions de travail

Les conditions de travail des paysan.ne.s sont évaluées au regard de quatre variables : le temps de travail par semaine en moyenne sur une année, la fréquence des week-ends sans travail, le nombre de semaines de vacances par an et les revenus mensuels. Une note sur vingt a été attribuée à vingt quatre grâce un barème. (cf Annexe 1). Plusieurs fermes n'ont pu être notées ; les conditions de travail sont parfois très différentes entre chaque membre, notamment pour les collectifs avec un faible degré de collectivisation, les heures de travail par semaine ne sont toujours pas calculées, et certaines sont trop récentes pour pouvoir estimer son temps de travail. A la ferme de Bragat, les revenus sont tous mutualisés, les membres n'ont qu'une compte commun et ne calculent les prélèvements respectifs.

La ferme de Trévéro, ferme en poly-élevages et grandes cultures qui n'a que deux associés, a une note de 5/20 : ils travaillent presque 65 h/semaine, trois week-end sur quatre, ont trois semaines de vacances par an et gagnent entre 1000 et 1500 euros chacun. A l'opposé, le collectif Biotaupes, constitué d'une pépinière, un maraîcher et un paysan boulanger, obtient 17/20 puisque les membres travaillent en moyenne un week-end sur 10, et à peine 40 h/semaine, ont cinq semaines de vacances par an et gagnent entre 1000 et 1500 euros par mois. La moyenne est de 11,8/20 ; entre des fermes qui ont 11/20 comme au GAEC des poules aux fruits d'or où les membres pensent « *vivre correctement de [leur] métier de paysan* », ils travaillent un week-end sur trois, 45h/semaines, ont trois semaines de vacances/an et gagnent entre 1000 et 1500€/mois et le GAEC Bellis Perrennis, avec une note de 12/20, où les paysan.ne.s travaillent un week-end sur deux, 40 heures semaines, ont quatre semaines de vacances et gagnent entre 1000 et 1500 euros par mois.

Parmi les six fermes les plus récentes, installées après 2016, , cinq ont une note égale ou inférieure à 10/20. Elles n'ont pas encore « atteint le rythme de croisière » ou fini de se structurer comme la ferme de la Guilbardière qui recherche un nouvel associé « *pour gagner de la flexibilité au travail, dans les livraisons, les congés maladies* » et « *à encore beaucoup à gagner sur l'organisation du travail, par exemple sur la farine, on fait trop de travail manuel, on doit développer ça* ». A l'inverse, cinq des six fermes les plus anciennes, installées avant 2006, ont une note supérieure à 10.

En 2019, pour leur emploi principal, en France, les agriculteurs ont déclaré une durée habituelle hebdomadaire de travail de 55 heures en moyenne²⁵ contre à peine 50h pour notre échantillon. Au sein des fermes collectives, les paysan.ne.s travaillent en moyenne un peu moins d'un week-end sur trois. Des systèmes s'opposent entre le GAEC Radis and Co, où les membres ne travaillent qu'un week-end sur cinq grâce aux astreintes réparties entre les cinq associés et le GAEC du Thicaud au sein duquel les huit membres travaillent un week-end sur deux mais travaillent en moyenne quatre heures de moins

25 INSEE, 2020

par semaine, ont une semaine de vacances supplémentaire et sont dans la tranche supérieure de revenus (entre 1500 et 2000 euros).

La moyenne nationale des revenus en production agricole était de 1160 euros en 2017, avec des fortes inégalités entre la viticulture où les revenus doublent quasiment et l'élevage et les grandes cultures, productions qui ne rapportent moins de 1000 euros²⁶. Toujours d'après l'INSEE, les modèles qui associent élevage et cultures permettent d'avoir des revenus supérieurs à 1000 euros. Un parallèle peut être fait avec les fermes collectives car celles qui ont une note supérieure à la moyenne de l'échantillon sont souvent sur des modèles combinant élevage et cultures. Néanmoins, cinq des sept fermes ayant une note supérieure à 14/20 n'ont pas d'élevage mais associent des petites cultures, des grandes cultures avec transformation et parfois une autre production (apiculture, plantes aromatiques médicinales...). La majorité des membres ont des revenus mensuels compris entre 1000 et 1500 euros, qui s'approchent souvent du SMIC. A la ferme de Sainte Luce, « *on est payé au SMIC pour 45heures par semaine* ». Dans 14 % des cas, tous les membres gagnent entre 1500 et 2000 euros. Néanmoins, au GAEC des Murier, ce revenu parmi les plus élevés (1800 euros) compense un temps de travail élevé (note de 10/20) alors que dans les autres situations le temps de travail est « allégé » (notes minimum de 14/20). Dans 25 % des cas, les revenus ne dépassent pas 1000 euros mais témoignent souvent d'installations récentes, après 2016. A Lou Kercoron, les installations datent de 2014 et pourtant les revenus sont entre 500 et 1000 euros pour le maraîcher, notamment parce qu'il ne travaille pas pendant l'hiver, et les paysans boulangers et entre 1000 et 1500 euros pour l'éleveur fromager en production ovine. C'est aussi la ferme avec le plus faible degré de collectivisation. A la Rivoire, où le degré de collectivisation est modéré, les pépiniéristes travaillent un week-end sur quatre, les maraîchers un sur trois, le paysan boulanger travaille le samedi matin. Les revenus sont inférieurs à 500 euros pour les maraîchers car ils sont encore en création d'entreprise, compris entre 500 et 1000euros pour le boulanger et supérieurs à 1000 euros pour les pépiniéristes. Les maraîchers travaillent 45 heures/semaine et ont cinq semaines de vacances, le paysan boulanger travaille un peu plus de 50 heures/semaine et prend entre deux et trois semaines de vacances par an et les pépiniéristes se situent entre les deux.

La ferme des Cinq sens en Corrèze souligne les avantages du degrés de collectivisation élevé : « *Les postes collectifs sont identifiés et font l'objet d'une mutualisation du temps travail, régulée par une banque d'heures. [...] On fait plus de valeur ajoutée avec les activités maraîchage, plantes médicinales et grandes cultures qu'avec les activités élevages bovins et ovins viandes, parce que y'a plus de charges ; pour 1 euros de chiffres d'affaires, on a 50 centimes de charge pour les légumes et 80 centimes pour l'élevage. Mais avec l'élevage on reçoit plus de primes, sur la surface et pour le bio.* ». De même, à la Tournerie, le GAEC assure la viabilité de la structure : « *Différents ateliers au sein d'une même structure,*

26 INSEE, 2020

ça permet de compenser les aléas de l'agriculture, si on dépend juste d'une production on va avoir un revenu variable alors que la si on fait la somme de tous les revenus variables on est moins vulnérables ».

Les conditions de travail au sein des fermes collectives peuvent être perçues comme meilleures que dans une large frange du monde agricole, notamment au regard de l'épanouissement personnel dont témoignent la majorité des personnes enquêtées. Ils sont nombreux à souligner la richesse des relations et l'aventure humaine qu'apporte le collectif. A Trévéro, malgré un temps de travail élevé, les paysans sont satisfaits de leur modèle, encore en construction : *« le projet fonctionne globalement bien, techniquement et économiquement et puis surtout on s'amuse bien »*. A la ferme des Roussets, installés en 2014, ils atteignent leur objectif initial d'avoir des conditions de travail confortables : *« on est en constante évolution dans le temps de travail car le modèle agricole est viable, globalement c'est vraiment pas mal, on s'entraide. En maraîchage, en hiver on tourne à 35 heures par semaine avec un jour de congé en plus du week-end. En été, on est à 55 heures par semaine avec une demi-journée de congé et une astreinte alterné le week-end »*. A la Tournerie, le collectif est arrivé en phase de croisière au bout après quatre, cinq années : *« c'est un projet qu'on a construit pour qu'on s'y sente bien parce que c'est un projet de vie... et aujourd'hui oui on s'y sent bien »*. Toutes les fermes mettent en avant les avantages du soutien moral dans les moments difficiles.

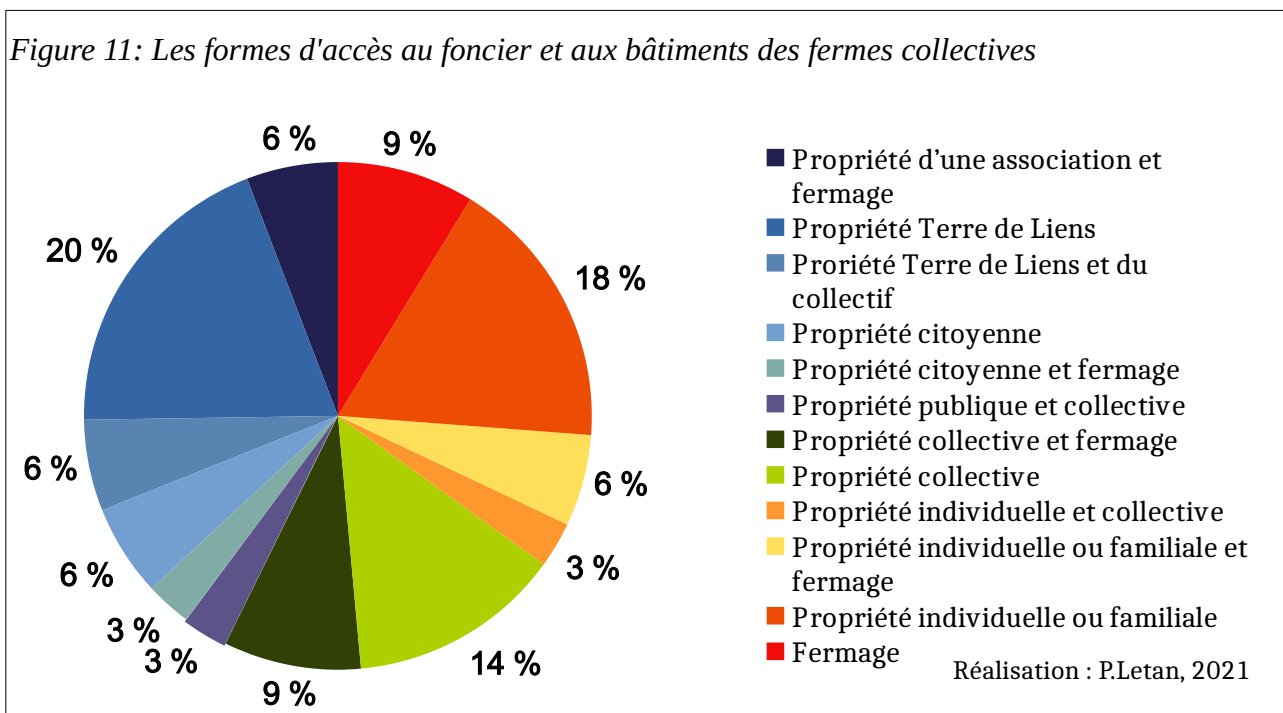
Des limites de ce constat sont également observables car le temps de travail reste très élevé. Plusieurs fermes ont souligné comme première difficulté *« le manque de temps libre »*. A Lou Kercoron une des grandes réussites est *« d'avoir construit un outil de production rentable mais il reste maintenant à trouver des solutions pour avoir plus de temps libre »*.

II - I - F - Une diversité d'acteurs investis dans l'accès au foncier

Les formes d'accès au foncier et aux bâtiments agricoles pour les fermes collectives sont diversifiées. Une majorité de fermes ont tout ou une partie de leurs terres en fermage (de 5 à 100%) mais elles peuvent aussi louer des terres à la foncière Terre de Liens ou à une société civile citoyenne (GFA citoyen ou SCI citoyenne). Les fermes peuvent aussi être la propriété des membres du collectif, via leur structure agricole (GAEC) ou une société civile (SCI ou GFA) ou propriété de la famille d'un membre, ou d'un individu, qui loue au collectif agricole. Enfin une ferme exploite les terres appartenant à une collectivité locale.

Trois fermes sur quatre ont recours à plusieurs modes de faire valoir. Une classification des modes de faire valoir a été effectuée en gardant la forme majoritaire d'accès au foncier, au moins 40 % des terres exploitées, et aux bâtiments de chaque ferme. Par exemple, 80 % du foncier de la ferme de la Coume est loué à TDL et les bâtiments appartiennent à une SCI entre associés ; elle appartiendra à la classe

« Propriété de terres de liens et du collectif ». La ferme de Pic-Bois loue 85% des terres qu'elle exploite à des tiers, les 15 % restants sont la propriété du GAEC et les bâtiments appartiennent à une partie des associés, arrivés en premier sur le projet, via un GFA et sont louées au GAEC. Elle est dans la classe « propriété individuelle et fermage ». La ferme de la Guilbardière est propriétaire de 80% de son foncier et de ses bâtiments et loue 20 % à un GFA citoyen. Elle sera classée « propriété collective ».



Plus de quatre fermes sur dix ont la majorité de leur foncier et bâtiments qui n'appartient pas aux membres du collectif. Dans presque un quart des cas, l'outil de travail est la propriété d'une société civile (GAEC, GFA, SCI ou SCIC) et peut être complété par des terres en fermage. Plusieurs dynamiques collectives se sont aussi développées grâce à un propriétaire ou à sa famille, complétées par des achats du collectif agricole ou de fermages. Enfin trois fermes louent l'intégralité de leurs terres et de leurs bâtiments.

La compilation de formes d'accès au foncier est parfois compliquée. Les membres de la ferme de Lou Cornal louent environ 40 % des terres qu'ils exploitent à TDL, 8 % à des tiers et 45 % à un des associés. Les bâtiments sont la propriété du collectif par représenté par le GAEC. Ce projet a pu voir le jour grâce à l'implication de citoyens dans Terre de Liens, d'une approche militante des membres et de la situation d'un membre qui a pu acquérir 30 hectares. La ferme de la Poule aux fruits d'Or est propriétaire de 15 % des terres qu'elle exploite et des bâtiments, via un GAEC, mais loue 70 % du foncier supplémentaire à une communauté de communes et 15 % à des tiers.

Le ferme des Roussets a elle mis en place un système unique dans cet échantillon ; une association a réuni des fonds pour acheter une petite partie des terres et les bâtiments. L'argent investi est remboursé par les locations des paysan.ne.s et de l'association culturelle qui investissent les lieux.

II - I – Conclusion

Les modèles de polycultures élevages ont évolué tout au long du 20ème siècle jusqu'à aujourd'hui. Jusqu'à l'arrivée de la mécanisation, c'était le modèle privilégié au sein de l'exploitation familiale, est visait l'autonomie alimentaire. L'agriculture s'est ensuite spécialisée au détriment des exploitations diversifiées pour se tourner vers les grandes cultures ou l'élevage. Les exploitations encore en polyculture élevage se sont adaptées à l'agriculture industrielle et s'agrandissent (Hirschler et al, 2019). L'échantillon étudié présente de formes innovantes de polyculture-élevages et de poly-cultures. Les productions sont diversifiées, les emplois sont plus nombreux sur des surfaces plus petites que la moyenne des exploitations françaises. Les installations, rarement réalisées autour de la famille, sont portées par des personnes souvent d'origine extérieure au monde agricole qui apportent des compétences supplémentaires dans les fermes. Ces nouvelles pratiques induisent des organisations de travail et des structures juridiques adaptées aux valeurs et aux besoins de ces paysan.ne.s. Elles permettent d'avoir des conditions de travail synonymes d'épanouissement personnel, qui contrastent avec « la perte de sens du métier » si souvent évoquée comme cause principale du déclin de la profession. Le temps de travail reste en moyenne très élevé et est révélateur de la situation du monde agricole actuel ; les pratiques ne sont pas seules responsables des problèmes qu'il traverse et ne doivent pas occulter les choix de société qui organisent le secteur (cf partie IV).

Chapitre II – Des ancrages territoriaux de différentes formes

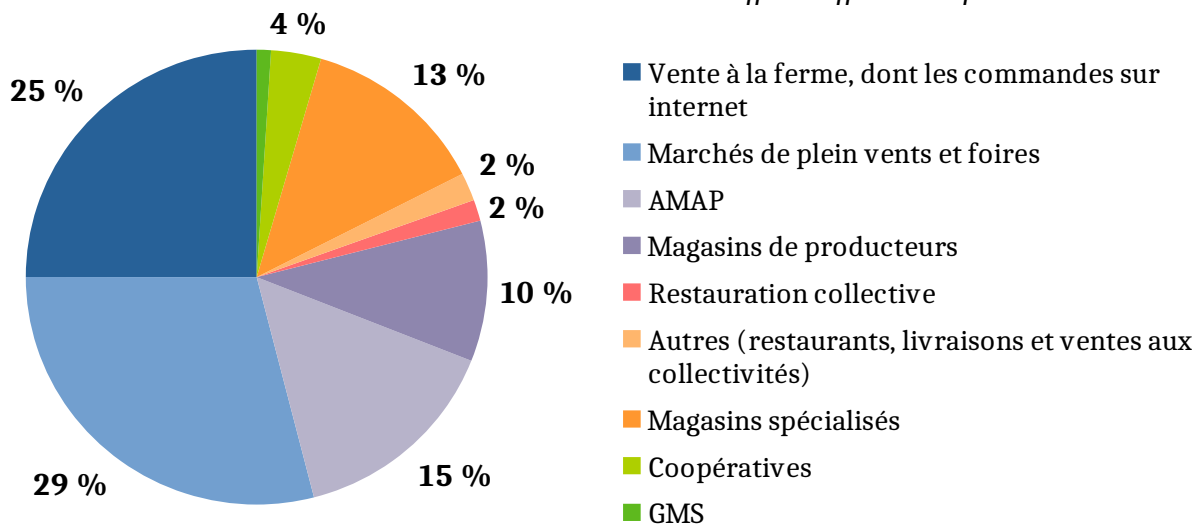
Les fermes collectives participent de diverses manières au dynamisme des territoires dans lesquels elles s'insèrent.

II - II - A - Des fermes actrices de la relocalisation alimentaire

Plus de la moitié du chiffre d'affaires des fermes collectives est en moyenne généré par la vente directe. La vente à la ferme est parfois le circuit de commercialisation privilégié. La complémentarité de productions attire les consommateurs comme à la ferme en coton : « *l'idée en proposant au paysan boulanger et à la maraîchère de s'installer sur la ferme c'était qu'ils utilisent le point de vente à la ferme pour commercialiser le pain, et ça a été bénéfique pour nous aussi car les gens ne viennent plus que pour acheter de la viande mais pour remplir leur panier et donc tout le monde est hyper content, et nous on a vu la différence, on a plus de monde* ».

Le collectif permet également de partager le temps de travail inhérent à d'autres débouchés, comme les livraisons en magasins ou pour l'organisation des AMAP. A Beletre, « *120 familles qui se partagent l'intégralité de la récolte du maraîchage* ». Cela explique sûrement que plus de 80 % des produits soient vendus en circuits-courts²⁷.

Figure 12: Part des circuits de commercialisations dans le chiffre d'affaire des fermes collectives

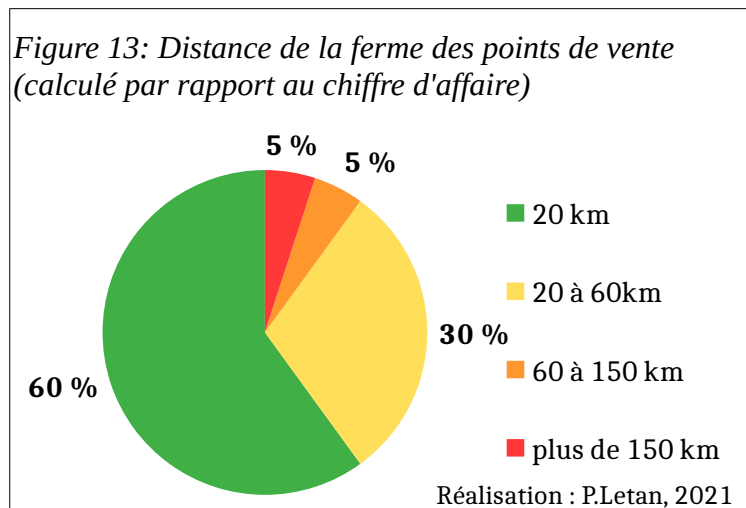


Réalisation : P.Letan, 2021

Les ventes en coopératives ont été classées comme effectuées à plus de 150km. Le critère de sélection des fermes fixait un minimum de 50 % du chiffre d'affaire des fermes réalisé dans un rayon de 150km. Le graphique montre que de telles démarches induisent finalement des engagements plus approfondis car en moyenne seuls 5 % du chiffre d'affaires proviennent de ventes à plus de 150km et que 90 %

²⁷ Mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire

sont effectués sur des circuits de proximité²⁸. A la dimension spatiale, s'ajoute la création du lien social par la proximité organisée (Torre et Rallet, 2004) inhérente aux ventes directes et en circuits courts en AMAP, distribution de paniers ou en magasins de producteurs. Les fermes permettent à des personnes du territoire qui partagent un minimum de valeurs et de représentations de se rencontrer et de s'approvisionner en produits biologiques.



II - II - B - Des lieux multi-fonctionnels

Les fermes collectives sont toutes impliquées dans le dynamisme territorial par leur engagement dans les circuits courts. Elles le sont souvent également par la mise en place d'activités extra agricoles sur leur site. Sources de revenus supplémentaires pour les paysans, ces dernières peuvent aussi être l'initiative de personnes extérieures au collectif agricole pour créer un lieu de rencontre ou développer une autre activité économique.

II - II - B - 1 - Des activités de diversification et culturelles

Presque les deux tiers des fermes ont une ou plusieurs activités de diversification²⁹. Les magasins à la ferme, distincts des ventes à la ferme, regroupent les produits de différents producteurs liés à la ferme. A la ferme des Volonteux, deux personnes en sont responsables et occupent la majeure partie de leur temps à son fonctionnement. Ce circuit apparaît particulièrement efficace car les Volonteux y réalisent 60 % de leur chiffre d'affaires, comme les membres de la ferme de l'Audace, qui ont créé une association d'une quinzaine de producteurs en charge de la gestion et l'organisation du point de vente. Les sept fermes ayant un magasin y réalisent en moyenne 50 % de leur chiffre d'affaire. Deux fermes accueillent un marché à la ferme avec d'autres producteurs et y ont installé un bar.

²⁸ entendus ici par la proximité spatiale

²⁹ Activités en lien avec l'agriculture et qui ont comme support l'exploitation; activités pédagogiques, restauration, accueil, bar (Bonhommeau, 2014)

Plus de 20 % des fermes font de l'accueil pédagogique. Hors période Covid, entre 5 et 10 % du chiffre d'affaire est réalisé grâce à cette activité à la ferme la Guilbardière. A la ferme de la Batailleuse, un saisonnier est employé pour s'occuper du jardin et accueillir du public, et le centre de vacances lié à l'exploitation agricole propose aussi des activités pédagogiques. A la Maladière, « *on veut impliquer les citoyens de la SCI, environ 25 personnes, dans les astreintes, en s'inspirant un peu du fonctionnement des AMAP, dans l'idée que les citoyens s'impliquent avec les paysans* ». Plusieurs fermes organisent des visites comme à Trévéro où les membres essaient de répondre à l'intérêt que suscite leur forme de travail innovante. Ces derniers proposent également de la prestation de services qu'ils ont développé en investissant dans du matériel et en acquérant les compétences liées à la diversification des leurs activités agricoles. L'accueil d'événements dans les locaux ou la location de gîtes, le camping à la ferme, les chantiers collectifs sont d'autres moyens de diversifier les activités. Au bois Landelle, en plus d'accueillir des stagiaires régulièrement, les membres mettent à disposition un lieu pour accueillir des réunions ou des formations avec les structures agricoles ou avec le lycée agricole du secteur. La majorité des fermes qui n'ont pas d'activités de diversification sont des GAEC, structure par laquelle il est légalement compliqué de les mettre en place.

Plus de la moitié des fermes organisent des événements culturels sur leur site. Au centre agroécologique de la Rivoire, le PNR du Pilat investit les lieux plusieurs fois par an pour organiser des concerts ou des animations. Plusieurs organisent des fêtes ou festivals annuelles comme les Radis and co qui organisent « *un festival militant et des concerts aussi de temps en temps* ». A la ferme de la Batailleuse, le centre de vacances permet d'accueillir un festival et d'autres événements et de projeter des films ; « *on organise aussi un bal folk dans la salle des fêtes du village.* »

Des associations portent parfois les projets culturels. A la ferme des Roussets, une association culturelle ouverte au public organise toute l'année des événements sur la ferme, grâce à un bâtiment dédié, et sur la commune. « *L'association nous apporte beaucoup de soutiens par le réseau qu'elle a constitué qui gravite autour de la ferme. Cette année, l'asso a organisé un événement écolo au village en même temps qu'une course de rallye, ça fédère les gens* ». A la ferme de la Coume, « *une association s'est greffée au projet pour proposer des chantiers collectifs et des moments culturels* ».

II - II - B - 2 - Création d'emplois extra-agricoles

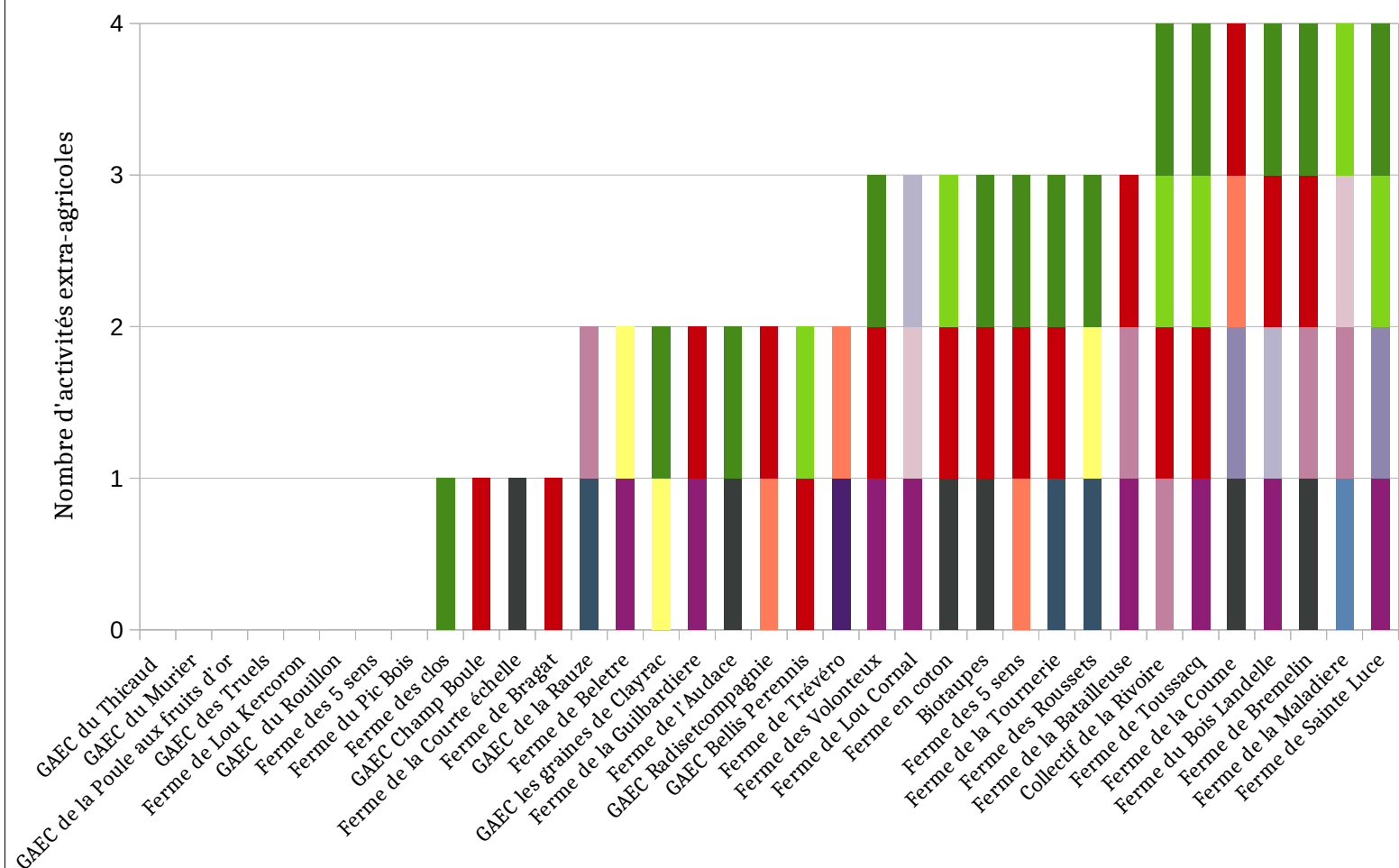
Presque la moitié des fermes ont permis le développement d'autres activités économiques, liées à différents degrés au versant agricole. Des activités artisanales se développent en profitant de la dynamique agricole. C'est le cas à la ferme de Sainte Luce, composée d'ateliers boulangerie, biscuiterie et brasserie aux côtés des activités agricoles. Le collectif Biotaupes est constitué d'un GAEC et d'activités artisanales de de lacto-fermentation et de pâtes fraîches. Aux Roussets, une personne utilise la farine de l'atelier boulangerie paysanne et la chaleur du fournil après les fournées pour faire

des pizzas. Aux 5 sens, l'entreprise de savonnerie utilise le son de blé du paysan boulanger et les maraîchers lui fournissent des produits. Au Bois Landelle, une artisane boulangère achète la farine du paysan boulanger et loue son fournil. Dans ces situations, la commercialisation est au moins en partie mutualisée. A la ferme en Coton, la conjointe du fondateur du projet développe une activité de médiation animale principalement à destination des personnes en situation de handicap.

La place disponible dans certains bâtiments agricoles permet à d'autres entrepreneurs de s'installer sur le site et de profiter de l'attractivité du lieu : architectes, traiteur, friperie, atelier de poterie ou sculpture. La ferme de la Maladière se définit comme « une ferme agri-culturelle » : en plus des cinq paysans, quatre personnes ont mis en place des activités culturelles, d'accueil de personnes en situation de handicap et d'éducation populaire. *« On voulait que ces activités socio-culturelles impliquent les citoyens ; pendant la préparation du projet on est allé rencontrer le maire de la commune, la MJC, les centres sociaux... On voulait faire passer un message et faire comprendre qu'on veut travailler en lien, on voulait pas que ça soit les néo-ruraux qui arrivent et veulent tout changer »* Le collectif gère la location de gîtes, du camping et d'un bar lors d'événements. La ferme de la Batailleuse est une ferme pédagogique gérée par une association, un CLAJ (Club de Loisirs et d'Action de la Jeunesse) où les activités agricoles côtoient un centre de vacances. *« On organise des chantiers collectifs avec pas mal de monde grâce au réseau de sympathisants, construit au fil des années et grâce aux différentes activités qu'offre le lieu. C'est la force de ce collectif, grâce à ça on ne se sent pas seuls »*. Sur la ferme du GAEC Bellis Perrinis, une association avec deux salariés organise un festival, des concerts et des projets artistiques. Les entreprises agricoles de la Rivoire sont une composante du « centre agro-écologique » qui héberge aussi une association de sensibilisation à l'environnement, un centre de grimpe dans les arbres et des chambres d'hôtes. Ces activités gérées par une personne ou plusieurs personnes et les gîtes, gérés par le collectif, *« permettent d'être ouvert vers l'extérieur »*.

Figure 14: Activités porteuse de dynamisme locales dans les fermes collectives

Réalisation : P.Letan, 2021



<ul style="list-style-type: none"> ■ Présence d'activités artisanales, commerciales ou civiles ■ Présence d'une association avec activités professionnelles pédagogiques, culturelles ou d'accueil ■ Présence d'une association dédiée aux animations culturelles ou de loisirs à titre bénévole ■ Organisation d'événements culturels ■ Visites ■ Prestation de services ■ Organisation de chantiers collectifs ■ Restauration à la ferme occasionnelle ■ Camping à la ferme ■ Accueil location salle ou gîtes ■ Accueil pédagogique ■ Bar lors d'événements ■ Marché à la ferme avec d'autres producteurs et bar ■ Magasin à la ferme 	<p>Activités portées par des acteurs extérieurs au collectif agricole</p> <p>Activités de diversification agricole, portées par les paysan.ne.s</p>
---	---

II - II – C - Des acteurs du développement local

Comme mentionné en première partie, les projets collectifs émanent souvent d'aspirations sociales et à des convictions politiques. Cela se traduit par un nombre important des membres impliqués dans la vie syndicale, associative ou politique. La ferme de Sainte Luce témoigne de la place importante que peuvent prendre les fermes collectives dans le développement local : « *Quand on est arrivés y'avait 20,25 habitants dans le village, aujourd'hui on est deux fois plus car les membres de la ferme plus les rattachés, ça fait un peu près la moitié du village. [...] On participe à nombreux projets locaux : on est au départ d'un projet d'atelier de transformation de viande avec la chambre d'agriculture, on va être une ferme pilote pour un projet de micro-méthanisation avec la région, on a pas mal de relations avec les élus, même à Grenoble, pour la restauration collective notamment parce qu'on est investi dans Manger Bio Isère... Nous sommes ces structures là ! Le collectif permet de dégager du temps pour faire des réunions à l'extérieur et s'investir. En plus nous on compte ces temps d'engagement dans les heures de travail du GAEC* » Un membre de la ferme est au conseil municipal. A Beletre, le militantisme à l'origine du choix de s'installer en SCOP se traduit par une forte implication dans les réseaux locaux : « *Inpact c'est nous aussi* ». Un membre est trésorier de la Confédération paysanne d'Indre et Loir, un autre est investi au national de la Confédération paysanne et un troisième est trésorier de l'ADDEAR. A la ferme de la Coume, trois membres sur cinq sont investis dans la vie municipale, à la confédération paysanne et dans la création d'une école alternative. A la ferme de Bremelin, ils sont quatre sur cinq investis dans la vie associative, syndicale ou politique et soulignent que « *le collectif permet d'avoir du temps pour les engagements* ». Au contraire à Trévéro, le temps de travail est élevé pour les deux associés qui essaient néanmoins d'être actifs à Terre de Liens Bretagne et dans un syndicat agricole. Les paysans de la Tournerie, les membres sont en majorité issus de formations d'ingénieurs agronomes, possèdent un capital culturel élevé qui facilite l'engagement local : « *on est tous plus ou moins investi dans la vie locale ou militante ; deux sont actifs à la confédération paysanne, l'année dernière on a organisé un week-end conférences à la ferme, l'éleveuse bovin est investi dans le réseau de sauvegarde de la race bretonne pie noir, le brasseur fait parti d'un réseau, on est dans le CA de magasins de producteurs aussi...* ». Les maraîchers de la ferme des Roussets participent à un réseau d'entraide de paysans installés dans les 30 km à la ronde. Chaque semaine, les membres se regroupent sur une exploitation pour faire un chantier collectif. Deux membres du collectif se sont présentés aux dernières municipales. Six fermes sur 10 sont adhérentes d'une à quatre CUMA. Certaines ont aussi du matériel en copropriété avec d'autres agriculteurs. Quelques fermes sont parties prenantes d'abattoirs partagés. Le GAEC de la Rauze est actif dans trois CUMA, une SARL de transformation de viande et un moulin partagé à la ferme. Un de ses membres est pompier volontaire, trois participent à des associations sportives ou culturelles et trois sont investis dans des associations agricoles. Les fermes sont souvent insérées dans des réseaux de producteurs d'échange technique, de matières premières ou d'organisation de filières ; réseau maraîchage sol vivant, réseau de semences paysannes, coopératives, atelier paysan ou syndicats. La

Ferme des Volontoux souhaite contribuer à la transition des systèmes agricoles et alimentaires par la recherche, ils ont noué des partenariats avec l'Université de Grenoble. Les associations de commercialisation et les magasins de producteurs, circuits de commercialisation de douze et huit fermes, créent des dynamiques de territoire, entre les paysans, au même titre que les CUMA et avec les consommateurs, comme avec les AMAP (II - II - A).

L'engagement local des membres est induit par la participation à ces fermes collectives. Le collectif de la Rivoire a choisi le statut de SCIC, constitué d'une trentaine de sociétaires, et est en lien avec des collectivités sur différents projets: « *on est pas moteurs sur d'autres structures du territoire mais avec la coopérative on est acteur du territoire et déjà ça demande une implication forte* ».

Les fermes qui n'ont pas d'activités inscrites dans la figure 13 s'illustrent par des implications personnelles de leurs membres. Une membre de la Poule aux fruits d'or a été élue à la Confédération Paysanne et à la chambre d'agriculture et est aujourd'hui investi dans le CA le FRAB Aura³⁰. Un autre est aussi syndiqué et le troisième est actif dans une association locale. A la ferme des cinq sens, un membre conseiller communal et intercommunal est actif à la confédération paysanne, un autre est dans le CA d'un magasin de producteurs et de l'association syndicale d'irrigation et le dernier est actif dans la CUMA. Au Pic Bois, ils sont membres d'une association de producteurs qui mutualisent une partie de leur commercialisation, se prêtent de l'argent et achètent du matériel en commun. Ils sont parties prenantes d'une coopérative de producteurs qui vendent leurs produits à Lyon: « *c'est stimulant, il se passe plein de choses sur la structure* ». Les membres sont investis dans d'autres réseaux: une à la confédération paysanne, un dans le réseau semences paysanne et un dans le comité d'action juridique d'Isère.

II - II – Conclusion : des modèles innovants inégalement répartis en France

Les fermes collectives sont connectées à leur territoire par leur commercialisation, leurs activités extra-agricoles et leurs engagements collectifs ou personnels. Les nombreux partenariats multisectoriels (agriculture, formation, économie solidaire, développement local etc.) noués avec des actrices divers (citoyens, élu.e.s, agriculteurs, associations etc.) en font des acteurs locaux transversaux. Les fondements politiques de ces structures les amènent à s'engager à d'autres échelles, par des réseaux régionaux ou nationaux.

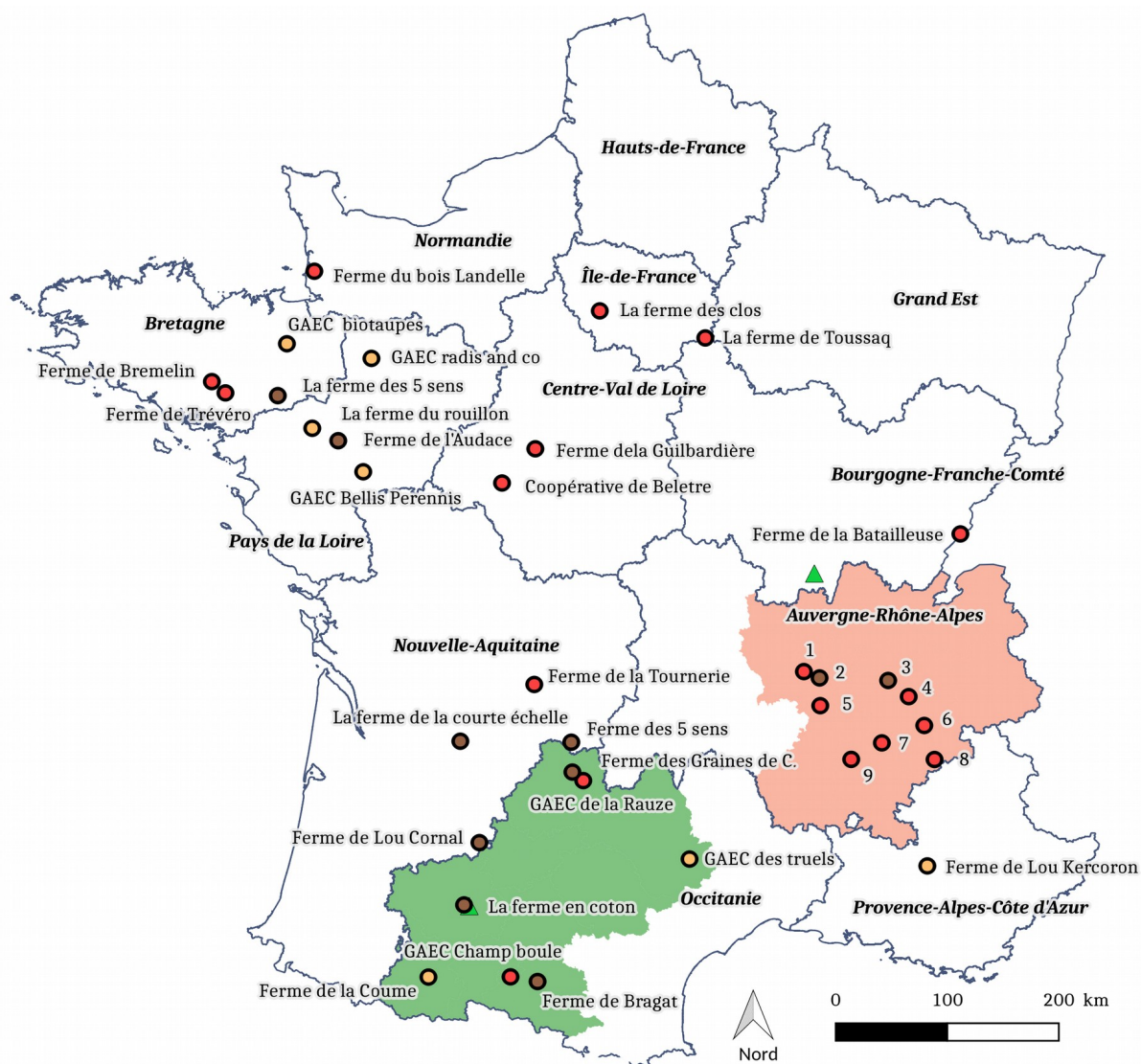
Par leur organisation de travail et la place qu'elles occupent dans leur territoire, les fermes collectives sont en rupture avec les modèles de référence en France. Elles semblent adaptées pour répondre aux enjeux écologiques, de relocalisation alimentaire, de développement local et de recherche d'un nouveau cadre de travail pour les paysan.ne.s.

30 Fédération régionale d'Agriculture Biologique en Auvergne Rhône Alpes

Dans un contexte de crise du monde agricole, la question de leur développement apparaît d'autant plus pertinente pour des modèles que l'on retrouve peu en France. Pour tenter d'y répondre, l'analyse de leur répartition spatiale peut être un point de départ. Elles se concentrent dans trois régions (figure 14); dans le Nord Ouest, surtout en Bretagne et dans les Pays de la Loire, dans l'ex région Rhône Alpes et dans le Sud Ouest, entre l'Est de l'Aquitaine et l'ex-région Midi Pyrénées. Quelles similarités peut-on trouver entre des territoires de bocage et d'agriculture très spécialisée avec des territoires proches de montagnes avec une agriculture plus diversifiée? Les fermes collectives agissent sur le territoire et les inégalités spatiales de leur répartition laissent supposer l'existence d'un lien de dépendances avec de facteurs socio-territoriaux pour la réussite de ces projets.

Figure 15: Localisation des fermes collectives en France métropolitaine en 2020

Réalisation : P.Letan, 2021



Légende

- Régions
- Ex région Midi-Pyrénées
- Ex région Rhône-Alpes
- Informations obtenues par
- entretien semi-directif
- questionnaire
- entretien directif
- ▲ Critères de ferme collectives validés mais pas d'entretien

- 1 : Ferme de la Maladière
- 2 : GAEC du Murier
- 3 : Ferme du Pic-Bois
- 4 : GAEC de la Poule aux Fruits d'Or
- 5 : Collectif de la Rivoire
- 6 : GAEC du Thicaud
- 7 : Ferme des Roussets
- 8 : Ferme de Sainte Luce
- 9 : Ferme des Volonteux

PARTIE III :

Des contextes socio- économiques des territoires au cœur des dynamiques de développement des fermes collectives

Chapitre I : Le développement de fermes collectives tributaire d'un militantisme localisé

III – I – A - L'accès au foncier et le contexte d'installation

Plusieurs obstacles à l'installation se dressent devant les porteurs de projets des fermes collectives. En premier lieu l'accès au foncier peut être un chemin long et compliqué pour eux. « Le secteur agricole connaît actuellement un mouvement de concentration des terres par exploitation et par agriculteur, qui entre directement en contradiction avec les velléités politiques de repeuplement des campagnes et de reconstruction d'un lien de proximité entre les producteurs et les consommateurs. » (Barral et Pinaud, 2015). Différentes ressources sont mobilisées par les futurs paysans pour trouver leur place dans ce contexte.

III – I – A – 1 -Des circuits d'informations fermés

L'information foncière porte sur les états, les modifications et les anticipations de modifications de la propriété et de l'exploitation des terres agricoles. Pour monter un projet d'installation en collectif, il faut pouvoir anticiper la vente mais les circuits officiels ne sont pas obligatoires et sont peu utilisés. Seuls quatre projets ont accédé à l'information de l'offre de transmission, par le RDI (répertoire départ/installation), contrôlé la chambre d'agriculture pour remplir sa mission de service public. A l'image de cette étude, il est « largement inopérant dans de nombreux départements [...], face à une vision de la transmission comme une affaire privée, qui doit faire l'objet du moins de publicité possible. » (Baysse-lainé, 2019)

L'information qui ne transite pas par ces circuits officiels circule au sein de réseaux informels, c'est donc principalement par le bouche-à-oreille que s'anticipent les changements de propriétaires et d'exploitants des terres. C'est le cas pour neuf fermes, soit 25 % de l'échantillon qui profitent du réseau de connaissance fondé par les activités antérieures d'un membre du collectif (salarial agricole ou dans une OPA voir II-I-B) ou grâce à l'ancrage territoriale de la famille, l'information étant donnée par des parents ou des amis agriculteurs. « Pour trouver un emploi, toutes les catégories socioprofessionnelles mobilisent, de façon variable, leurs relations »(Denave, 2015). Elles acquièrent un capital d'autochtonie, qui peut s'acquérir au fil du temps (Aunis et al, 2016). Un membre de la Guilbardière témoigne : « *on ne se connaissait pas avant, on est arrivé dans région pour des obligations professionnelles, ma femme et un autre membre travaillaient dans des structure du pôle Inpact, et deux d'entre nous étions salariés agricoles* ». Mais cela reste des réseaux internes aux groupes sociaux agricoles localisés, difficiles d'accès pour des porteurs de projets en majorité NIMA et NIT : « L'origine sociale souvent extra-agricole et extra-régionale des porteurs de projets agricoles non conventionnels

entre directement en contradiction avec le fait que les agriculteurs en place s'appuient majoritairement sur les réseaux locaux pour transmettre leur exploitation. » (Barral et Pinaud, 2017)

« L'une des principales difficultés d'accès à ces métiers est le capital professionnel (locaux, terres, cheptels, matériels, stocks et fond de commerce) indispensable à l'installation. »(Denave, 2015). Mais, le syndicalisme majoritaire continue à maîtriser des segments stratégiques de l'information foncière, qui lui permettent de mettre en œuvre une gestion du foncier à traits corporatistes et clientéaires (Baysse-Layné, 2019). Plusieurs années ont été nécessaires à certains projets comme à la Tournerie ou aux Roussets pour trouver le foncier : « *on a loué une maison dans la région et on prospectait auprès d'associations ou de réseaux agricoles* ». Cette situation est exacerbée dans les régions à forte pression foncière où les cédants n'ont pas à chercher de repreneur, les candidats venant spontanément à leur rencontre. « La concurrence entre les repreneurs s'organise ainsi sur la base des réseaux interpersonnels ou professionnels en place localement par lesquels circulent, entre autres, les informations sur les agriculteurs qui vont prochainement céder leur ferme. » De même, l'accès au fermage paraît compliqué pour un public HCF. « Les baux à ferme sont toutefois conclus *intuitu personae*, c'est-à-dire que la personne du locataire est substantielle au contrat, et qu'il ne peut le transmettre librement qu'à un membre de sa famille, et ce sans contrepartie financière. Le bail à ferme n'est en effet transmissible qu'à un membre de la famille éloigné au maximum du 3ème degré de parenté. » (Barrel et Pinaud, 2017). Pourtant, ce mode de faire valoir est important pour des personnes qui n'ont pas accès à un capital économique ou patrimonial. Beaucoup évoquent la nécessité de « faire ses preuves » auprès des agriculteurs locaux pour pouvoir prétendre acquérir des terres.

Les porteurs de projets HCF doivent construire un capital par d'autres réseaux, qui se sont développés en marge des structures officielles. Ces intermédiaires associatifs et professionnels connaissent bien le contexte agricole régional (Barral et Pinaud, 2017). Une ferme sur quatre a reçu l'information de l'offre du foncier par une structure du pôle Inpact (ARDEAR, Terre de Liens, CIVAM ou AMAP). Les membres de la ferme de la Maladière ont rencontré le cédant d'une ferme laitière lors d'un café installation organisé par l'ARDEAR.

Alors que les trois quarts des membres des fermes collectives sont NIMA, plus d'un projet sur cinq s'est construit autour d'une reprise familiale, ce qui souligne encore une fois l'importance du capital de départ pour la réussite d'un projet. A la ferme de la Poule aux fruits d'or, en Isère, « *le fait que les bâtiments et les trois premiers hectares appartenaient à mes grands parents a été un gros facilitateur car c'est très compliqué de trouver des terres dans la région* » En outre, la chronologie de ces transmissions ne sont pas linéaires comme elles peuvent l'être généralement dans le cadre familial, avec un ou des enfants qui passent un diplôme agricole et reprennent en quelques années l'exploitation, souvent à l'origine de la constitution de sociétés (GAEC, EARL...) qui facilitent

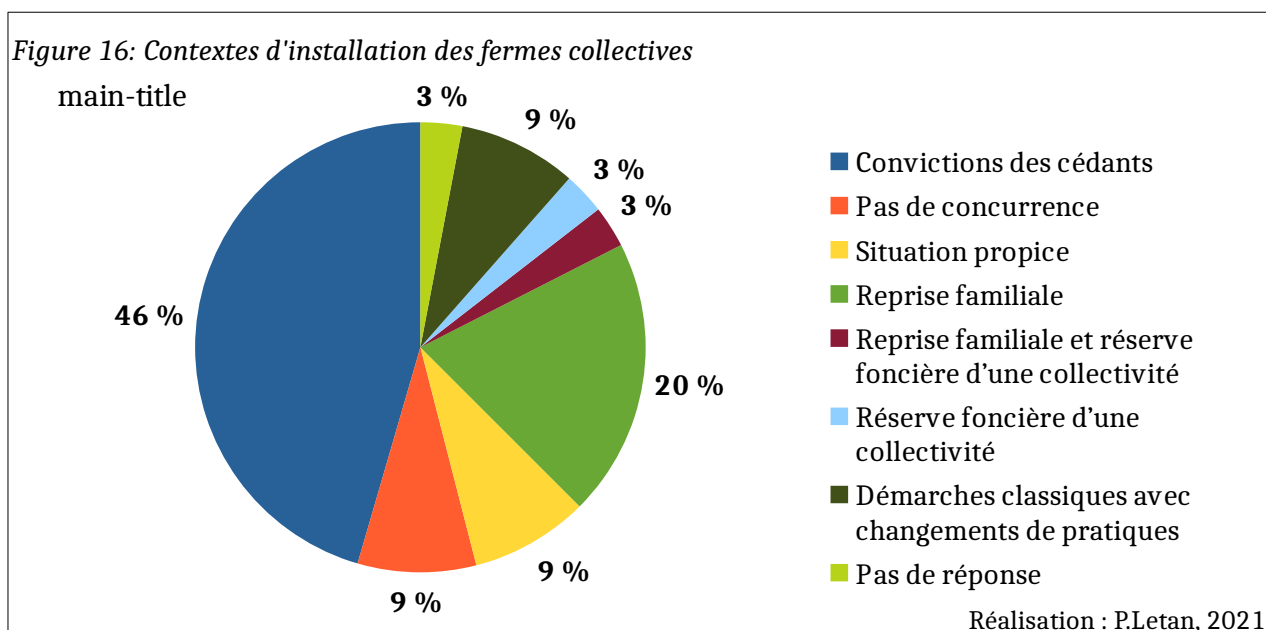
juridiquement et financièrement cette reprise. Dans les situations des fermes collectives, les porteurs de projets ont souvent entamé d'autres parcours professionnels pour ensuite profiter du capital familial et réaliser un projet construit pendant cette période. A la ferme des clos, le fondateur du projet s'est posé la question à plus de quarante ans de la reprise des terres dont sa famille ne voulait plus s'occuper. L'expérience acquise en tant qu'agronome et apiculteur la amenée à créer un collectif sur le lieu.

III - I - A - 2 - L 'importance de la perception du projet par les cédants

L'organisation localisée de l'accès à la terre est basée sur l'interconnaissance mais également sur la proximité sociale, qui fonctionne comme « un puissant facteur de sélection des ayants droit à l'exploitation de terres agricoles. L'entre-soi se révèle être structurant dans les choix des agriculteurs cherchant à céder leur exploitation » (Barral et Pinaud, 2015) Autrement dit, l'altérité des porteurs de projets n'est pas considérée uniquement par le critère spatial direct et semblable en tout lieu, l'allochtonie, mais également par un critère indirect propre à chaque territoire, l'atypisme. (Baysse-Layné, 2019) « Le jugement que le cédant a du projet du repreneur et de ses compétences professionnelles est fondamental dans la compréhension de la réussite de l'échange » (Lataste et Chizel, 2013). L'intégration dans les réseaux sociaux locaux est donc fréquente en amont de l'installation. Plus de quatre fermes sur dix se sont appuyées sur une ARDEAR, ou à défaut d'une telle structure sur le territoire, sur la Confédération paysanne, pour faciliter la médiatisation de leur démarche, conforter une candidature, rechercher des membres, se former techniquement ou pour adapter les aspirations des porteurs de projets au territoire. Ces structures ont identifié la nécessité d'un accompagnement ciblant spécifiquement les porteurs de projet HCF (Baysse Layné, 2019) D'autres structures peuvent jouer ce rôle ; Terre de Liens soit pour l'achat d'une ferme par sa foncière ou pour la création d'un GFA ou d'une SCI, les structures liées à la FNAB : GAB, Agrobio... et les CIVAM, qui sont constituées de groupes d'échanges territorialisés de paysan.ne.s. Pour monter le projet de la Courte échelle et acheter une ferme céréalière conventionnelle, les cinq paysans se sont rencontrés grâce au réseau Agrobio et ont fait appel à Terre de Liens pour construire le projet de reprise avec le cédant.

Néanmoins, l'échantillon de fermes collectives étudié montre que seules trois fermes sont passées par des démarches comprenant des négociations très compliquées avec le cédant et un travail important sur le changement des pratiques. Le réseau mobilisé a souvent permis une mise en relation avec des cédants dont le militantisme ou les convictions sont mentionnés comme facteur clé dans la transmission. A la Guilbardière « *le cédant était très militant et il a eu d'autres offres d'un million d'euros, soit 250 000 euros de plus que nous* ». A Trévéro « *Lé cédant voulait partir à la retraite, il ne s'entendait pas bien avec ses voisins et ne voulait pas que la ferme parte à l'agrandissement. C'est un cas particulier, un sacrée opportunité pour nous parce que souvent c'est beaucoup moins simple, comme*

dans les précédentes recherches qu'on avait fait ». Dans ces situations, la proximité du mode de production envisagé par le repreneur et celui du cédant peut largement faciliter la réussite de la transaction. (Lataste, Chizelle, 2013) « Dans ces conditions, la valorisation monétaire de la cession ne s'effectue pas au prix de marché, mais à un prix que le cédant considère comme soutenable pour le projet professionnel du repreneur. L'identité sociale du repreneur prime sur la valeur qu'il est possible d'obtenir de la cession et, comme dans le cas d'une transmission familiale, se met en place une « économie de la modération » (Barral, Pinaud, 2017).



D'autres ont profité de situations propices ; transmissions entre amis ou reprise d'un terrain en friche. Les pratiques de ces fermes leur permettent parfois de s'installer dans des régions peu favorables à d'autres type d'agriculture plus productiviste comme à Sainte Luce ou à la Rivoire, en zone de moyenne montagne , ce qui facilite le processus de transmission. Deux fermes ont profité d'une réserve foncière (III – I – B – 2).

III – I – B - Des réseaux territorialisés

Pour des projets innovants, en collectifs et constitués majoritairement de NIMA et de NIT, plusieurs paramètres rentrent en compte pour la réussite d'un projet et sa pérennisation. Pour l'organisation en collectif, les connaissances techniques ou les relations avec la population locale, différentes ressources sont mobilisables mais dépendent des territoires dans lesquels évoluent les fermes collectives.

III – I – B- 1 - La construction d'un réseau

« L'insertion dans les réseaux de sociabilités locales reste au fondement d'une carrière réussie en agriculture » (Nicolas, 2016) Outre la relation avec les cédants, le capital d'autochtonie doit continuer de se construire tout au long du projet, il est indispensable pour développer l'ancrage territorial, moteur des activités des fermes. L'exemple du Thicaud illustre ces évolutions qu'un projet peut connaître grâce aux réflexions et interactions locales : *« Le collectif s'est construit grâce à notre ouverture sur l'extérieur depuis le début de l'installation en 1979. On est investi dans les réseaux militants, on a toujours voulu réduire le temps de travail, le premier associé est arrivé en 1986, on est passé en bio en 1992, on a fait de plus en plus de transfo car y'avait plus de laiterie, on a encore agrandi le collectif. »* Les activités extra-agricoles peuvent permettre d'élargir le réseau, comme à la Maladière : *« on est allé voir les centres sociaux et la MJC qui nous ont soutenu »*. Pour ce type de projet innovant, l'accueil est parfois compliqué : *« Au début, même si c'était une reprise familiale, les gens se méfiaient. Maintenant on nous appelle pour avoir des conseils sur la technique agricole »* (Ferme des 5 sens en Corrèze).

Des facteurs peuvent faciliter cette intégration. A Sainte Luce, c'est *« la notoriété locale du cédant qui nous a permis d'être légitime plus rapidement »*. De même à Champ Boule : *« la réussite de notre installation est en grande partie due à l'accueil et le soutien des cédants, la confiance qu'ils ont mis en nous »* et à Bremelin : *« Les cédants ont été des gardes fous pour nous, contre les attaques des personnes aux alentours, au début du projet. L'un des deux cédant était maire du village, avait des idées innovantes mais était respecté »*. Au GAEC de la Rauze 60 % de la production est vendue à la ferme alors que la reprise de la ferme date de 2020. Mais, d'après l'un des repreneurs fils du cédant, à la reprise familiale s'ajoute le fait que *« mon père est très investi dans Terre de Liens, il est aussi co fondateur de l'AFOCG, et puis mes parents se sont formés à l'agriculture en vente directe dans les années 90, ils sont précurseurs. Ils ont été influencé par les frères Estrier, les inventeurs du moulin très utilisé pour les paysans boulangers [activité présente à la ferme] qui étaient de la région »*

Le militantisme local est souvent un soutien central dans les projets. La ferme de l'Audace a monté une SCI pour acquérir une ferme de 92 ha. Elle regroupe l'ensemble des producteurs, la LPO et des apporteurs privés qui ont contribué à l'achat de la ferme La LPO de la Loire Atlantique et la coopérative Triballat, basée à Rennes, se sont impliquées dans un conflit qui opposait un agriculteur conventionnel et la ferme de l'Audace pour l'achat de 12 ha de terres. L'histoire de la ferme de Toussaq émane du terreau associatif d'Ile de France : *« l'ancien paysan faisait parti du réseau AMAP, en était l'un des premiers administrateurs. Ils ont constaté qu'il y avait plein d'AMAP mais peu de maraîchers. Il a proposé que la ferme devienne un espace test et a accueilli la couveuse d'activité « le Champ des Possibles. Puis il a vendu la ferme à la foncière de Terre de Liens et a laissé sa place à d'autres agriculteurs. Finalement c'est le Champ des Possibles, devenu coopérative, qui a racheté la ferme. »* Les réseaux Terre de Liens Ile de France, AMAP Ile de France et le GAB, regroupés avec le Champ des Possibles au sein de l'association

Abiosol, unique en France, dont le siège est à Montreuil. La ferme des Volontoux, par sa structuration singulière en coopérative d'activité et d'emploi et sa proximité avec d'autres initiatives alternatives dans la Drôme, est au centre d'une dynamique territoriale. Elle travaille avec deux coopératives d'activité et d'emploi voisines, le GRAP (Groupement régional pour l'alimentation de proximité) et l'Arcoop. Le GAEC des Truels, à Millau, s'est installé grâce au fruit de la lutte emblématique contre l'extension d'un camp militaire au Larzac : la STCL du Larzac. Les terres sur lesquelles devait être réalisé le projet dans les années 1970 sont aujourd'hui encore propriété de l'État mais sont gérées collectivement par les exploitants agricoles du territoire. Comme le décrit Adrien Baysse Laisné dans sa thèse, les projets alternatifs sont favorisés pour l'accès aux terres mises à disposition par la STCL. Les réseaux utilisés pour les appels à candidatures et les modes de productions privilégiés « pré-sélectionnent » en amont les porteurs de projets. L'accès à ces terres est ouvert grâce à « l'absence d'ancrage local ancestral des membres de la STCL, limite les rivalités interfamiliales ».

III – I – B – 2 - L'implication des collectivités

Pour combler les faibles capitaux sociaux ou économiques, les collectivités ont un rôle important dans le parcours des fermes collectives, et peut être parfois décisif. La majorité des terres exploitées par GAEC de la Poule aux Fruits d'Or appartiennent à une réserve foncière de la communauté de communes : « *l'ancienne communauté de communes soutenait les projets collectifs financièrement. Une agricultrice bio a réussi à convaincre le président de comcom pour fixer des critères contraignant pour le cahier des charges de l'attribution du foncier mais ça a été une bataille syndicale ! Aujourd'hui la dynamique a été instaurée donc on peut garder les terres mais la comcom a changé de bord alors on a peu de liens* ». A Biotaupes, ils ont bénéficié « *de la politique foncière très favorable de la comcom qui a décidé de dédier ses réserves foncières pour les installations HCF et en agriculture durable* ». A Trévéro, les deux associés ont perçu 5000 euros chacun à l'installation de la part de leur communauté de communes. A la Rivoire, elle a prêté de l'argent en prenant des parts dans la SCIC. Aux 5 sens, elle fait la promotion de leur projet. Les échanges se font parfois également après la prise de compétences de cet EPCI pour la réalisation du PAT (Plan Alimentaire Territorial), comme avec la Métropole de Grenoble et la ferme de Sainte Luce, par l'intermédiaire de « manger Bio Isère ».

Les communes soutiennent parfois les projets de différentes manières : en mettant à disposition un local pour la vente directe (Radis et co), en encourageant le projet lors de son élaboration (Maladière) ou « *en fermant les yeux sur les habitats légers et en organisant un marché estival* ». Une ville proche de la ferme de la Rivoire finance les pépiniéristes pour un projet de verdissement de la commune.

Ces projets peuvent faire l'objet de politiques menées à d'autres échelons politiques. La ferme des cinq sens en Ile et Vilaine, a bénéficié d'un portage foncier financé par le Conseil Départemental. La ferme est mise en réserve par la SAFER pour deux ans, le temps de réunir les fonds nécessaires à son achat.

La ferme de Sainte Luce participe à un projet pilote avec la région de micro méthanisation. Le PNR est un acteur important pour deux fermes : le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse a attribué une subvention à la ferme des Clos, a réalisé une expertise de biodiversité pour classer des zones humides et a mis en relation des futurs membres de la ferme. Le PNR du Pilat gère une programmation culturelle à la Rivoire et y a construit une mare.

III – I – B – 3 - L'accompagnement extérieur au collectif

L'organisation en collectif peut faire l'objet d'un accompagnement spécifique, facteur de réussite pour les fermes collectives, comme à la Tournerie : « *dès le début on a été accompagné par une association spécialisée dans la communication non violente* ». Les échecs de collectifs agricoles proviennent souvent de conflits liés aux relations humaines. Des membres d'anciens collectifs ont été contactés pour cette étude. Dans chaque situation, des lacunes de gestion des relations humaines et un manque d'accompagnement sont identifiés. Pour une membre de Sainte Luce, « *l'humain est fait pour la vie ou le travail en collectif mais ça doit passer par un travail de médiation* ». A la ferme de Bremelin, on estime « *qu'il est nécessaire de réaliser un travail psychologique collectif et personnel* ». Plusieurs structures ont développé des compétences pour effectuer ce travail lors de réunions dédiées à cela au sein des collectifs. Au regard de la localisation et de leur champ d'action, des dynamiques territoriales inégales sont observables en France dans ce domaine.

Dans le Tarn, au centre de l'ex région Midi Pyrénées, l'ATAG était créée en 1993 des agriculteurs avec l'objectif d'ouvrir à l'ensemble de monde agricole du département l'accompagnement de groupe, jusque là gérée par la FDSEA et réservée à ses militants. Son périmètre d'action s'est élargi car elle est maintenant « *un élément important dans la structuration des collectifs* » d'après les témoignages d'agriculteurs auprès d'une salariée de l'association. Quatre fermes de l'échantillon sont suivies régulièrement et une autre a suivie une formation au moment de l'installation.

Pour les personnes qui souhaitent s'associer, les chambres d'agriculture proposent une formation spécifique de trois jours. Néanmoins, elle est rarement complétée par un suivi régulier postérieur, une insuffisance soulignée à plusieurs reprises. En Isère, une personne est « *chargée agriculture de groupe* » à la chambre d'agriculture. Si plusieurs fermes ont témoigné de l'inadéquation des chambres d'agriculture locales pour répondre à les accompagner dans leurs démarches et répondre à leurs questions, en Isère, le GAEC de la Poule aux fruits d'Or a insisté sur la pertinence des conseils sur lesquels le collectif s'est appuyé pour se construire. A Sainte Luce, le collectif, qui s'agrandit tous les ans, a commencé un travail avec la conseillère de la chambre. D'autres départements voisins, situés dans l'ex région Rhône Alpes, sont propices aux innovations sociales à l'image de la Biovallée dans la Drôme (Bui, 2015) ou des initiatives privées en Ardèche (Lamine, 2012) depuis les premières vagues de retour à la terre post-68. Cet historique crée une émulation sur le territoire, mis en avant

par un membre de la Maladière « *la Loire ça devient la nouvelle Ardèche, y'a plein d'assoc' alternatives, de grosses colocs... [...] y'a une entraide concrète des voisins à Valence, à Saint Germain en Coq, même si pleins de choses sont pas reproductibles* ». Le cabinet « Autrement Dit » accompagne plusieurs fermes collectives et a installé son siège dans la Loire.

Les ARDEAR ou ADDEAR sont encore souvent mentionnées par les fermes, notamment pour les formations qu'elles proposent sur le fonctionnement en collectif. Les CIVAM font également ce travail, notamment dans les régions où les ADDEAR sont peu présents comme en Bretagne. La ferme des cinq sens, dans le Morbihan, a fait appel au CIVAM 35 : « *on ne savait pas comment faire avec la création d'un atelier maraîchage et savonnier d'un côté et une activité boulange prête à fonctionner de l'autre, y'avait un déséquilibre. Grâce à la médiation du CIVAM on a trouvé un compromis : on a pris une base de 5 % du chiffre d'affaires du paysan boulanger cédant qui était versée pendant trois ans à l'activité maraîchage et savonnerie* ». De même L'AFOCG (Association de gestion Collective à la Gestion), lors du suivi qu'elle propose pour apprendre l'autonomie dans la gestion économique de l'exploitation, peut intervenir dans la gestion de l'humain et de l'organisation du collectif. A défaut d'avoir une AFOCG implantée dans le département, ou si les paysan.ne.s préfèrent ne pas prendre en main leur gestion, c'est le CER France qui peut parfois prendre ce rôle. Mais ce ne sont pas les compétences premières de ces structures. Ainsi, la ferme de la Batailleuse, dont les activités ont démarré en 1996, s'implique dans l'ADDEAR et l'AFOCG du Doubs, est également suivie par une association locale et un particulier. De même, la ferme de la Coume, qui a une dynamique collective depuis 2011, a mentionné le chambre d'agriculture, le CER France, une ADDEAR et un particulier comme réseaux impliqués dans l'accompagnement de leur collectif.

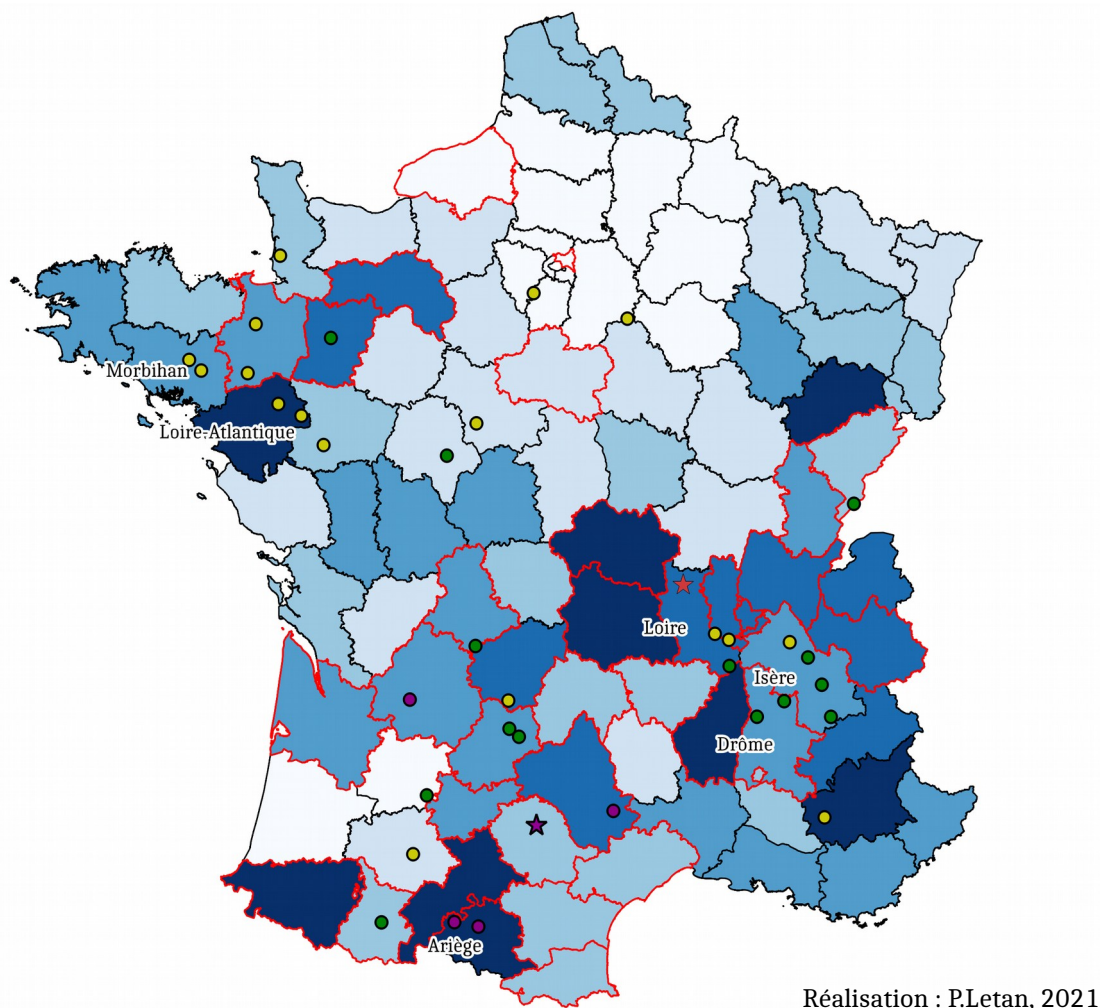
III - I - Conclusion : la nécessité de développer des liens sociaux sur le territoire

Chaque ferme collective a connu un parcours différent jusqu'à l'installation et pendant les premières années de fonctionnement. La faible médiatisation de ces projets et leur émergence récente n'ont pas encore permis une prise en main par les pouvoirs publics et la mise à disposition de moyens spécifiques. De plus, leurs pratiques agricoles s'inscrivent dans un courant minoritaire en France (agriculture biologique, nouvelles productions...). Ces insuffisances s'ajoutent aux déficits de capitaux économiques et sociaux, attachés aux réseaux agricoles territorialisés, et au décalage culturel des porteurs de projets majoritairement HCF, NIMA et NIT. Ils doivent donc faire appel à « d'autres formes d'acquisition de la culture professionnelle qui consistent pour des agriculteurs dont l'ascendance agricole est plutôt faible (enfants d'ouvriers agricoles, petits enfants d'exploitants traditionnels...) à faire appel à des organisations professionnelles minoritaires » (Nicolas, 2016) pour accéder au foncier et pérenniser leur activité. Ils s'appuient sur d'autres acteurs du territoire que ceux directement liés au monde agricole. Les relations qu'ils entretiennent avec les collectivités locales ou les acteurs du territoire leur permettent de se développer. Ces accumulations de réseaux

forment des situations propices, des opportunités peu répandues sur l'ensemble du territoire français.

La carte ci-dessous met en évidence la proximité des fermes avec certains acteurs identifiés dans cette partie III. Dans cette étude, le réseau FADEAR, organisme au service de la Confédération paysanne est identifié comme un acteur déterminant pour les fermes collectives car il est le plus mentionné dans leurs parcours. Il n'est pas anodin que les zones de concentrations de celles-ci correspondent en majorité à des départements où les résultats des votes pour la confédération paysanne sont supérieurs à la moyenne nationale (20,04%) lors des dernières élections syndicales. La répartition des AFOCG (qui ont leur propre organisation et qui ne dépendent pas d'un autre AFOCG départementale) suit également cette géographie : 57 % des fermes se situent dans un département avec un taux supérieur à la moyenne de votes pour la confédération paysanne et une AFOCG active.

Figure 17: La répartition des fermes collectives corrélée à des engagements territoriaux spécifiques au monde agricole



Des facteurs territoriaux déterminants

- ★ Siège de l'ATAG (Association Tarnaise pour le développement de l'agriculture de groupe)
- ★ Siège du cabinet Autrement Dit

Accompagnement des fermes collectives sur la gestion du collectif et des relations humaines

- Accompagnées par un cabinet ou une association
- Accompagnées par l'ATAG
- Non accompagnés
- Présence d'une AFOCG dans le département

Pourcentages de votes pour la Confédération Paysanne aux élections syndicales de 2019 pour le collège des exploitants et assimilés

- 0.0 - 10.0%
- 10.0% - 15.0%
- 15.0% - 20.0%
- 20.0% - 25.0%
- 25.0% - 30.0%
- 30.0% - 38.7%

Chapitre II : Des contextes socio-économiques sur lesquels reposent le fonctionnement des fermes collectives

Les définitions [des espaces ruraux] se heurtent à la diversité des espaces concernés, aux différents contextes socio-économiques ou aux gradients d'influence des cités, depuis les «campagnes des villes» en position périurbaine jusqu'aux milieux ruraux plus éloignés qui n'ignorent pas pour autant l'influence urbaine [...] l'attractivité d'une zone peu dense dépend aussi du voisinage urbain» Le zonage en Aire d'attraction des villes apporte des clés pour comprendre les rapports que peuvent entretenir les fermes collectives avec les espaces urbains. Les problématiques en matière de recherche de foncier, de perception des pratiques alternatives par la population locale, de circuits de commercialisation et d'insertion territoriale en général, ne seront pas les mêmes dans des aires de 700 000 habitants ou plus comme à Paris ou Lyon que pour des fermes situées dans des espaces hors d'attraction des villes ou très touristiques. Des contextes types que l'on retrouve dans plusieurs situations ont été identifiés.

Figure 18: Les contextes territoriaux qui influencent directement les fermes collectives Réalisation : P.Letan, 2021

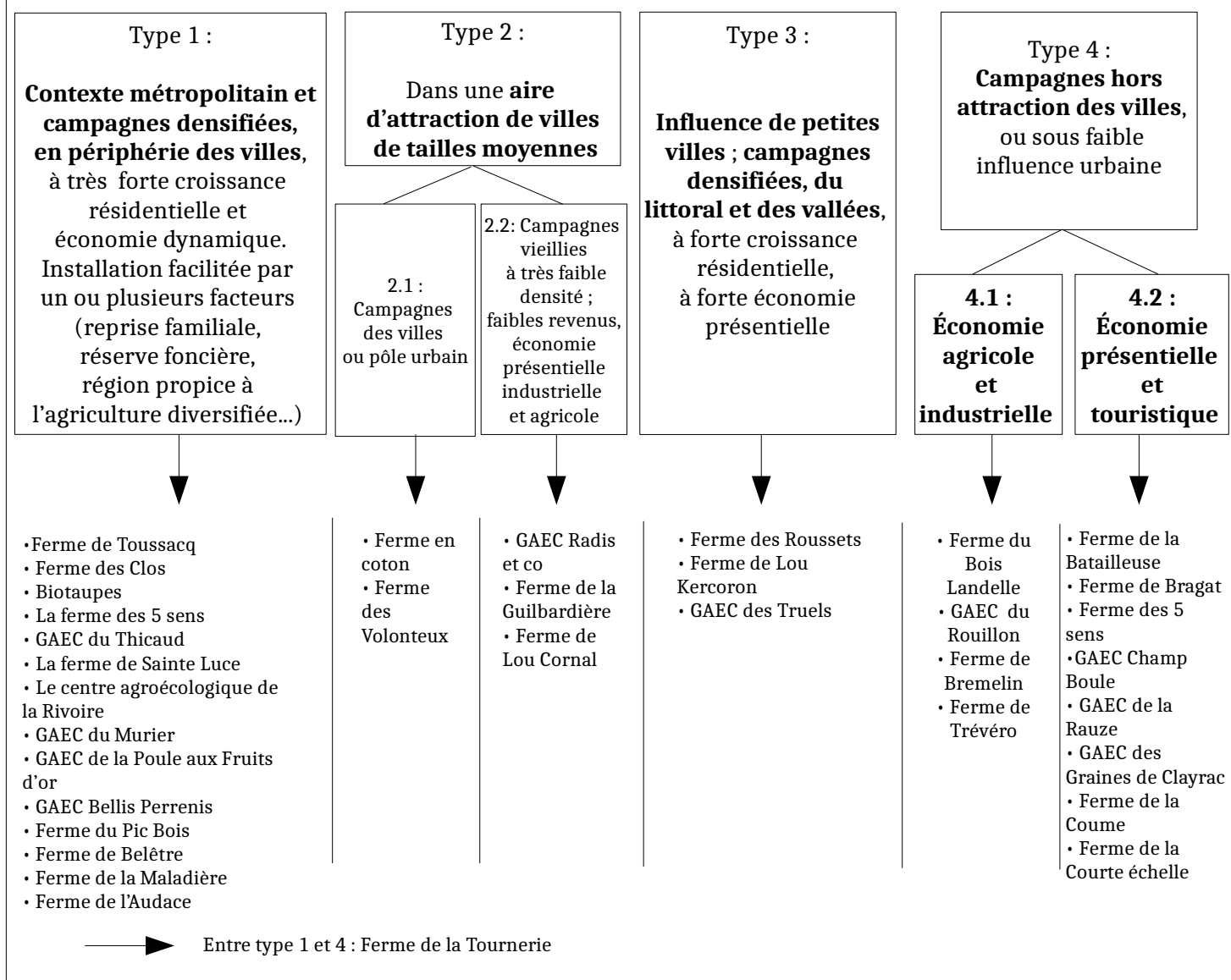
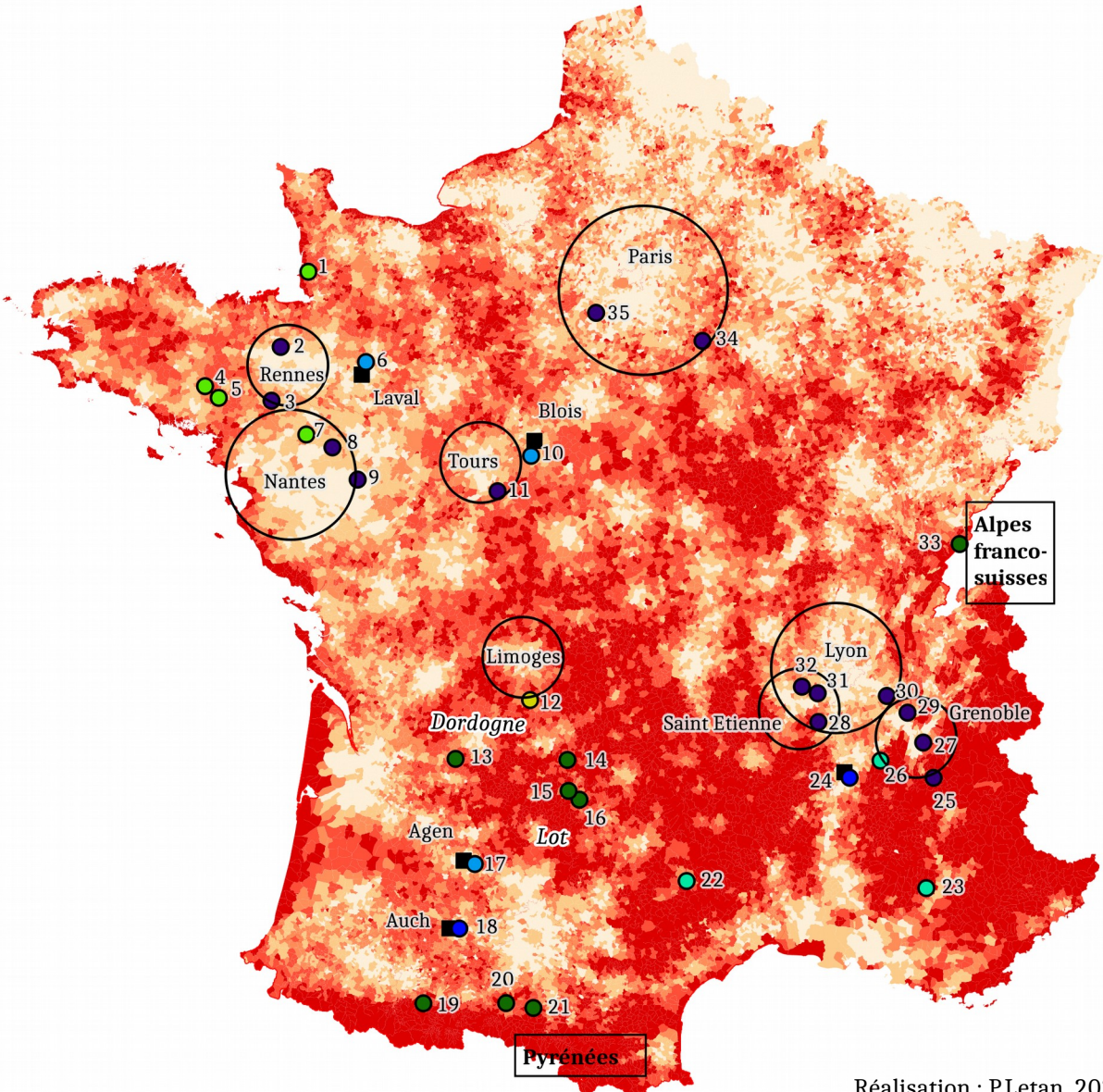


Figure 19: Éléments de contextes territoriaux des fermes collectives: la proximité avec des métropoles, des villes moyennes et des zones touristiques



Réalisation : P.Letan, 2021

Elements de contextes socio-territoriaux

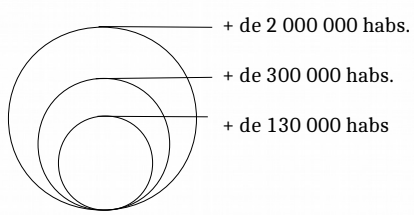
Types de territoires

- Type 1 : contexte métropolitain
- Type 2.1: Campagne des villes dans une aire d'attraction de ville moyenne
- Type 2.2: Campagne isolée dans une aire d'attraction de ville moyenne
- Type 3: Influence de plus petites villes
- Type 4.1: Campagne hors attraction des villes avec économie industrielle et agricole
- Type 4.2: Campagnes touristiques hors attraction des villes
- Entre type 1 et 4.1 et 4.2

Taux de résidences secondaires par commune

- 0 - 2
- 2 - 5
- 5 - 11
- 11 - 22
- 22 - 97
- Villes de taille moyenne

Influence des métropoles

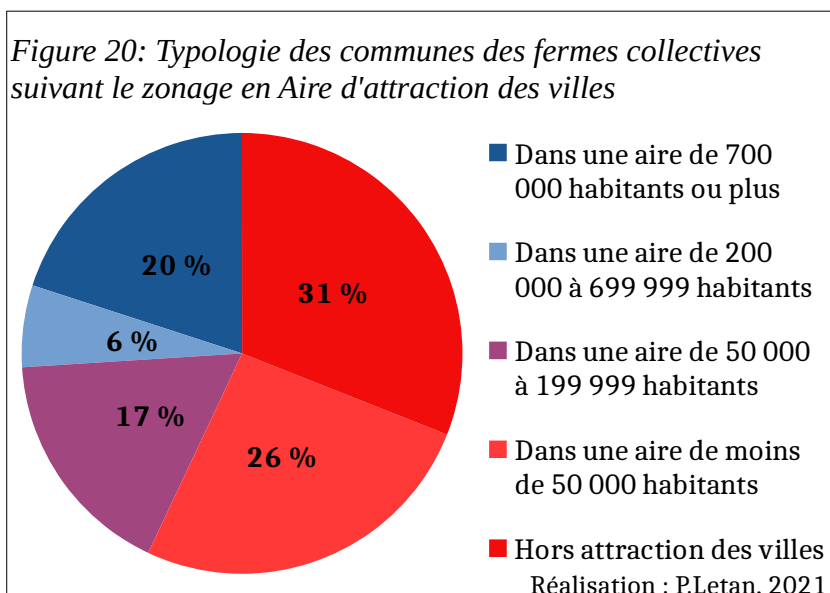


1 : Ferme de Bois Landelle	10 : Ferme de la Guilbardière	19 : Ferme de la Coume	28 : Collectif de la Rivoire
2 : Ferme des 5 sens	11 : Coopérative de Belètre	20 : GAEC Champ Boule	29 : GAEC de la Poule aux F.
3 : Collectif Biotaupes	12 : Ferme de la Tournerie	21 : Ferme de Bragat	30 : Ferme du Pic Bois
4 : Ferme de Trévéro	13 : Ferme de la Courte Ech.	22 : GAEC des Truels	31 : GAEC du Murier
5 : Ferme de Bremelin	14 : Ferme des 5 sens	23 : Ferme de Lou Kercoron	32 : Ferme de la Maladière
6 : GAEC Radis et co	15 : GAEC des Graines de C.	24 : Ferme des Volonteux	33 : Ferme de la Batailleuse
7 : Ferme du Rouillon	16 : GAEC de la Rauze	25 : Ferme de Sainte Luce	34 : Ferme de Toussaq
8 : Ferme de l'Audace	17 : Ferme de Lou Cornal	26 : Ferme des Roussets	35 : Ferme des Clos
9 : GAEC Bellis Perrennis	18 : Ferme de Coton	27 : GAEC du Thicaud	

Pour les réaliser, les typologies de l'INSEE (aire d'attraction des villes) et de la DATAR (voir partie I) ont été des indicateurs mais pour analyser les contextes territoriaux des fermes, une analyse plus fine les a ajusté. Par exemple, la commune de de Sainte Luce est classée « Hors attraction des villes » mais les circuits commerciaux de la ferme homonyme et les réseaux avec lesquels elle est en relation montre l'importance d'une grande ville dans son fonctionnement.

L'aire d'influence des métropoles est défini en fonction du nombre d'habitants de celle-ci et des témoignages des fermes collectives quant à l'importance de celles-ci pour elles. Ainsi l'aire d'influence de Nantes a été défini en fonction de la ferme de l'Audace et du GAEC Bellis Perrennis mais la ferme de Bremelin qui se situe à l'intérieur n'en est néanmoins pas aussi dépendante. Ses circuits de commercialisations ne reposent pas ou peu sur les flux de travailleurs avec Nantes et son réseau social n'est pas tourné vers la métropole.

III - II - A - Type 1 : Une forte influence urbaine



Les aires de plus de 200 000 habitants caractérisent des contextes métropolitains autour des pôles au rayonnement international, national voir régional. D'après l'INSEE, dans 26 % des cas, les fermes évoluent dans ce type de contexte mais l'analyse des circuits de commercialisation des fermes montre que l'influence des métropoles est plus étendue que sur la typologie INSEE basée sur l'intensité déplacement villes-travail. Ainsi les systèmes productivo-résidentiels (Talandier, 2012) qui définissent donc les aires d'attractions ne suffisent pas à saisir l'impact de ces villes sur les fermes ; « les logiques de réseaux et d'interdépendances entre les territoires (Rieutort et al., 2018) » sont plus larges et 40 % des fermes collectives dépendent d'un contexte métropolitain pour leur fonctionnement.

Cinq de ces fermes se concentrent autour de Grenoble, Saint Etienne et Lyon. Le GAEC des Muriers a 3000 poules pondeuses et un de ses membres souligne la facilité qu'il ont pour trouver des

débouchés : « *des œufs on pourrait en produire bien plus, on a trois millions d'habitants dans un rayon de 30 km* ». La ferme du Pic Bois réalise la majorité de son chiffre d'affaire grâce à cette dynamique urbaine: « *on est cœur d'un triangle Chambéry – Lyon – Grenoble, il y a une super dynamique à Lyon avec l'association de producteurs Alter conso, on fait parti d'un magasin de producteurs sur la route Bourguoin-Grenoble...* ». 65 % des ventes de la ferme de Sainte Luce sont effectuées à plus de 60 km, distance qui la sépare de Grenoble, un peu moins de Gap.

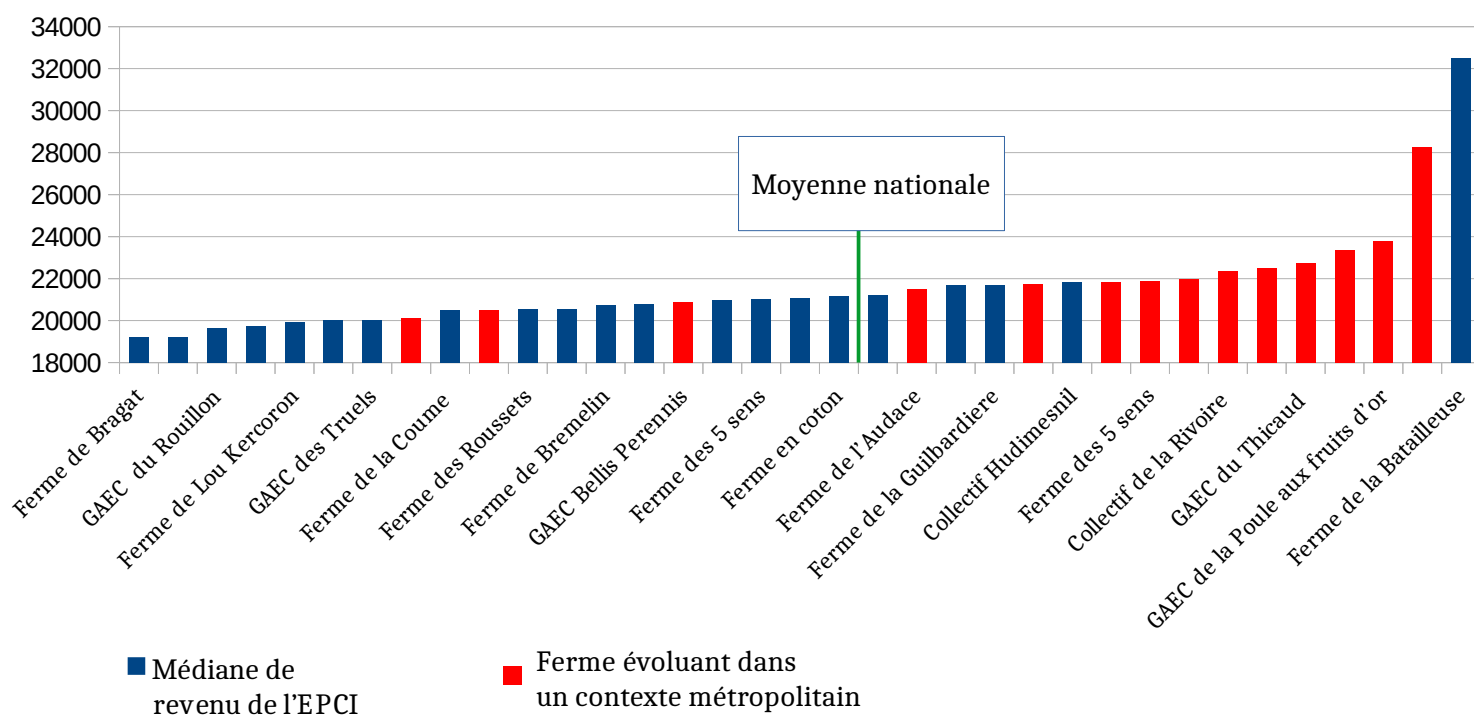
La ferme de l'Audace est à mi chemin entre Angers et Nantes, entre la Loire et l'A11, ce qui explique sûrement que presque 80 % de sa production est vendue à la ferme.

Ces structures évoluent dans ces campagnes souvent très dynamiques. Ainsi, le GAEC du Thicaud vend un cinquième de sa production dans un magasin de producteurs qu'il partage notamment avec deux autres fermes du village, qui se rapprochent du modèle de ferme collective. A elles trois, elles fournissent des produits laitiers et de viandes, des produits transformés de céréales et des légumes.

“Sur le territoire y'a un grosse demande en bio et un gros bassin à nourrir, la même ferme au milieu de la Creuse ne marcherait pas pareil”. Le contexte territorial de la ferme de la Maladière résume cette situation : elle évolue en milieu rural isolé mais entre Saint-Etienne et Lyon : « *Le terrain est vallonné, la ressource en eau limitée, ça force à se diversifier [...] nous sommes proche d'un village de 5000 habitants où il y a une fromagerie collective et une brasserie ; la vente de produits locaux y est répandue. On a une grosse influence de la métropole de Lyon par ici.* »

La ferme de Toussaq a profité d'une dynamique territoriale pour s'entourer d'un réseau moteur pour son installation et son fonctionnement (chapitre I). Pour ses circuits de commercialisation, la rayonnement de la capitale parisienne s'observe encore : 80 % des produits sont vendus en AMAP, à plus de 80 Km, à Paris et ses banlieues. La ferme des Clos, située à 60 km de Paris, vend dans un plus petit périmètre, beaucoup à moins de 20 km de la ferme, également en AMAP. De même pour la ferme de Belêtre, située à 35km de Tours, qui réalise 73 % de son chiffre d'affaires en AMAP. Ces systèmes très développés en Ile de France mobilisent des populations ayant des profils plus aisés. La médiane de revenu de l'EPCI dans lequel est située la ferme des Clos est de plus de 28 000 euros, contre une moyenne nationale de 21250 euros. Elle profite également des capitaux culturels de ses membres, antérieurement presque tous cadres supérieurs, qui facilitent les liens entre producteurs et consommateurs (Parathoën, 2013). Plus généralement, cette proximité socio-spatiale est une caractéristique de ce type 1 : 80 % des fermes sont situées sur des territoires avec des populations en moyenne plus aisés que dans le reste du pays (Figure 20). Un membre de la ferme de la Rivoire résume cette situation : « *On voulait vivre dans cette région, le tissu social alternatif est important , les agriculteurs sont très favorables à ces initiatives, la géographie y est propice et la commercialisation est facilitée* ».

Figure 21: Médianes de revenus des EPCI des fermes collectives: proximité socio-spatiale entre fermes de type 1 et populations aisées



Réalisation : P.Letan, 2021

Les fermes de ce type 1 se sont appuyées sur des opportunités pour s'installer et avoir accès à une exploitation agricole. Les territoires les accueillant ont souvent une agriculture très spécialisée. En Ile de France, la pression foncière inhérente aux espaces péri-urbains est accompagnée de la prédominance des cultures céréalières et d'un prix très élevé du foncier. La ferme des Clos (Yvelines) est une reprise familiale et la famille du fondateur avait des moyens financiers pour racheter cette ferme en GFA. La ferme de Toussacq (Seine et Marne) s'est appuyée sur un réseau inédit en France (cf III – I – B- 1) et sur l'important engagement associatif du cédant. En Ile et Vilaine, autour de Rennes, la place de l'élevage laitier rend le marché du foncier très fermé aux autres formes d'installation. La ferme des Cinq sens s'est appuyée sur un portage foncier (voir III – I – B- 2) pour voir le jour et le collectif Biotaupes a profité d'une réserve foncière d'une communauté de communes. En Isère et dans la Loire, les fermes du type 1 sont soit l'initiative de porteurs de projets en cadre familial soit elles sont situées dans des régions indésirables pour d'autres formes d'agriculture (conventionnelle). Le GAEC Bellis Perrinnis, proche de Nantes, est également une reprise familiale.

Ci-dessous, deux exemples de fermes représentatives du type 1 et originales. La ferme des Clos est un exemple de transition agricole dans une région très spécialisée et de forte urbanisation. La Ferme de

Figure 22: Exemple d'une ferme collective à proximité de Paris

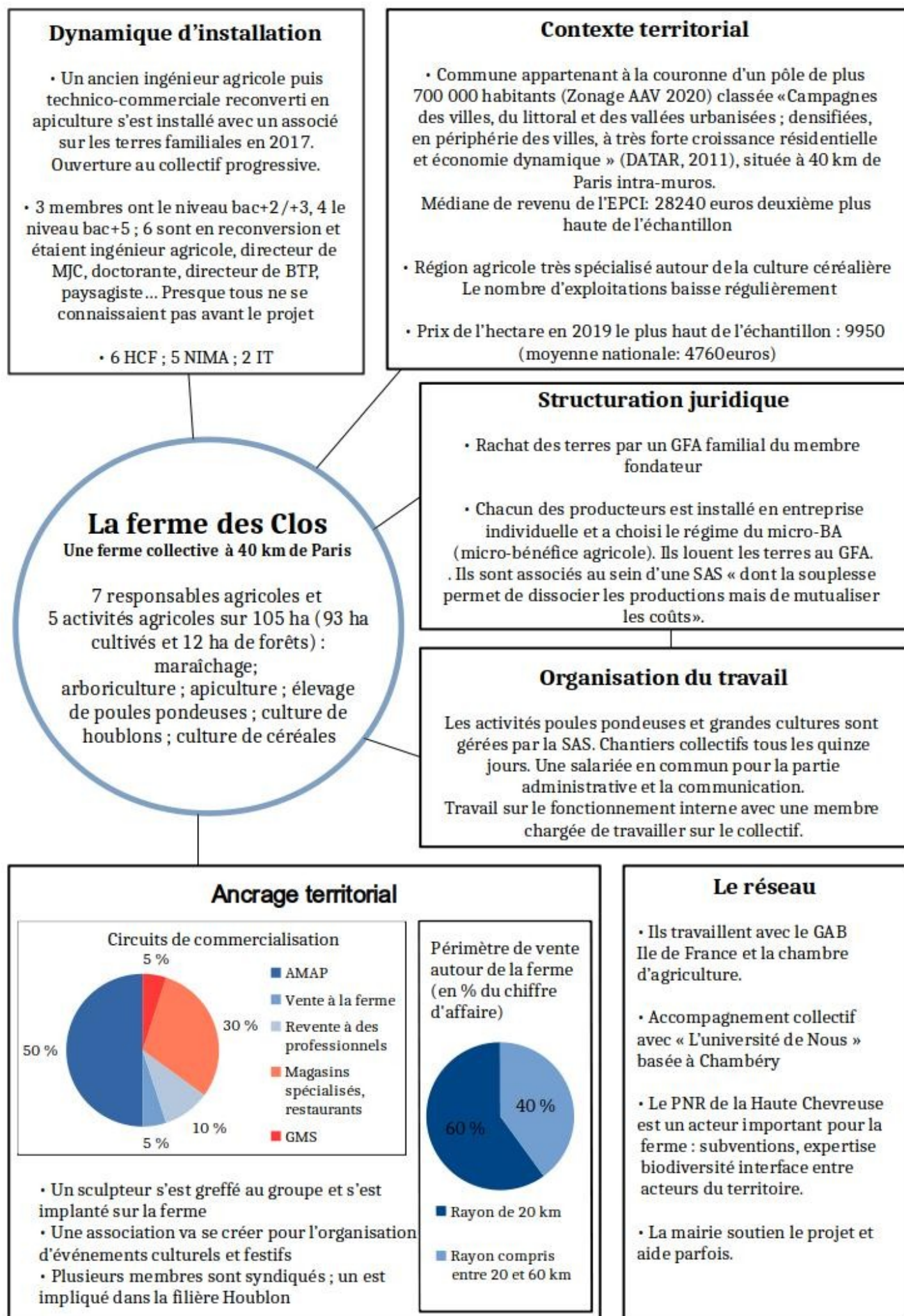


Figure 23: Exemple de regroupement d'entreprises agricoles au sein d'une ferme

Dynamique d'installation

- Les 6 personnes ne se connaissaient pas avant le projet mais en 2020, elles regroupent leurs EI au sein d'une association pour acquérir une ferme de 100ha et répondre aux besoins de leurs activités qui nécessitaient toutes plus de foncier. 20 hectares supplémentaires proviennent d'acquisitions antérieures de deux membres. « C'est plus facile de trouver 100 ha que 15. »

- Le temps de se connaître, de monter le projet, de trouver des fonds, et de régler les problèmes administratifs, le projet a mis 3 ans, à voir le jour.

- « Avec la majorité des membres NIMA, non issus du territoire, trois filles, des productions en bio, les rapports avec le monde agricole et les voisins, c'est compliqué »

Contexte territorial

- Commune appartenant à la couronne d'un pôle de 50 000 à 199 999 habitants (Zonage AAV 2020) classée « Campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées densifiées, du littoral et des vallées, à forte croissance résidentielle et à forte économie présenteielle » (DATAR, 2011) ; Médiane de revenu de l'EPCI : 21510 euros (moyenne nationale : 21250)

- Influence du tourisme moyenne : peu de structures d'accueil touristique (hôtels, résidences secondaires) mais bords de Loire entre Nantes et Angers

- Région agricole très spécialisée (Bovin lait et grandes cultures) ; Faible dynamique de transition agro-écologique en 2010 ; mais prix du foncier à 2530 l/ha en moyenne, l'un des plus bas de l'échantillon (moyenne nationale: 4760euros)

Le réseau

- Information de l'offre de reprise : un des paysans était déjà installé dans le coin depuis 10ans.

- Les cédants, militants, ont fait un choix financier et ont tenu tête à la concurrence : « ça n'a pas été simple »

- Pas de réseau pour construire leur projet collectif même s'ils ont envie de le faire.

- Réseau actuel : Triballat, LPO, Conf

- « Les cuma ne sont pas adaptées à nos besoins » et manque de soutien des élus locaux

La ferme de l'Audace

Gers

« ensemble on va plus vite »

6 responsables agricoles et 6 activités agricoles sur 120 ha :
 élevage laitier avec 100 % transfo ;
 1 élevage brebis lait avec 100 % transfo et brebis viande, 1 paysan-boulangier, 1 paysanne-pâtière et culture de champignons, 1 éleveur de bovins allaitants, 1 paysan-boulangier et de brebis viande.

Structuration juridique

- EI regroupées au sein d'une association « l'Audacieuse »

- 100 % fermage pour les terres et 100 % propriétaires des bâtiments au sein d'une SCI ouverte à des citoyens et associations pour avoir un capital de départ plus important et limiter l'emprunt

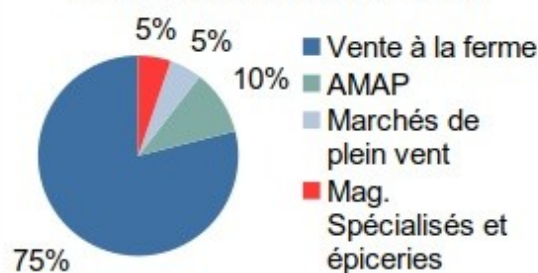
Organisation du travail

- Le collectif: réunions hebdomadaires ; assolements en communs sur l'ensemble des terres cultivables ; entraide; idée d'astreintes communes pour l'avenir;

- Conditions de travail : Temps de travail propre à chaque entreprises: le paysans-boulangers ont deux semaines de vacances par an. L'éleveuse de bovins lait a beaucoup de travail. L'éleveur de brebis lait pour transfo a des périodes très calmes...

Ancrage territorial

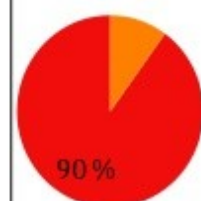
Circuits de commercialisation



- Association de vente en circuits-courts de proximité avec quinze producteurs: « 250 - 300 clients par marchés et comme c'est le début ça suffit pour certaines productions mais ça va évoluer. »

- Un membre est syndiqué; un autre est engagé dans une lutte locale

Périmètre de vente autour de la ferme (en % du chiffre d'affaire)



- Rayon de 20km
- Rayon compris entre 20 et 60km

L'Audace accueille des productions diversifiées et complémentaires sur une surface similaire à celle des modèles conventionnels formés autour d'une production. Cette organisation rare en France profite de plusieurs atouts territoriaux.

III - II - B - Type 2 : La proximité de villes de taille moyenne

Les fermes de type 2 profitent à différents degrés de la proximité de villes de taille moyenne. La ferme des Volontoux, est située dans une commune voisine de Valence, ville qui compte plus de 60 000 habitants, et classée par l'INSEE comme appartenant à une aire d'attraction de 200 000 à 699 999 habitants, ce qui témoigne du dynamisme et du degré d'urbanisation des campagnes environnantes. La ferme en coton est située dans le pôle urbain d'Auch et s'inscrit dans «une tendance qui s'opère au niveau départemental vers une diversification des activités agricoles (tourisme vert, développement de gîtes ruraux, accueil à la ferme, transformation des produits et vente à la ferme) »³¹. (cf figure 23)

Si les trois autres fermes de cette typologie sont situées dans des campagnes moins dynamiques, elles profitent d'une proximité spatiale avec des villes de taille moyenne. Le GAEC Radis et co vend toute sa production à moins de 20 km et 85 % en AMAP car il est à seulement 15 km de Laval, ville de presque 50 000 habitants. Idem pour la ferme de la Guilbardière qui réalise 70 % de son chiffre d'affaire à moins de 20 km de la ferme et qui est à 15 km de Blois (cf figure 24) Si les débouchés commerciaux alternatifs sont moins pléthores que dans des contextes métropolitains, comme en Isère ou dans la Loire, les fermes de type 2 profitent également d'une proximité socio-spatiale avec des populations aisées. Les médianes de revenus des EPCI des fermes en question et des villes proches sont plus élevées que la moyenne nationale. La ferme de la Guilbardière souligne ce point : « *Il y a beaucoup d'AMAP car les consommateurs sont engagés par ici [...] le niveau de vie est assez élevé. De plus, la ferme est connue : la cédante avait participé à la création d'une AMAP avec l'ADDEAR* ».

Seule exception, la ferme de Lou Cornal (cf figure 25) puisque les populations de l'agglomération d'Agen sont un peu moins aisées. Le développement d'activités de diversification, qui s'appuient notamment sur le tourisme avec le camping à la ferme, permet sûrement de compenser cela. Malgré une influence du tourisme assez faible dans cette région (1,7 % de résidences secondaires), la ferme profite de sa proximité avec la Garonne. C'est également une région assez propice aux activités agricoles diversifiées car si les grandes cultures dominent toujours en termes de surface (60%) le Lot-et-Garonne est un département historiquement arboricole et offre une large gamme de productions fruitières. C'est le premier département français pour la diversité de ses cultures.³² Au contraire, les autres fermes sont implantées dans des régions très spécialisées autour notamment de l'élevage bovin ou des grandes cultures. L'accès à la terre pour ces personnes est à chaque fois déterminé par l'engagement des

31 Chambre d'agriculture

32 SCOT du pays de l'Agenais et chambre d'agriculture du Lot et Garonne

Figure 24: Un couple accueille deux néo-paysans

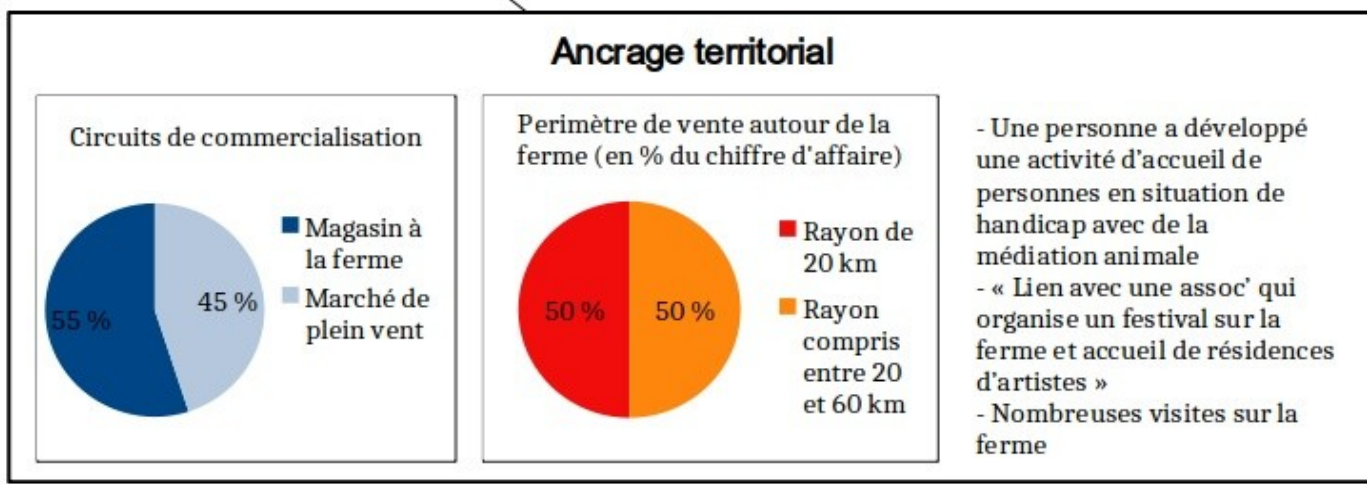
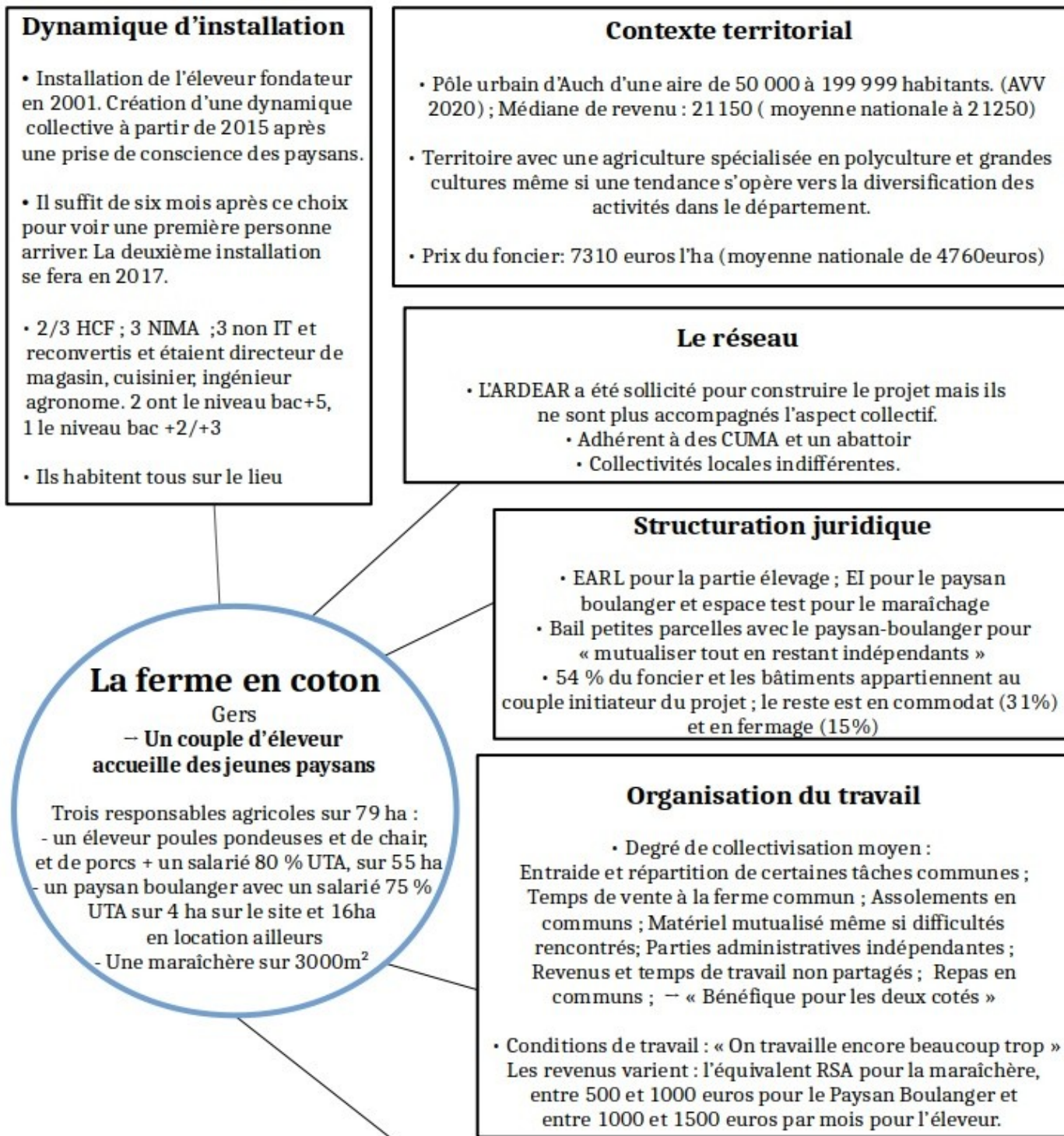


Figure 25: Un collectif formé grâce au processus de transmission du cédant

Dynamique d'installation

- Arrivées en 2014, 2016 et 2017 en tant que salariés sur la ferme. Trois années ont ensuite été nécessaires pour construire le projet collectif, notamment parce que les futurs membres ne se connaissaient pas
- Ce projet n'était initialement pas prévu: « Je ne pensais jamais m'installer en vaches laitières et finalement en collectif j'étais super motivé »
- 3 ont un bac +5 et 1 à un bac+3. Ils étaient ingénieurs agronomes, animateur agricole, chargé de mission en aménagement territoire et ingénieur. Ils sont tous non IT, HCF et trois d'entre eux sont NIMA.
- Pas d'appartenances à un collectif d'habitat

Contexte territorial

- Commune appartenant à la classe « Campagnes vieilles à très faible densité ; faibles revenus, économie présenteielle et agricole » mais se situe « Dans une aire de 50 000 à 199 999 habitants » entre Tours et Blois. Médiane de revenu de l'EPCI : 21510 euros (moyenne nationale : 21250)
- Influence touristique moyenne : 5,9 % de résidences secondaires mais proches des bords de Loire.
- Région agricole très spécialisée dans les grandes cultures. Dans le Loire et chère 36 % des exploitations de polyculture-élevage ont disparu pour se spécialiser ces dix dernières années. Néanmoins le prix du foncier est bien en dessous de la moyenne nationale : 3390 euros l'ha en 2019.

Le réseau

- Les premiers contacts avaient noués grâce à l'ARDEAR
- Les cédants, militants, ont fait un choix financier fort
- Formation ADDEAR et AFOCG ; Relation chambre d'agriculture uniquement pour les DJA.
- Travail avec le GAB et CIAP Centre Val de Loire
- Adhérent à une CUMA et matériel en copropriété avec des agriculteurs

La ferme de la Guilbardière

Loir et Cher

L'importance du cédant et de la transmission

5 responsables de production et un salarié pour 3 activités et 100 ha. élevage bovin laitier avec production de lait et de produits transformés, grandes cultures avec transformation de pattes ; atelier plantes aromatiques et médicinales
Production subsidiaire de veaux et porcs

Structuration juridique

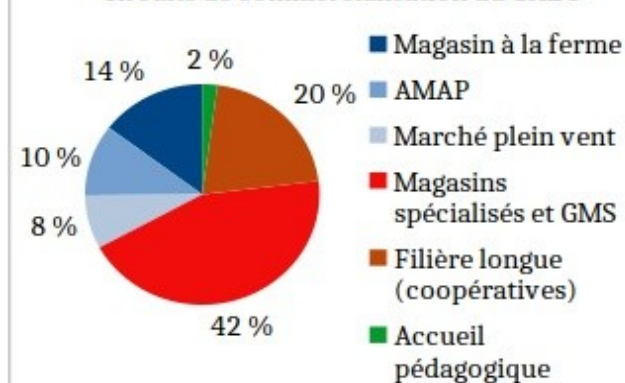
- GFA pour 1/5 de l'investissement grâce à 250 citoyens mobilisés très rapidement. Le GAEC est propriétaire du reste des bâtiments et des terres. Choix du GAEC pour les DJA et les aides PAC.
- Location de terres et des consommables à la contrat CIAP (activité plantes aromatiques et médicinales)

Organisation du travail

- « Fonctionnement très collectif dans le GAEC » : astreintes partagées, répartition des activités mais entraide et temps de travail équivalent, beaucoup d'échanges sur les rapports humains. Entraide occasionnelle et échanges avec la contrat CIAP
- Conditions de travail : 1,5 week-end de libre ; 2 ou 3 semaines de vacances par an en fonction du nombre d'heures comptées ; Moyenne de 52h/semaine.
– Amené à évoluer car recherche d'un nouvel associé et améliorations à faire sur l'organisation du travail

Ancrage territorial du GAEC

Circuits de commercialisation du GAEC



→ Accueil = 2%; Vente d'animaux en vif = 2.5%; Nouilles = 17,5%; Lait filière longue = 18% (57 000 L vendus); Lait Transformé = 49% (pour 49 000 L transformés); Vente de viande en directe = 11%

Périmètre de vente autour de la ferme (en % du chiffre d'affaire)



Figure 26: Une ferme d'élevage innovante

Dynamique d'installation

- Installation en 2009 d'une personne sur une maison familiale et avec des terres autour. Des bâtiments ont été construits et des terres obtenues grâce au bouche à oreille. Association en 2015 avec son frère et son compagnon qui l'aidaient déjà avant. Deux personnes sont en cours d'installation (une sœur et un ami)
- Ils vivent sur la ferme dans une maison commune
- Niveau bac+2/+3 pour tous, 2 étaient salariés agricoles, les autres ont travaillé dans l'accompagnement agricole, la restauration et dans le bâtiment.
- 5 HCF, 2 NIMA et 4 IT.

Contexte territorial

- Située à 20 km d'Agen, commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 50 000 et 20 000 habitants (Zonage AAV 2020) classée « Campagnes vieilles à très faible densité ; faibles revenus, économie présentielle et agricole » (DATAR, 2011). Médiane de revenu de l'EPCI: 20990 euros (moyenne nationale à 21250)
- Territoire peu touristique mais proximité de la Garonne
- Agriculture départementale spécialisée autour des grandes cultures mais possède une large gamme des productions fruitières et légumières.
- Un prix du foncier au dessus de la moyenne nationale : 7040 euros l'hectare (moyenne nationale: 4760euros)

Structuration juridique

- GAEC
- 25 ha sont loués à TDL, 30 ha auprès d'un associé, 4ha sont en fermage et 8ha sont mis à disposition par un voisin.

La ferme de Lou Cornal

Lot et Garonne

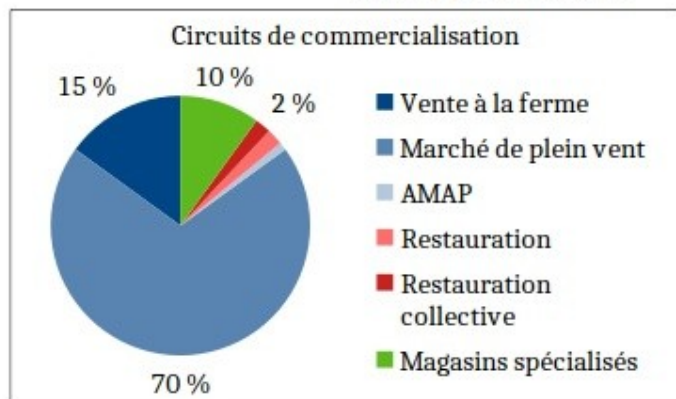
Une ferme avec peu d'atouts territoriaux

5 responsables agricoles + 1 salarié à mi-temps et 3 activités agricoles sur 67 ha : élevage de poulets (4000/an), élevages de chèvres pour fromages et élevage de porc

Organisation du travail

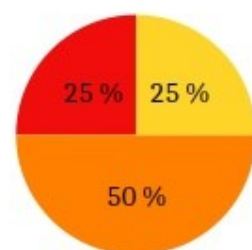
- Entraide permanente sur les ateliers qui ont des référents Équilibre économique grâce aux différentes productions (fromage de chèvre produit d'appel) Revenus et temps de travail un peu différents et adaptés en fonction des besoins de chacun
- Travaillent tous les week-ends, 65h/semaine ; au moins cinq semaines de vacances/an. Revenus estimés à 1000euros/mois

Ancrage territorial



- Activités de diversification: camping a la ferme ; restauration pendant des événements à la ferme ou des manifestations diverses ; organisation de porte ouverte et d'événements culturels
- Accueil de classes (environ 30/ans en collaboration avec une association)

Perimètre de vente autour de la ferme (en % du chiffre d'affaire)



- Rayon de 20 km
- Rayon compris entre 20 et 60 km
- Rayon compris entre 60 et 150 km

Le réseau

- Réseau installation : Chambre d'agriculture; GAB ; TDL
- Accompagnement sur le collectif: chambre d'agriculture et un particulier
- Liens avec communes pour fêtes locales ou approvisionnements des cantines
- Liens avec associations locales

cédants (voir partie III – I – A –2) qui choisissent de transmettre leur ferme à de tels projets et aident à sa réalisation.

Ci-dessus sont présentés trois exemples significatifs du type 2 :

- la ferme en coton où un couple a accueilli chez eux deux néo-paysans dans une région où le prix du foncier est élevé. La réussite du magasin à la ferme est à mettre en lien avec la localisation de la ferme.
- la ferme de la Guilbardière est composée d'un collectif qui s'est constitué pendant les dernières années d'activité du cédant, qui a salarié la majorité des futurs membres du collectif. De nouvelles activités sont arrivées sur l'exploitation, qui est devenue est une ferme car elle accueille un espace test en plantes aromatiques et médicinales et des activités pédagogiques.
- la ferme de Lou Cornal ne profite pas d'importants atouts territoriaux, ce qui explique sûrement la place importante des activités de diversification pour attirer le public. Néanmoins plus de dix ans après le début de l'installation, ce projet innovant attire puisque deux personnes sont en cours d'installation.

III – II – C – Type 3 : Entre plus petites villes et campagnes dynamiques

La ferme des Roussets et la ferme de Lou Kercoron évoluent au sein de campagnes de vallées urbanisées avec une croissance résidentielle³³ et une économie présentielle. Les circuits de commercialisation et les réseaux sur lesquels s'appuient la ferme des Roussets sont dans un territoire rural : 70 % de la commercialisation est effectuée moins de 20 km, les membres ont des engagements locaux importants au sein d'associations ou de réseaux d'agriculteurs. Néanmoins cette campagne tire son dynamisme de sa proximité avec des villes de taille moyenne comme Romans sur Isère et même Grenoble qui est à seulement 70 km, ainsi que de sa situation géographique très attractive avec la présence du Parc Naturel régional du Vercors. La ferme de Lou Kercoron à quelques kilomètres de la vallée qui sépare le PNR du Luberon et celui du Verdon. Si la médiane de revenu de sa communauté de communes est assez faible, bien en dessous de la moyenne nationale, la typologie de la DATAR la classe comme appartenant à une campagne dynamique. 40 % de sa commercialisation repose sur des magasins de producteurs dans leur commune ou dans une ville proche qui compte un peu plus de 20 000 habitants.

Le GAEC des Truels, en plus de profiter d'un terreau fertile aux projets collectifs (III – I – B- 1), est situé sur la partie caussarde de Millau, ville de 20 000 habitants. Aux influences sur le territoire du tourisme, de l'urbanité, s'ajoute la valeur symbolique des produits locaux comme les fromages de brebis et de chèvre. La commercialisation est facilitée et permet de développer, autour de ces produits laitiers, des activités de boulangerie-paysanne, et d'élevage-transformation de cochons.

33 « Royans-Vercors : une attractivité touristique et résidentielle » INSEE, novembre 2013

III – II – D – Type 4 : Des territoires très ruraux

Le dernier type de ferme concerne celles qui sont moins influencées par des pôles urbains importants parce qu'elles en sont plus éloignées et ont réussi à se développer sur des territoires très ruraux. L'économie de ces territoires permet d'en distinguer deux catégories :

- les territoires qui s'appuient sur le tourisme et ont développé une économie présentielle.³⁴ Ce sont des « campagnes vieilles à très faible densité ; faibles revenus » (DATAR, 2011) mais la demande en produits agricoles de qualité est assurée.
- les territoires un peu plus proches des villes, qui s'appuient sur « une économie agricole et industrielle ». Le fonctionnement de ses fermes repose en majorité sur des campagnes encore dynamiques.

III – II – C – 1 – Les fermes situées dans des campagnes à économie agricole et industrielle

Ces fermes évoluent des régions agricoles très spécialisées et ont réussi à acquérir leur ferme encore une fois grâce à la détermination des cédants. « Les efforts de diversification entrepris depuis de nombreuses années se sont souvent heurtés à des difficultés: les productions maraîchères et horticoles restent limitées dans le Morbihan.» (Préfet du Morbihan, 2020). La ferme de Trévéro évolue dans un territoire avec une agriculture très spécialisée avec des systèmes fourragers reposant sur un triptyque de prairies temporaires, mais fourragers et céréales ; « le canton est caractérisé par la présence d'une importante majorité des exploitations conventionnelles exclusivement intégrées dans des circuits longs de commercialisation. » Ces territoires sont proches de régions dynamiques, la ferme de Bremelin (figure 26) est à 40 km de Vannes, celle de Trévéro (figure 25) à 35km, le GAEC du Rouillon est à 45 km de Nantes. Néanmoins elle ne vendent pas ou peu jusqu'à celles-ci car elle parviennent à attirer des populations plus locales. La ferme de Trévéro et le Bois Landelle profitent également du tourisme : « on se rend pas compte de l'influence du tourisme mais dans un de nos territoires de vente c'est très touristique, il y a des flux de départs et d'arrivées » (Ferme de Trévéro)

Ci dessous sont présentés deux exemples significatifs de type 4.1 :

- la ferme de Trévéro a réalisée la restructuration d'une ferme d'élevage bovin laitier en mettant en place des productions diversifiées et commercialisées localement.

³⁴ L'économie présentielle est définie par l'INSEE comme étant l'ensemble des activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Figure 27: La restructuration d'une ferme d'élevage bovin laitier

Dynamique d'installation

- Installation en 2019 des deux associés, issus du territoire et qui se connaissaient avant. Arrivées de quatre salariés entre 2019 et 2021.
- Habitent sur place avec une partie des salariés
- Annonce dans un magazine agricole ; cédant ouvert et a travaillé avec eux pour la restructuration de la ferme. En comptant la recherche de foncier, l'installation a vue le jour au bout de quatre ans.
- Associés + 1 salarié : niveau bac+5 ; le reste niveau bac +3 ; 7/8 NIMA ; 8/8HCF Associés étaient jokey puis ingénieur et animateur

Contexte territorial

- Commune hors Attraction des villes (Zonage AAV 2020) classée «Campagnes agricoles et industrielles ; sous faible influence urbaine » (DATAR, 2011), Médiane de revenu de l'EPCI: 20810 euros (moyenne nationale à 21250)
- Influence du tourisme : 40 km de Vannes et de l'entrée du golfe du Morbihan
- Territoire avec une agriculture très spécialisée en élevage bovin laitier. Le prix du foncier est similaire à la moyenne nationale.

Structuration juridique

- EARL
- 80ha appartiennent à TDL ; quelque uns en fermage et en propriété d'un des associé

La ferme de Trévéro

Morbihan

La restructuration d'une ferme laitière

2 responsables agricoles + 4 salarié.e.s + deux apprentis et 3 activités agricoles sur 90 ha (75 h de SAU) : élevage de poules pondeuses (1,5 UTH) ; élevage de porc plein air avec transformation (0,8 UTH) ; élevage de vaches allaitantes (0,2 UTH) ; culture et transformation de grandes cultures (1,5 UTH)
Certifiés AB

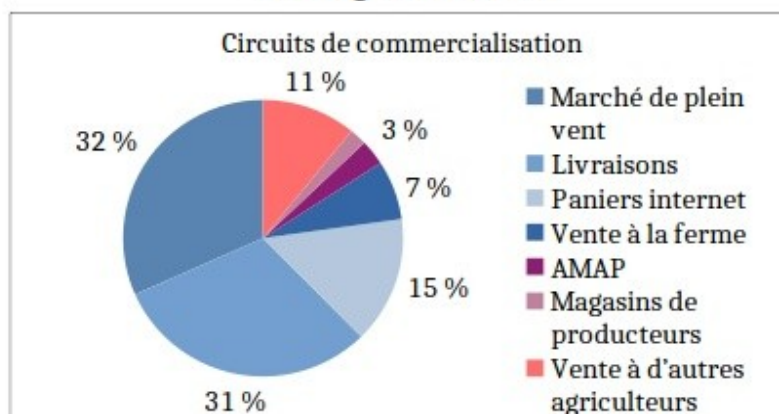
Organisation du travail

- Totale interdépendance entre les ateliers → circularité ; Partage des astreintes, de la commercialisation, du matériel ; Réunions hebdomadaires
- Temps de travail : 60 à 80h pour les deux associés Salariés entre 30 et 50 h/semaine Plusieurs week-ends dispos par mois et plusieurs semaines de vacances/an. Pas encore de prélèvements pour les associés.

Le réseau

- Construction du projet et suivi : pôle Inpact (GAB, TDL, ADDEAR, CIVAM), chambre d'agriculture, réseau REPAS, CIAP, Fermes d'avenir, contacts avec d'autres fermes collectives
- Excepté le CER France, ils ne sont pas accompagnés sur le plan collectif
- Adhérents à des CUMA et à la Confédération paysanne
- La communauté de communes a donné 2 fois 5000 euros à l'installation

Ancrage territorial



- 50 % des ventes réalisés dans les 20km autour de la ferme, 100 % dans les 60km.
- Accueil de woofeurs
- Nombreuses sollicitations pour témoigner, faire visiter, notamment pour des projets en cours.

Figure 28: Des paysan.ne.s très impliqué.e.s sur le territoire

Dynamique d'installation

Temps d'élaboration du projet avant installation: 2 ans

Choix de la région d'implantation: membres issus du territoire

Choix du site: IT : 3/5 ;
HCF: 4/5; NIMA: 3/5;
3 d'entre eux se connaissaient avec le projet

Deux ont le niveau Bac, deux +5 et un bac +3.
2 ont un diplôme agricole et les cinq se sont reconvertis. Ils étaient directrice de centre social, éducateur spécialisé, animateur nature ou restaurateur.

Contexte territorial

- Commune « hors attraction des villes » (AAV, 2020) ; Campagnes agricoles et industrielles; sous faible influence urbaine (DATAR, 2011); Médiane de revenu : 20730 (moyenne nationale : 21 250)
- Influence tourisme moyenne (11,8 % de résidences secondaires); 35 km du golfe du Morbihan
- Agriculture très spécialisée : Bovin lait et autres élevages ; Prix du foncier : 5630 (moy. nationale: 4760)

Le réseau

- Information pour l'offre de reprise: TDL et Confédération Paysanne
- Construction du projet : conseils d'autres fermes de la région et expériences antérieures
- Réseau actuel mobilisé : ARDEAR, La marmite, CIVAM, GAB ; « *gros réseau même si c'est pas la côte* »
- Implications dans un magasin de producteurs et un abattoir collectif
- Notoriété locale des cédants très importante pour l'installation et les relations sur le territoire
- La commune est un soutien
- Inadéquation avec les CUMA locales

La ferme de Bremelin

Morbihan

Un modèle de poly-culture élevage atypique en Bretagne

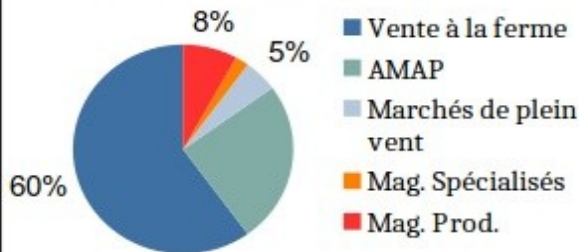
4 associé.e.s, 1 salarié,
4 activités agricoles sur 34 ha :
- Maraîchage (2 UTA)
- Elevage de cervidés (1 UTA)
- Accueil et Verger (0.75 UTA)
- Paysan Boulanger* et pizzas (1 UTA).

Structuration juridique

- Entreprise agricole : SCEA → « nous sommes perdants pour les financements mais nous cherchions cette flexibilité »
- 90 % du foncier est détenu par un GFA citoyen avec l'objectif que les paysans deviennent minoritaires dans les parts. Le reste est en fermage auprès de tiers propriétaires.

Ancrage territorial

Circuits de commercialisation (en % du chiffre d'affaires)



- Organisation et accueil d'événements culturels, syndicaux et politiques
- Accueil de wwoofeurs et de migrants
- Ils sont quatre à être engagés dans la vie locale associative, politique et syndicale et logent dans le hameau
- Atelier poterie en cours et une membre développe une activité de médiation entre agriculteurs avec la chambre d'agriculture

Périmètre de vente autour de la ferme (en % du chiffre d'affaires)



Organisation du travail

- Le collectif: réunions hebdomadaires ; mutualisation de la partie administrative, de la comptabilité, de la commercialisation; entraide; revenus partagés.
- Conditions de travail : travaillent 50h/semaine, le samedi matin et parfois le samedi après-midi; 4 semaines de vacances/ an; revenus: équivalent SMIC mensuel

- la ferme de Bremelin illustre un exemple de personnes en reconversions qui ont élaboré un modèle innovant et qui sont engagées sur le territoire, dans le monde agricole et dans la vie locale.

III – II – C – 2 – Les fermes situées dans des campagnes à économie présentielle et touristique

Ces territoires sont parfois dans des régions de relief, des montagnes ou des plateaux, et jouent un rôle spécifique dans le développement du territoire, comme le note la chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées : « L'agriculture joue aussi un rôle majeur dans l'aménagement de l'espace et des territoires ruraux, supports de l'activité touristique du département. »³⁵. Dans les Hautes Pyrénées « Le département est riche d'une agriculture de qualité. Ainsi 17 productions sous signe officiel de qualité (SIQO) et 5 démarches en cours de certification représentent 20 % du chiffre d'affaires agricole départemental et concernent un agriculteur sur trois ». L'agriculture y est plus diversifiée, avec des SAU moyennes par départements assez basse (Lot, Ariège, Haute Pyrénées, Corrèze...). Les prix du foncier sont également souvent en dessous de la moyenne nationale. Néanmoins l'accès à espaces attractifs pour des porteurs de projets reste compliqué car le marché du foncier est fermé. En Ariège le GAEC Champ Boule souligne cette situation : « *Le prix des terres n'augmentent pas trop mais parce qu'il est lié aux primes. Même si on peut croire qu'il y a beaucoup de surface avec une population d'agriculteurs vieillissante, mais ça ne bouge pas parce que leurs terres sont liées aux primes donc il y a quand même de la pression foncière* ». De même dans les Hautes Pyrénées, où « Le marché du foncier est fermé et spéculatif aussi bien en zone de montagne qu'en zone de plaine, ne facilitant pas les installations. »³⁶ Ainsi, les installations reposent encore sur des reprises familiales ou sur l'engagement exceptionnel des cédants, comme le souligne le GAEC Champ Boule en poursuivant : « *C'est plutôt des opportunités humaines qui font des opportunités d'installations plus que le prix du foncier et les réseaux de commercialisation. Nous la clé c'était pas les clients mais plutôt le réseau associatif et la volonté des cédants* ».

Une fois installés, la mise en place de productions diversifiées est très adaptée à la demande locale : « *On a l'influence de Bagnères-de-Bigorre, qui est une station thermale où l'ont fait 80 % de notre chiffre d'affaires. Il y a beaucoup de gens qui viennent pour des cures de trois semaines. En plus, chez nous la ferme est ouverte, pour venir voir la traite par exemple, donc les gens aux alentours viennent pas mal. On a par exemple pas mal de bordelais en week-end ou en vacances. Mais on a aussi gros de clientèle fixe, environ 70 %* » (GAEC Champ Boule). Plusieurs fermes fabriquent du fromage, produit d'appel, notamment pour les touristes. C'est le cas de la ferme de la Batailleuse, qui est un lieu touristique à part entière avec son centre d'accueil, à 900m d'altitude.

Ci dessous sont présentés deux exemples significatifs de type 4.2 :

³⁵ Chambre d'agriculture des haute Pyrénées, 2012

³⁶ Chambre d'agriculture de Midi Pyrénées, 2014

Figure 29: Le collectif comme solution pour ré-investir un lieu abandonné

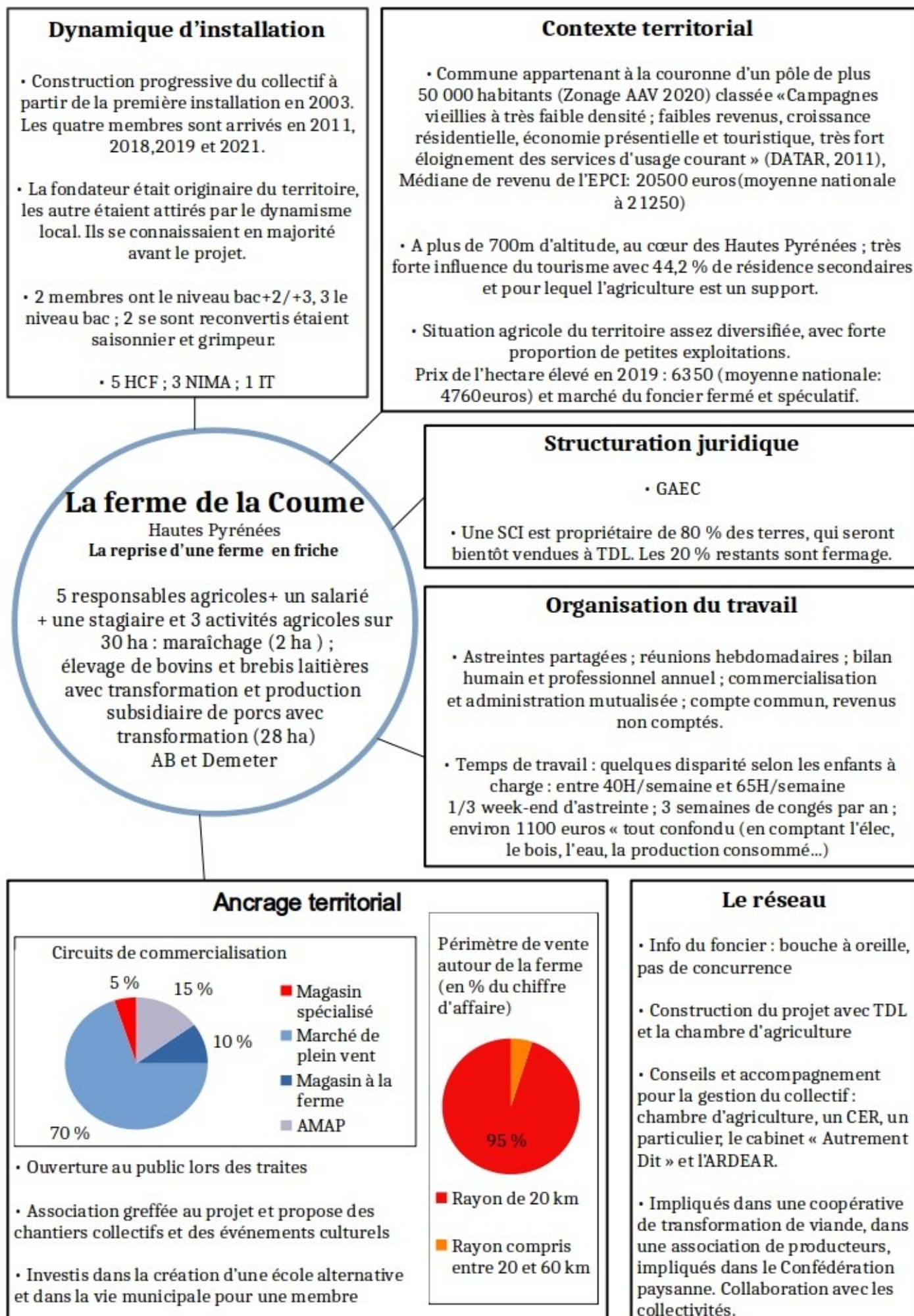
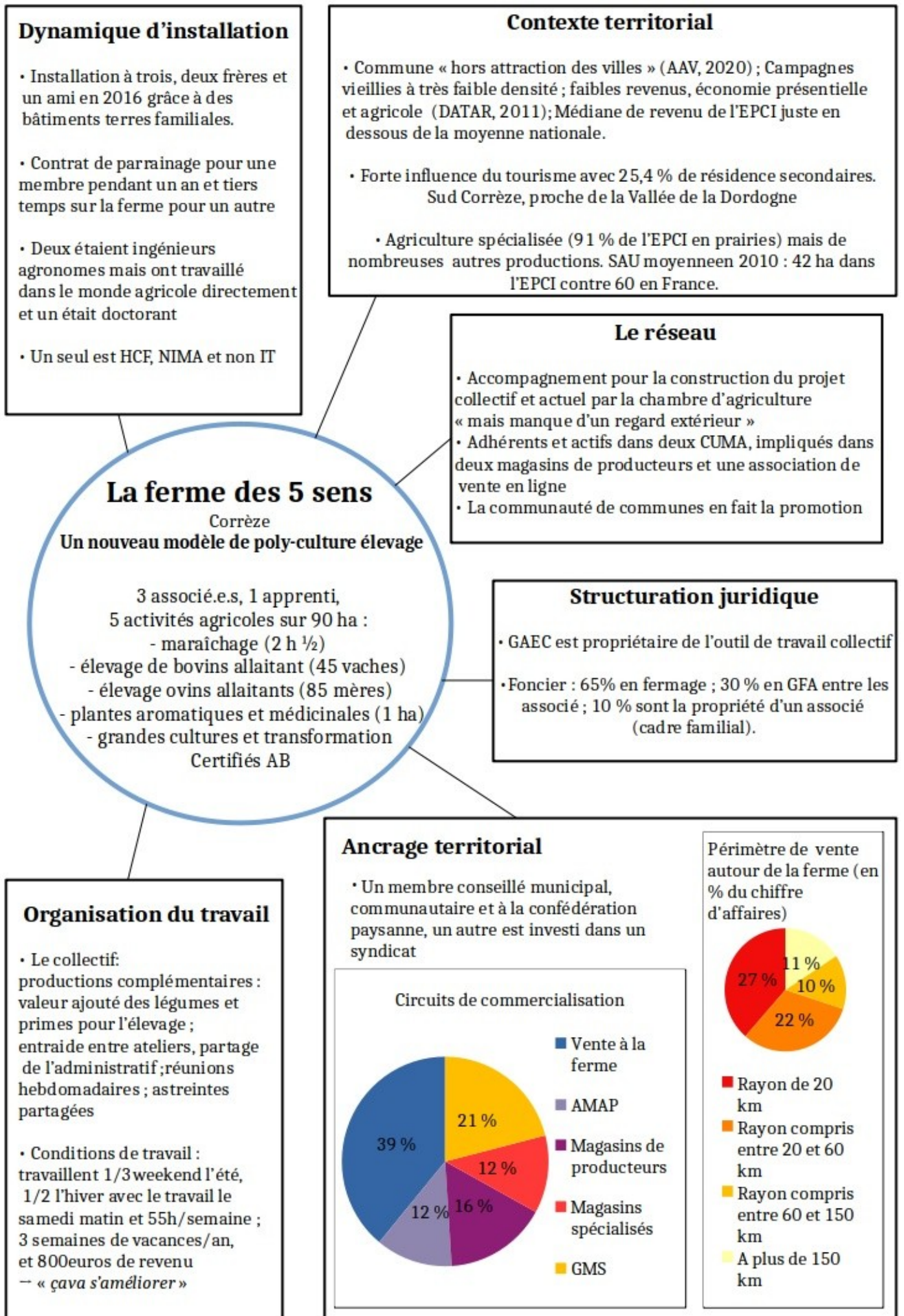


Figure 30: La complémentarité des productions grâce aux poly-cultures-élevages



- la ferme de la Coume dont le projet collectif, avec des productions diversifiées, a permis de recultiver des terres en friche.
- la ferme des cinq sens (Corrèze) a mis en place un modèle de polyculture-élevage qui permet aux membres d'avoir des conditions de travail satisfaisantes et une inscription dans le territoire importante.

III – II – E – Des campagnes isolées avec une influence métropolitaine

La ferme de la Tournerie a un fonctionnement tourné vers un territoire très rural mais sa situation est trop ambiguë pour être classée dans cette typologie. Elle est située dans une aire d'attraction de moins de 50 000 habitants, au sein de « campagnes vieilles à très faible densité ; faibles revenus, économie présentielle et agricole » (DATAR, 2011). La médiane de revenu est en dessous de la moyenne de nationale dans son EPCI mais elle jouit d'une influence non négligeable du tourisme, avec 17,4 % de résidences secondaires dans sa commune, proche du plateau des Milles Vaches et du PNR Périgord Limousin. L'agriculture y est spécialisée autour de l'élevage bovin. La restructuration d'une exploitation bovine en ferme accueillant sept activités agricoles n'a pas été soutenue par les populations et collectivités locales. Sur ce territoire, son ancrage est fort: presque 30 % de son chiffre d'affaire est réalisé grâce à son marché et son bar à la ferme, des événements politiques et culturels y sont organisés surtout l'été, plusieurs de ses membres sont engagés dans associations locales et deux architectes sont hébergés sur la ferme. Elle se rapproche d'une ferme de type 4. Néanmoins, ses activités sont également tournées vers Limoges, métropole régionale du département. Une partie importante du chiffre d'affaire y est réalisé grâce à un marché et à un magasin de producteur.

III – II – Conclusion

La diversité des contextes territoriaux des fermes collectives de cet échantillon d'étude est étendue. Elle comprend des territoires péri-urbains très dynamiques proches de grandes métropoles jusqu'à des milieux aux populations beaucoup moins denses et aux services plus éloignés. « Y'a de la demande partout : dans les 50,60km autour d'une ferme, on peut vendre. Je pense pas qu'il y ait d'endroits mieux que d'autres pour s'installer en collectif : lorsqu'il y a des avantages, il y a aussi des inconvénients, et inversement. ». (Un membre du GAEC Champ Boule, en Ariège et administrateur de l'ARDEAR Occitanie).

Néanmoins, si les fermes étudiées se situent en majorité au sein de territoires ruraux, qu'elles contribuent à dynamiser, elles dépendent souvent du rayonnement de pôles urbains les plus proches pour leur commercialisation. De plus, ces initiatives sont plus facilement légitimées sur ces territoires: « le maintien d'une frange stabilisée du salariat public, associé à l'émergence d'une population agricole

plus dotée culturellement, participe à la constitution d'un groupe social relativement homogène, qui a vocation à intervenir au sein de l'espace politique local » (Parathoën, 2013) A défaut, les fermes se retrouvent dans des territoires touristiques qui semblent constituer une autre clé de développement pour ce modèle. Elles profitent et participent à l'économie présentielle.

Quatre fermes du Nord Ouest de la France semblent néanmoins avoir un fonctionnement plus endogène, centré sur un territoire rural de proximité peu influencé par le tourisme. L'ex Basse Normandie (Ferme du Bois Landelle), aux caractéristiques proches du Morbihan (Ferme de Trévéro, Ferme de Bremelin) ou de la Loire Atlantique (GAEC du Rouillon) serait-elle propice à l'implantation de tels modèles ?

En outre, un parallèle peut être fait avec l'étude des conditions de travail de la partie II - I - E. Des points de corrélations sont observables entre temps de travail et revenus meilleurs que la moyenne et caractéristiques du territoire. Par exemple la ferme la Batailleuse, dont le modèle profite en partie du tourisme et la médiane de revenu de l'EPCI est la plus haute de l'échantillon (proximité avec la Suisse), est également une des fermes avec le meilleur indice de conditions de travail. Le constat est similaire avec la proximité de grandes métropoles ; la ferme des cinq sens et le collectif Biotaupes proches de Rennes, ont « les meilleures » conditions de travail telles qu'évaluées par l'indice de cette étude.

PARTIE IV :

Le développement des fermes collectives : exemple de l'ex- Basse Normandie

Chapitre introductif : Une période charnière pour un territoire avec peu de fermes collectives

IV – A – Une situation préoccupante

L'agriculture occupe une place importante pour les trois départements d'ex-Basse Normandie avec plus de 70 % de la surface réservée à ce secteur, presque 20 % de plus qu'en France métropolitaine. Ce sont des territoires très spécialisés : la Manche est très majoritairement dominée par l'élevage bovin laitier et la plaine de Caen, dont l'économie est basée sur les exportations, couvre un quart du Calvados. Les élevages bovins laitiers ou allaitants occupent la majorité de l'espace dans le Calvados et dans l'Orne.³⁷ Le relief plus élevé de ce dernier laisse plus de place aux modèles plus diversifiés de poly-cultures élevages.

Aujourd'hui, un chiffre inquiète les acteurs du monde agricole : l'âge moyen des chefs d'exploitation et associés de sociétés a atteint 53 ans en 2016 en Normandie. Cet âge moyen continue à progresser : il n'était que de 51 ans en 2000.³⁸ Préoccupés par cette situation, Bio en Normandie, organisme qui représente l'agriculture biologique dans la région, a réalisé un état des lieux précis permettant de cibler les besoins pour engager les solutions : « avec une moitié de producteurs bio de plus de 50 ans en Normandie, la transmission des fermes certifiées AB reste un enjeu majeur »³⁹.

Plus de 70 % des offres d'exploitations à transmettre inscrites au RDI ont comme production principale le lait de vache. Mais les aspirations des candidats ne sont pas à la hauteur de ce chiffre (cf figure 31) seuls 44 % souhaitent s'installer en élevage laitier. Le maraîchage, l'arboriculture et l'horticulture attirent 18 % des candidats, la polyculture 12 %. Les exploitations céréalières demeurent très attractives auprès des candidats et il y a peu d'offres. Des compromis pourraient-ils être envisagés grâce à des systèmes nouveaux combinant poly-cultures et élevages comme observés dans cette étude ? Les porteurs de projets inscrits au RDI semblent se tourner vers des formes de productions qui s'approchent des fermes collectives : 32 % des projets en AB, 34 % des projets avec transformation, 48 % des projets en circuits courts. Alors qu'une transition peine à s'amorcer, ce territoire est-il propice au développement de fermes collectives ?

La Normandie est une région habituée aux dynamiques collectives familiales : 17 % des moyennes et grandes exploitations⁴⁰ sont des GAEC contre 14 % en France. Mais ces modèles restent liés à l'agriculture industrielle : la majorité des exploitations d'élevages bovins de moyenne et grande taille font plus de 100 ha en ex-Basse Normandie. De plus, pour une grande majorité de candidats qui

37 Mémento de la statistique agricole 2019 - Agreste Normandie

38 Chambre d'agriculture

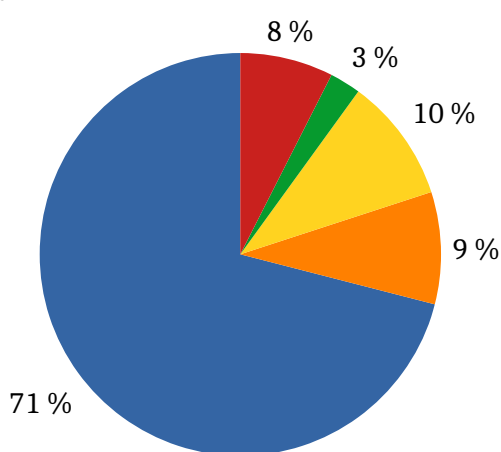
39 « Transmission des fermes bio » - Bio en Normandie

40 En France, ce sont en moyenne les exploitations de plus de 14 ha (INSEE)

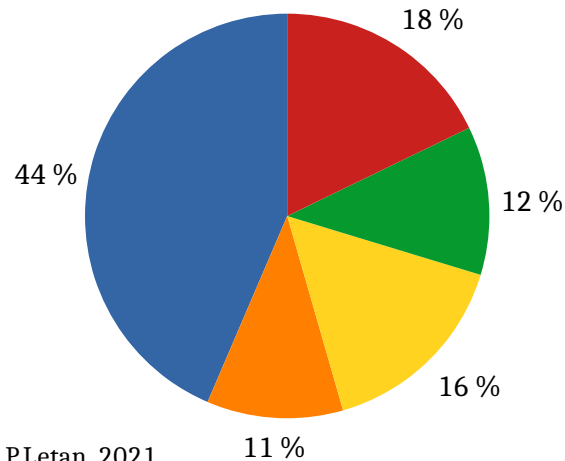
définissent leur projet d'installation lors de leur inscription au RDI, c'est en individuel (59 %) ou dans le cadre d'une association familiale (22 %) qu'ils souhaitent s'installer.

Figure 31: Inadéquation entre les demandes des porteurs de projets agricoles et les offres d'exploitations transmettre en Normandie

Productions principales des exploitations à transmettre en ex-Basse Normandie inscrites au RDI



Productions sur lesquels souhaitent s'installer les porteurs de projets en Normandie inscrits au RDI



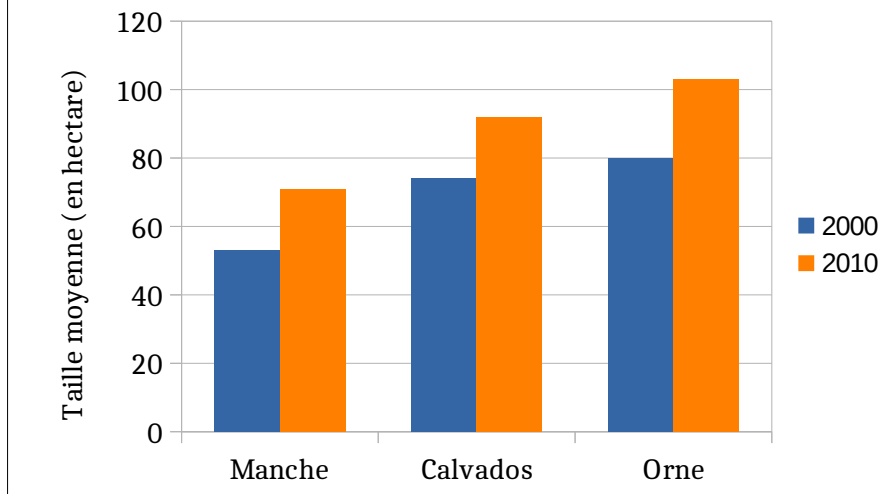
Réalisation : P.Letan, 2021

IV – B – Un contexte régional peu propice à l'implantation de fermes collectives

Le niveau de diplômes des plus de 15 ans non scolarisés est très bas en ex Basse-Normandie, surtout dans la Manche et dans l'Orne où la proportion des non diplômés est deux fois plus forte que la moyenne. Cela constitue une difficulté pour attirer le public cible des fermes collectives ; pour rappel 85 % des membres des membres de cette étude sont diplômés d'études supérieures (II - I - B). La Bretagne qui « détient le plus fort taux d'habitants diplômés de France », dont les paysages agricoles ressemblent à l'ex-Basse Normandie, compte quatre fermes collectives sur son territoire et plusieurs structures ont été identifiées comme très proches de ce modèle (Ferme des petits Chapelais, ferme de Trévarn, Ferme du Buis Sonnant...) ou en cours d'installation.

Les populations ont des revenus modestes, notamment dans la Manche et l'Orne, sur des territoires où il faut de plus en plus de ressources financières pour reprendre une exploitation au regard de leur agrandissement (figure 31) et de l'augmentation du prix du foncier. La moyenne des tailles des exploitations, hors petites exploitations agricoles qui ne rentrent pas dans la définition des fermes collectives fixé dans cette étude, est de 89 ha. Pour rappel, les fermes collectives sont installées sur des surfaces plus petites, en moyenne 73 ha. De plus, en 2019, un hectare valait en moyenne 7660 euros, plus de 3000 euros que la moyenne nationale et 2500 euros de plus que les « petites régions agricoles » des fermes collectives.

Figure 32: Evolution de la SAU moyenne des moyennes et grandes exploitations en ex-Basse Normandie



Le Cotentin/Centre Manche est un exemple de contexte territorial qui paraît défavorable au développement de fermes collectives. Le secteur est dominé par les exploitations laitières de taille importante par rapport au reste du département et le prix des terres est plus élevé que la moyenne nationale (6130euros l'ha en moyenne contre 4760 euros en France) mais les populations sont assez pauvres et éloignées des centres urbains. L'installation comme la commercialisation apparaissent donc compliqués (voir exemple de la ferme de la Forge).

Cette étude a montré que les membres des fermes collectives compensaient le manque de capitaux patrimoniaux ou économiques par d'autres ressources, notamment en s'appuyant sur des réseaux associatifs ou syndicaux importants. En ex-Basse Normandie, les résultats de la confédération paysanne baissent depuis 1995. Même si cette tendance est moins marquée dans l'Orne où ce syndicat a obtenu plus de 27 % de voix, dans la Manche et le Calvados ces résultats sont en dessous de 20 % (respectivement 19% et 13,5%). Cela explique en partie qu'il n'y ait qu'un seul salarié à l'ARDEAR pour la Normandie. « Dans la Manche les membres organisent des cafés installation et tiennent un journal, dans le Calvados ils organisent des marchés à la ferme et dans l'Orne c'est un peu plus développé, il y a plus de suivi [...] Historiquement l'ARDEAR a toujours été moins active en Basse Normandie que dans le Sud de la France par exemple. » (ARDEAR Normandie). En revanche les groupes locaux CIVAM sont bien implantés et actifs. Néanmoins, les structures du pôle Inpact⁴¹ semblent en général moins présentes que sur d'autres territoires. La branche locale de la FNAB est régionale, au contraire de régions où elles sont départementales, donc plus développées sur le territoire. L'AFOCG n'est présente que dans l'Orne. Au regard de la géographie électorale, c'est la société dans son ensemble qui ne paraît pas enclin à ce genre de dynamique. Elle montre un ancrage des votes de droite voir d'extrême droite dans la Manche et dans l'Orne. Les cantons ayant un ancrage à gauche se comptent surtout dans le Calvados autour de Caen et Falaise, et un peu dans l'Orne.

41 Les structures du pôle Inpact en Basse Normandie sont le FRCIVAM Basse-Normandie, Bio en Normandie, l'ARDEAR Normandie, Terre de Liens Normandie, l'AFOCG 61 et la CAE Rhizomes mais il n'est pas formellement structuré.

Le conservatisme répandu sur ce territoire s'observe également dans la typologie des cantons selon les formes de transitions agricoles en 2010 en France (Bermond et al., 2019). On observe la nette domination des exploitations conventionnelles inscrites dans des circuits de commercialisation longs. De même, la part de la SAU en cultivée bio en ex-Basse Normandie est inférieure de la moyenne nationale (7,4 % contre 8,3%).⁴²

Le tourisme, atout pour le développement de certaines fermes collectives (III – II – C – 1), est présent sur le territoire autour de quelques pôles et sur la côte. Il n'est pas aussi prégnant que dans le Lot, l'Ariège ou en Rhône Alpes mais n'est pas négligeable (voir Ferme de la Chèvre rit , du Petit Changeons et du GAEC Rotours à la Terre).

La présentation d'éléments de contextes ex-bas normands laissent à penser une faible proportion de fermes collectives. Néanmoins des structures tendent vers ce modèle sur le territoire et des acteurs du monde agricole s'intéressent à la question mais la dynamique n'est pas aussi poussée que dans d'autres régions. Cette partie IV décrit et tente d'expliquer cette situation.

42 Panorama de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Normandie – Chambre d'agriculture de Normandie

Chapitre I : Des modèles proches de fermes collectives mais qui révèlent les limites de leur développement

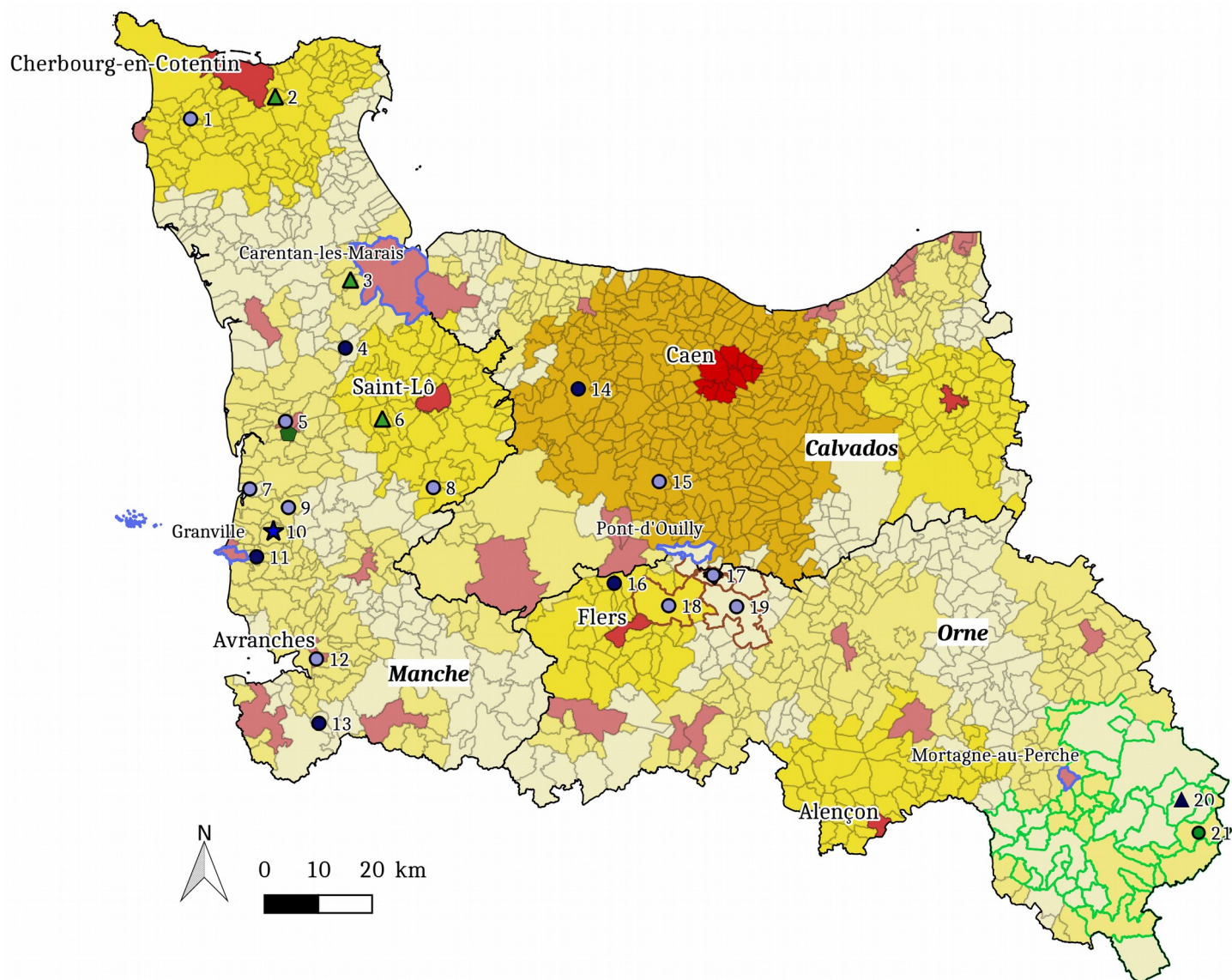
IV – I – A – Les liens entre la localisation des cas d'études et les atouts socio-économiques des territoires proches

C'est dans la Manche que se concentrent le plus d'initiatives proches des fermes collectives. Malgré les limites d'une enquête inégalement menée sur le territoire (voir I-II-C-2), cette répartition révèle des contextes territoriaux favorables. Les littoraux créent des économies présentielle, autour de Granville notamment, ce dont profite la seule ferme collective ex-bas normande, la ferme du Bois Landelle mais également d'autres structures enquêtées. La paysanne de l'EARL Limourousse, située à 20 km de Granville, déclare : « *je vis beaucoup grâce aux parisiens et au tourisme* ». Pierre Guillemin a montré que la P'tite Coop, association de plusieurs maraîchers à Lingreville, au Nord de Granville, profite « de dynamiques résidentielles extra-locales et touristiques » (Guillemin, 2020). Le développement localisé de l'agriculture alternative sur ce territoire s'appuie également sur le CFPPA de Coutances qui a développé des formations en maraîchage biologique et en paysan-boulangier (peu répandues en France). Cinq fermes enquêtées (ferme du Bois Landelle, la Chevre rit, collectif de Quibou, la ferme de la Varde, la p'tite coop) ont un.e paysan.ne boulangère et/ou un.e maraîcher.ère passé.e par l'une de ces formation. La couveuse d'entreprise Biopousses, à Lingreville, est également un atout du territoire qui contribue à la dynamique (Guillemin, 2020). Cette structure a été partie prenante du projet d'installation de la p'tite coop et les deux associations sont en collaboration aujourd'hui. Les campagnes environnantes de Carentan-les-Marais, capitale du PNR des marais du Cotentin et du Bessin, accueillent un tourisme historique avec les plages du débarquement. La ferme de la Varde est en lien avec le PNR pour des projets liée à la biodiversité (implantation de haies...). Le collectif de Quibou et le GAEC Gosselin semblent profiter de l'aire d'influence de Saint Lô, deuxième pôle urbain le plus important du département. Le GAEC du petit Changeons jouxte le centre ville du pôle urbain d'Avranches, lui-même situé à quelques kilomètres du Mont St Michel. Elle jouit d'une proximité avec des populations aisées puisque la majorité des médianes de revenus des communes voisines est plus élevée que la moyenne nationale.

L'influence de la plaine céréalière semble limiter le développement d'initiatives recherchées dans cette étude. Dans la partie plus bocagère et vallonnée, la ferme de Montfort et la Boîte à fromages sont dépendantes de la métropole de Caen puisqu'elles y vendent la majorité de leurs produits alors qu'elles se situent à plus de 30 km.

Les recherches étaient limitées dans l'Orne mais d'emblée deux OPA avaient répondu « *il n'y a peu de structures qui vous intéressent dans le département, on a plutôt des GAEC classiques avec un peu de*

Figure 33: La répartition des cas d'études en ex Basse-Normandie corrélée à des facteurs territoriaux



Légende

Réalisation : P.Letan, 2021

- Départements de l'ex Basse-Normandie
- Commune d'un pôle touristique
- Site classé Vallées de l'Orne et de la Rouvre
- Parc Naturel Régional du Perche
- ◆ CFPPA (Centre de Formation Professionnel Agricole de Coutances)

Fermes enquêtées d'ex Basse-Normandie

- ★ Ferme collective
- Modèle approchant
- Modèle approchant non enquêté
- Nombreuses similarités avec une ferme collective
- ▲ Ancienne ferme collective
- ▲ Projet de ferme collective

Typologie du zonage en Aire d'Attraction des Villes (AAV) réalisé en 2020 par l'INSEE

- Commune isolée hors influence des pôles
- Commune appartenant à un pôle de moins de 50 000 habitants
- Commune appartenant à la couronne d'un pôle de moins de 50 000 habitants
- Commune appartenant à un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants
- Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants
- Commune appartenant à un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants
- Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants

1 : Ferme de la Forge
 2 : Collectif en cours de création
 3 : GAEC du Bastillon
 4 : Ferme de la Varde
 5 : Ferme de la Guérie
 6 : Collectif de Quibou
 7 : La P'tite Coop

8 : GAEC Gosselin
 9 : EARL Limourousse
 10 : Ferme du Bois Landelle
 11 : Ferme de la Chèvre rit
 12 : GAEC du Petit Changeons
 13 : Ferme du Binolais
 14 : La Boîte à Fromages

15 : Ferme de Montfort
 16 : Ferme de la Berouette
 17 : GAEC de la Courbe
 18 : EARL Autour du Potager
 19 : GAEC Rotours à la Terre
 20 : Ferme de la Bourdinière
 21 : GAEC de la Pellerie

transfo parfois ». Des exploitations de plusieurs associé.e.s, qui ont entamé une démarche de diversification mais qui ne la poussent pas sur l'ensemble de leur exploitation, auraient été intéressantes à enquêter. En outre, le GAEC de la Pellerie semblait être une structure proche d'une ferme collective, avec cinq associé.e.s et plusieurs productions en vente locale, mais ils manquaient de temps pour répondre à la sollicitation. Il se situe dans le PNR du Perche, comme l'était la ferme de la Bourdinière, entourée de communes avec des taux de résidences secondaire dépassant les 30 %. De plus, l'influence francilienne est « déterminante » dans le développement des initiatives agricoles alternatives dans le Perche Ornaïs. « Sous influence de la polarisation et la rurbanisation franciliennes, il bénéficie d'une demande » autour notamment de laquelle une filière d'approvisionnement en restauration collective s'est construite, grâce aux engagements de la Confédération paysanne et du PNR. Ce dernier s'est également impliqué dans l'installation d'un espace test. (Guillemin, 2020). La Suisse Normande, représentée par le site classé Vallées de l'Orne et de la Rouvre, semble également être un territoire privilégié pour le développement de ces initiatives. C'est un territoire touristique avec la présence et la proximité de communes ayant plus de 25 % de résidences secondaires. Cette économie présentielle complète les ventes réalisées dans les petites villes à proximité comme Falaise ou Condé en Normandie.

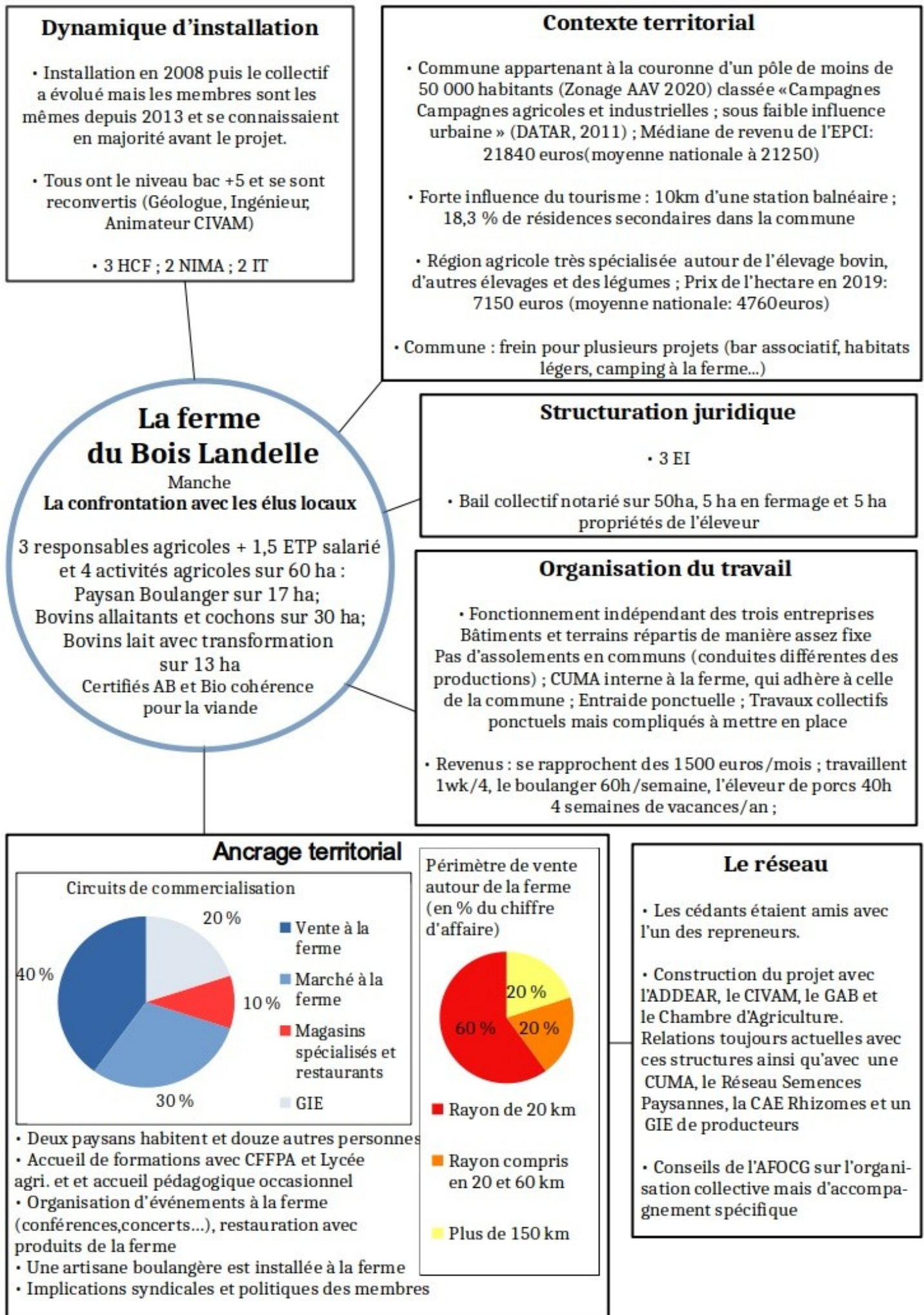
IV – I – B – Présentation de modèles approchants des fermes collectives⁴³

IV – I - B -1 – Une territoire fermé aux pratiques nouvelles : l'exemple de la seule ferme collective du territoire, le Bois Landelle (figure 33)

Le conservatisme assez répandu en ex-Basse Normandie (évoqué en IV – I – B) est mis en lumière dans le pays Granvillais par l'exemple de la ferme collective du Bois Landelle. Installés depuis 2008, les membres rencontrent toujours une opposition des pouvoirs publics locaux : « il y a peu d'intérêt de la part des élus, voir même de la méfiance : déjà aucun élu n'est venu sur le marché à la ferme ou lors d'événements alors que, même s'il y a pas mal de structures bios dans le coin, elles sont plus grosses et nous sommes presque les seuls en vente directe. L'année dernière, la mairie nous a demandé de participer au marché estival de la commune, mais on avait envie de le dire « oh nous ça fait presque 10 ans qu'on organise un marché toutes les semaines et on vous y voit pas ». De la méfiance sûrement aussi, au vue de l'opposition de la commune pour nos projets. Nous avons un projet de yourte pour développer l'accueil pédagogique, un bar associatif et accueillir plus facilement le marché à la ferme. La comcom et la chambre d'agriculture nous avaient conseillé de ne pas faire de permis de construire car c'est dans les

43 Sauf mentionné, tous les exemples enquêtés ont des productions certifiés en Agriculture Biologique.

Figure 34: La seule ferme collective ex bas-normande enquêtée



droits des paysans de construire des infrastructures pour développer l'activité de la ferme, mais le maire a refusé et a demandé un permis de construire. » Ils sont actuellement en attente du permis de construire, ont construit la yourte mais ne peuvent pas l'utiliser. De plus, le maire a interdit le camping à la ferme dans la commune, alors que leur ferme est le seul endroit destiné à cette pratique. Un juriste de la Confédération paysanne suit le dossier. « On peut continuer nos activités mais ils nous mettent des bâtons dans les roues pour les autres projets. Depuis le début on avait une idée de bar associatif, d'école alternative, d'un lieu d'échanges mais ces projets avaient été refusés. On a repensé notre projet plus tourné sur le côté agricole en se disant, celui-là ils ne peuvent rien dire, car ce sont nos droits, et pourtant ils l'ont quand même fait ». Les projets du collectif constituent une rupture culturelle sur le territoire. « Le maire est un ancien agriculteur conventionnel, qui a plusieurs propriétés, c'est son deuxième mandant et son père était maire aussi. [...] On se confronte à l'ancienne génération. Par exemple je me suis présenté au conseil municipal de Bréhal, la commune voisine, pour essayer de faire évoluer les mentalités. Mais les élus ne veulent pas entendre de participatif dans la vie de la commune ou dans les prises de décisions. »

Le collectif a tout de même réussi à devenir un acteur important sur ce territoire rural. De nombreux liens ont été tissés avec des partenaires locaux ou régionaux (voir figure 30) , les marchés et événements à la ferme attirent hebdomadairement du public. Ils construisent leur projet avec des acteurs plus éloignés de la ferme comme le CFPPA de Coutances ou des associations de producteurs toujours à Coutances. Aujourd'hui la ferme « *tourne bien* » mais cet exemple montre que les relations compliquées avec les élus locaux peuvent s'ajouter à toutes les difficultés déjà identifiées liées à l'installation agricole (recherche de foncier, ressources financières, temps de travail...). L'engagement et l'énergie nécessaire pour monter un tel projet semble d'autant plus importante dans ces conditions.

IV – I - B – 2 - La collectivisation de deux entreprises agricoles : La Boite à Fromages

Initialement, deux entreprises distinctes ; une exploitation individuelle de vaches laitières sur 55 hectares en conventionnelle, installée en 2008 et à 600m, une exploitation de chèvres laitières avec transformation, à deux sur 4 hectares, installés en 2004 et 2011. Un membre explique que les trois personnes se sont rencontrées grâce à « *une panne de tracteur* » en 2012. Deux ans après l'EARL était créée. Aujourd'hui ils sont quatre associé.e.s (deux couples), ont agrandi la fromagerie et transforment l'intégralité du lait de vache et de chèvre en bio. « *On a changé nos deux modèles car les deux étaient bloqués chacun de leur côté : grâce à cela on est passé en AB et mono traite pour les vaches, et en autonomie fourragère pour les chèvres* ». « *Sans le collectif, Cédric aurait peut-être suivi les conseils crédit agricole et du CER : s'agrandir et faire des taurillons* ». Cette expression de la rupture avec le système conventionnel que constitue leur modèle se retrouve également par les engagements et le parcours des membres. Ils sont tous HCF, 3 sont NIMA et 2 sont NIT. Ils se sont tous reconvertis : «

deux étaient de la ville et travaillaient dans la grande distribution et la location de bagnoles, et deux sont de la campagne et travaillent en mairie et dans l'insémination ». Bio en Normandie et « *le réseau alternatif de Caen* » ont aidé à la construction du projet. La moitié de leurs terres appartient à Terre de Liens. Un membre est actif à la Confédération paysanne et un autre à Bio en Normandie et la ferme est en lien avec l'ARDEAR.

« Cédric [l'éleveur bovin] avant il avait pas de vacances, aujourd'hui on a deux semaines par an, on travaille 45 heures semaines, et on gagne entre 1500 et 2000 euros par mois, le travail collectif amène ça [...] Pour le moment, on est contents ».

Leur commercialisation est à plus de 50 % tournée les marchés, AMAP et restaurants de Caen. Moins de 25 % du chiffre d'affaire est réalisé à moins de 20 km.

Différence avec une ferme collective : Leur modèle est tourné uniquement vers les produits laitiers.

IV – I - B – 3 - Une autre manière de vivre l'agriculture : la ferme de la Berouette

Flers Agglo a lancé un appel à projet en 2015 de mettre à disposition une friche voisine d'une zone industrielle à des porteurs de projets agricoles biologiques à visée locale. Une personne a répondu à l'offre et s'est installée en maraîchage et élevage de volailles, puis deux autres l'ont suivi, pour faire de l'élevage de la production et transformation de fruits. Une artisane fabricante de pelotes de laines les a rejoint. Ils ont créé une association loi 1901 pour « mutualiser la ferme ». Les habitations (rénovations prises en charge par les membres) sont individuelles mais les terres et une partie du matériel sont en commun. Ils se réunissent presque toutes les semaines pour échanger sur le collectif et ont des projets culturels en communs. Ils vendent une partie de leur production sur un marché à la ferme. Les entreprises sont distinctes, et grâce à cela « *le départ d'une personne qui est arrivée et finalement repartie n'a pas eu de conséquence sur l'organisation du collectif* ». Néanmoins l'importance du collectif fait dire à un des membres que « *si tu n'aimes pas les relations sociales, tu ne peux pas être agriculteur* » défend l'un des membres.

Ces trois paysan.ne.s et une artisane ont « l'expérimentation » comme leitmotiv. Ils ont acquis des compétences dans différents domaines (paysagisme, aménagement du territoire...) et ont découvert différentes manières de pratiquer l'agriculture grâce à des voyages et des lectures. Le cadre de travail dont ils profitent leur permet de ne pas avoir beaucoup de dépenses de fonctionnement à réaliser. Ils ont ainsi une marge d'erreur plus grande. Ils testent des techniques de productions sur des petites surfaces afin de bien les maîtriser et de faire évoluer leur modèle ensuite. Ils produisent une grande diversité de produits en petite quantité, ce qui leur permet également de compléter une large part de leurs consommations domestiques. Les faibles revenus qu'ils génèrent sont donc complétés par le RSA : « *aujourd'hui pour être paysan et bien dans sa tête, il ne faut pas se demander combien d'argent on*

gènère, sinon tu te crames ! L'agriculture c'est le seul secteur dans lequel les revenus n'ont pas augmenté depuis les années 70... »

Leurs productions ne sont pas certifiées AB car « *ils n'ont pas besoin de prouver qu'ils produisent sainement* », notamment grâce à la proximité qu'ils ont avec leurs consommateurs : ils vendent essentiellement à la ferme ou dans un magasin de producteurs.

Différence avec une ferme collective : Une douzaine d'hectares sont occupés par la ferme, contre un seuil de 15 hectares pour les fermes collectives. De plus, au moment de réaliser les entretiens, les systèmes productifs n'étaient pas encore totalement définis et ne permettaient pas d'avoir assez de garanties sur leur stabilité.

IV – I - B – 4 - La communauté de vie avant la ferme collective : La Chèvre Rit

En 2009, un couple s'installe à quelques kilomètres de Granville ; ils y voient un cadre idéal pour leurs activités. Ils ont un élevage de chèvres avec transformation et font de l'accueil pédagogique. « *Au début on avait pas envie de collectif, mais par la force des choses on y a réfléchi : on voulait plus de temps libre* » Après cinq ans, le couple recherche un associé et beaucoup viennent les rencontrer, grâce au réseau activé, avec TDL et Internet, et commencent « *une période d'essai* » mais sans aboutir à une installation : « *ils étaient trop idéalistes ou se sont rendus compte qu'il y avait trop de travail* ». Ils sont finalement quatre en période d'installation actuellement ; une sera en soutien sur la pédagogie, une va développer une partie hébergement, un a commencé une activité de maraîchage et le quatrième une activité de paysan boulanger. Ils ont 20 hectares mais en cherchent 3 ou 4 de plus pour le paysan boulanger. Il a fallu trouver des personnes qui avaient les mêmes aspirations de vies que les fondateurs : les ateliers sont interdépendants, tout le monde a les mêmes revenus, et le même temps de travail. « *On fonctionne comme si on était six associés. Il faut tout remettre à plat, d'autant plus que tout le monde habite sur la ferme* ». C'était une condition obligatoire pour venir s'installer « *car s'il y a un problème sur la ferme, avec les bêtes qui sortent ou autre, si y'en a qui habitent à 5km, ça sera toujours ceux qui habitent sur la ferme qui feront ce boulot [...] Le mode de vie est associé à l'activité.* » L'objectif dans le collectif recherché initialement était le confort au travail, il s'est finalement mué en aspirations plus larges : « *dans le collectif on trouve des formes de solidarité et de d'entraide qu'il n'y a pas dans la société actuelle* ».

« *Le temps de travail a baissé depuis qu'on est en collectif : on fait 50 heures semaines, on a un week-end sur trois off, un autre où on travaille un jour sur deux et le troisième où on travaille, on a trois semaines de vacances et on gagne 600 euros chacun.* » Ce système est amené à évoluer car les nouvelles activités n'ont pas encore ou peu démarré. Leur chiffre d'affaire est pour le moment polarisé entre les fromages de chèvres, vendus majoritairement dans un rayon de 30 km dont 40 % à la ferme, et l'accueil

pédagogique, qui attire également hors périodes scolaires les touristes de Granville. Un restaurant avoisine la ferme et utilise ses produits.

Différence avec une ferme collective : les deux autres activités agricoles ne sont pas encore lancées.

IV – I - B – 5 - Le recours aux circuits courts de longue distance

a) La ferme du Binolais

Emilie et Benoit ont repris la ferme familiale en 2015 et se sont associés avec une personne. Ils produisent sur 55 ha entre 3000 et 3500 volailles par an vendus en direct, du jus de pommes en vente directe et en magasins spécialisés, des pommes en filière longue, de la viande bovine en vente directe et du lait issu de 32 vaches laitières vendu en laiterie. Cette dernière source de revenu représente environ 50 % du chiffre d'affaire mais la particularité de leur modèle réside dans le fait que la moitié de leur vente directe est réalisée à Paris, par l'intermédiaire d'un GIE (Groupement d'Intérêt Économique). Celui-ci fut fondé en 2007 par leur père, ancien porte-parole de la Confédération Paysanne et cofondateur d'ATTAC (Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne), dans l'idée de profiter d'allers retours à Paris effectués dans des cadres militants. « *C'est une belle aventure humaine et ça permet quand même à pas mal de monde d'avoir accès à des produits de qualité* ». Le reste de la vente directe est réservé sur internet et fonctionne avec des lieux de dépôts situés entre 20 et 40 km de la ferme. Une infime partie est vendue en magasins spécialisés. « *Le camping à la ferme est surtout mis en place car c'est chouette de partager ce qu'on fait, c'est valorisant* ». Même si Emilie est « satisfaite de notre modèle », les conditions de travail sont trop intenses : « *avec la multiplication des activités et de la vente directe, on fait trop d'heures et ça augmente aussi la charge mentale, y'a un risque d'épuisement. Se retrouver à trois ça va diluer tout ça* ». Ainsi le compagnon d'Emilie va s'associer à eux dans les prochains mois.

b) La P'tite Coop

La P'tite Coop de Lingreville est une association qui réunit trois couples de paysans installés dans trois entreprises distinctes. Les premiers sont arrivés en 2011 au moment où la dynamique du maraîchage bio dans la région était en plein essor. Plusieurs producteurs commençaient à saturer la demande et les deux paysans ont décidé de reprendre des AMAP sur Paris qui ont constitué leurs principaux circuits de commercialisation. En 2014 et 2016, les deux autres couples les ont rejoint, ils créèrent un GFA, pour acquérir des terres dans une région où le prix du foncier est très élevé, et l'association la p'tite coop pour mutualiser certains moyens de productions. Les trois entreprises ont décidé de regrouper leurs circuits de commercialisation en approvisionnant trois AMAP franciliennes qui représentent la

majorité de leur chiffre d'affaire. *« On a construit notre modèle comme ça et ça marche super bien ! Bon y'a les livraisons mais on se les répartit. Au moins on est sûr d'écouler notre marchandise. Aujourd'hui si on devait faire sans ça, avec tous les maraîchers qui s'installent, ça serait bien compliqué. Il faudrait repartir de loin. Là on a eu des AMAP déjà existantes... Avec tout le boulot que ça représente déjà le métier de paysan, ça nous a facilité la tâche. »* L'association a également acheté un local dans la commune, ancienne coopérative légumière, pour stocker et accueillir deux marchés hebdomadaires. Le reste de leur production est vendue en magasins spécialisés. Pour profiter au mieux de ces synergies, ils ont également mutualisé et réparti les différentes productions de légumes : une entreprise s'occupe des légumes d'été, une autre des légumes d'hiver et la troisième produit surtout l'été et complète l'hiver.

Ce modèle demande encore à évoluer car la charge de travail est encore très élevée : *« On espère pouvoir salarier une personne supplémentaire le plus vite possible mais c'est compliqué... »* (EARL Terre Ferme)

IV – I – C – Les difficultés pour créer et pérenniser une ferme collective

IV – I – C – 1 - Une ferme collective : un idéal difficile à atteindre. L'exemple de la Varde

Jusqu'en 2017, Manu exploitait seul une ferme de vaches laitières. Il a eu un accident en 2015 après plusieurs complications sur son exploitation et a fait plusieurs dépressions : *« en deux ans ma femme est partie, j'ai oublié de remplir les papiers pour la PAC et y'a eu des grosses inondations sur la ferme qui m'ont fait perdre beaucoup de matériel et de bêtes »* Il s'est remis en question *« c'est bien, mon lait est bio mais il part loin alors que je pourrais nourrir plus les hommes du coin »*. Manu a *« toujours été alternatif »*, dès 2001 pendant sa première installation, il faisait déjà différemment de ses voisins. *« Depuis toujours j'ai cru au collectif, j'ai fait pas mal de stages en GAEC, puis j'ai essayé de m'installer en GAEC mais je n'ai pas réussi. C'était soit tu reprends le capital social et tu fermes ta gueule, soit tu servais à ramener du capital quand il n'y en avait plus assez »*. Il s'est installé à Marchésieux, dans les marais de Carentan car il a eu une bonne offre, mais après plus de dix ans, il décide d'accueillir d'autres paysans sur le lieu.

Le maraîcher est arrivé en 2017, Manu lui a avancé l'équipement et les semences et le maraîcher utilise son matériel. Grâce à cela, le maraîcher avait des légumes à vendre pour sa première semaine d'installation. *« C'est sûr que le maraîcher a gagné plusieurs années grâce au prêt de matériel mais aussi parce que je connaissais bien la ferme »*. Le même processus s'est répété avec l'arrivée du paysan boulanger en 2018 *« Avant j'avais 4,5ha de céréales mais j'ai arrêté pour les laisser au maraîchage et au paysan boulanger. Je leur mets à disposition mais je récupère quand même les aides PAC, c'est équivalent aux frais de fermage »*.

Les trois paysans ont leur entreprise et leurs circuits de commercialisation séparés, sauf lors d'un marché à la ferme hebdomadaire, sur lequel l'éleveur laitier vend également un peu de viande bovine. Ils s'entraident et organisent tous les ans un événement sur la ferme : « *un moment important pour le collectif* ». « *Nous ne vivons pas ensemble sur la ferme et c'est important* ». Dès 2018, ils ont participé à des réunions pour réfléchir au fonctionnement collectif, pendant 4 mois une fois par semaine, après avoir fait les formations CIVAM relatives à l'association en agriculture. Mais aujourd'hui Manu n'est pas satisfait du fonctionnement en collectif. Deux personnes moteurs de la dynamique sont parties pour des raisons conjugales et professionnelles et celle-ci s'est essouffée : « *un profite du lieu sans être acteur du collectif, un autre est motivé par les collectifs mais sans prendre d'initiatives, c'est aussi parce qu'il est en espace test [le paysan boulanger], c'est plus compliqué, il n'est pas encore installé, et c'est toujours de moi que ça vient et ça n'évolue pas. [...] On dit qu'il ne faut pas de chef mais ça repose sur moi [...] Aujourd'hui je ne veux plus être cette personne à l'initiative, c'est le moment de passer le relai et que ça évolue* ». De plus, le paysan boulanger est passé par la CAE Rhizomes⁴⁴ et le contrat arrive à son terme. Il a trois solutions « *soit il arrête, soit s'en va soit il reste en s'installant en individuel (associé salarié de Rhizomes sûrement), mais il a encore besoin de réfléchir* ».

Aujourd'hui Manu rencontre des problèmes pour la transmission : il est propriétaire des bâtiments et d'une partie foncier mais l'avenir du maraîcher et du paysan-boulangier est incertain car conditionné aux choix du ou des repreneurs. Manu avait fixé la condition du collectif mais ne trouve pas de repreneur : « *Si dans un an, je n'ai pas trouvé...[...] Sinon TDL est peut être prêt à tout racheter. Ça aurait l'avantage de la location pour éviter les emprunts de 25 ans.* »

Différence avec une ferme collective : les lieux comme la majorité des moyens de productions appartiennent à une personne. Le degré de collectivisation est faible, le processus de constitution de collectif n'est pas assez abouti et trop instable pour répondre aux critères de ferme collective.

→ Cet exemple montre la difficulté de créer un collectif « chez quelqu'un ». Les deux paysans arrivés récemment ont réussi à tester une activité et monter une entreprise (pour le maraîcher) grâce à cela mais sans avoir les mêmes responsabilités que l'éleveur. Leur engagement dans le collectif ne partait pas sur les mêmes bases. Ils pourraient repartager les capitaux mais les deux plus jeunes n'ont pas les ressources financières. Un.e ou des repreneurs sont attendus pour recréer un collectif mais Marchésieux est une commune isolée « hors influence des pôles » et classée « Campagnes vieilles à très faible densité ; faibles revenus, économie présentielle et agricole ». Si ce territoire possède des atouts (mentionnés en IV – I – A), une forte volonté est nécessaire pour vouloir investir un capital et créer des activités, notamment pour un public NIMA et NIT, fréquent dans les fermes collectives.

44 Il testait son activité grâce à un statut particulier et un hébergement juridique, social, comptable et fiscal chez la coopérative

IV – I - C – 2 - « Le putain de facteur humain »

a) Le GAEC Rotours à la Terre

Le parcours du GAEC Rotours à la terre n'est pas linéaire. Deux amis ont commencé par rechercher des terres en Haute-Normandie mais ont été confrontés à un marché très fermé. Ils se sont installés finalement en 2011 avec du maraîchage et des vaches allaitantes sur 80ha. Ils avaient monté un dossier avec TDL mais ont finalement acquis la ferme par intermédiaire d'un GFA familial d'un des membres. En 2014 est arrivé un nouvel associé sur un atelier volailles et petits fruits. Cette même année, un des associés souhaitait agrandir la ferme et a acquis 40 ha et des bâtiments, ce qui a provoqué la sortie d'un associé du GFA, qui a acheté une partie de la ferme et a embauché un salarié. L'année suivante, ce même associé prévoyait de continuer à s'agrandir et de faire moins de vente directe. Finalement en 2017, c'est la séparation : les deux autres associés rachètent les bâtiments et 36 hectares et « retournent un peu au projet de base » : maraîchage sur deux hectares, trente vaches allaitantes, 2500 volailles par an et des fruits rouges. Ils ont deux salariés. Le modèle est basé sur la diversification, qui *« permet de pas être dans la merde si y'a des erreurs ou des ratés »* et la vente directe. *« On a un marché à la ferme, un magasin de producteurs informel, des producteurs à 15km à la ronde avec miel, pain, jus, lentilles, œufs, thé, café. Ça nous fait 20 % de notre chiffre d'affaire. On a une liste de 400,500 contacts par mail ».*

« On s'est séparé car on avait trop de divergences sur la vision de la ferme. La séparation a été très compliquée [...] Au début, il y avait une envie d'être plus d'associés mais avec l'expérience, on n'a plus envie.. Les relations humaines ça a été compliqué. Sauf si c'est pour faire de la coopération entre entreprises [...] Aujourd'hui ça fonctionne super bien niveau relations humaines ».

b) Le GAEC du Petit Changeons

Le GAEC du Petit Changeons fut créé en 2014 par trois associé.e.s. Ils avaient trois ateliers de productions : un élevage de chèvre avec transformation, un élevage de porcs avec transformation et de la boulangerie-paysanne sur 15 hectares (pas d'autonomie en blé pour la boulangerie et en alimentation pour les animaux). Les circuits de proximité représentaient 90 % de leur chiffre d'affaires et 10 % partageaient avec un GIE à Paris. Ils ont créé *« un outil efficace et viable en moins de quatre ans. »* Ils travaillaient entre 40 et 45 heures par semaine, avaient plus d'un week-end sur deux de libre, cinq semaines de vacances et gagnaient environ 1000 euros chacun.

Ils avaient mis en place une réunion par semaine *« pour désamorcer les tensions, un suivi extérieur tous les six mois par une psychologue : « elle n'avait pas forcément les compétences pour le collectif mais ça forçait à se poser une demi journée et y'a deux fois on s'est dit heureusement ! »*. Ils ont travaillé sur plusieurs questions de fond, récurrentes au sein des collectifs (voir IV – II – B), ce qui avait d'ailleurs

manqué au GAEC Rotours à la terre. Malgré cela, ce sont les relations humaines, un problème conjugal, qui a mis fin à cette association.

Deux associé.e.s qui ont repris l'entreprise en 2020 : « *c'est plus dur mais on emploie un salarié* ». « *On travaille trop donc c'est sûr que ça va évoluer mais je ne sais pas comment [...] mais on pourrait pas être trois, déjà c'est difficile de se comprendre à deux alors à trois je sais pas comment on aurait fait [...] On a du mal à se réunir deux fois par semaine comme on l'a prévu* »

→ L'accompagnement par une tierce personne pour la gestion des relations humaines est un facteur de réussite (III – I – B – 3) pas encore assez développé sur ce territoire d'étude (voir). Néanmoins certains sujets de discordes semblent difficiles à traiter et sont liés à des débats plus large, de société: velléités de capitalisation financière, appréhension des problèmes conjugaux...

IV – I - C – 3 – Les difficultés d'ajuster le temps de création d'un collectif avec les opportunités d'accès au foncier; deux exemples d'échecs.

a) le collectif de Quibou

« *Je suis arrivée en 2017 à Quibou, j'avais des terres et y'avait déjà un marché qui avait démarré en 2015 avec d'autres producteurs installés en individuels* » (Maeva, la paysanne boulangère). Le collectif, qui s'est formé autour de ce marché, s'est ensuite structuré autour d'un projet. « *On était sept avec des productions complémentaires et chaque entreprise avait besoin de terres, 180 hectares en tout. Sauf qu'en mutualisant les assolements, on avait plus besoin que de 80 hectares collectivement. L'optimisation foncière c'est l'objectif premier du collectif C'est l'avenir [...] On a trouvé ce qu'on cherchait : une ferme dans la commune avec un bâtiment qu'on aurait partagé et 50 ha.* ». « *On s'est rencontré, on a signé direct les papiers de l'assoc. On faisait une réunion par semaine pour préparer le projet collectif et d'achat de la ferme par TDL et une fois tous les mois ou tous les deux mois on voyait l'ARDES (Association Régionale pour le Développement de l'Economie Sociale en Normandie) qui nous conseillait.* » Mais l'affaire s'est compliquée. Le dossier est passé exceptionnellement devant deux commissions de la SAFER : « *on était face à des éleveurs laitiers du coin et y'a même eu deux commissions, c'était exceptionnel. On est passé mais... ça met la pression! Les terres c'est vraiment le nerf de la guerre !* ». La ferme devait donc leur revenir mais au dernier moment, l'agriculteur s'est rétracté, n'a pas voulu signer : « *la SAFER n'a pas fait son boulot* ». S'ils n'ont pas eu le courage d'engager une action en justice, les membres regrettent également que le processus de transmission n'ait pas été plus simple et mieux mené. « *TDL était un moteur au début mais est devenu frein ; ils demandent beaucoup d'éléments juridiques pour les bâtiments, le forage...), qui ont pris du temps et ont déplu au cédant. Ce dernier était une personne très difficile à gérer et c' était TDL l'interlocuteur, et nous on pensait que c'était bien*

comme ça mais on aurait dû rencontrer le cédant dès le début car ça lui a fait peur et ça à capoté... Ils sont supers TDL mais ils ne sont pas assez sur le terrain, et y'a aussi un manque de suivi parce que c'était long les démarches à chaque nouvelle étape[...] Pour un collectif c'est plus compliqué, on a un pote qui a vendu sa ferme à TDL et ça a été super rapide. Déjà qu'administrativement c'est compliqué, alors en collectif. » Martin, le brasseur du collectif, continue en soulignant la précipitation avec laquelle ils ont monté le projet : « *à peine on se connaissait qu'on est parti direct dans le concret car c'était hyper cohérent comme projet mais on aurait du prendre plus le temps. On avait des valeurs communes mais on s'est rendu compte que les connexions ne se faisaient pas. Finalement deux personnes ont quitté le collectif après: un avec qui ça ne l'aurait pas fait et un autre pour un problème conjugal dans le collectif, mais ça, ça on aurait pu le prévoir avant...* ». Une autre membre a quitté le collectif car elle a trouvé des terres à 20km et s'est installée individuellement. « *Le collectif à quatre c'est moins cohérent avec trois céréaliers (pour la bière, le pain et les poules) et un maraîcher, on doit retrouver quelqu'un mais comment ? On va se remettre à chercher une ferme mais sans TDL, donc en location ça serait le top car lâcher 3,400 000 euros...* »(Martin) « *Pour le moment, on bidouille avec les terres qu'on a.* » (Maeva)

→ Cet exemple met en avant plusieurs difficultés fréquentes, et entendues dans plusieurs entretiens, pour les paysans souhaitant mettre en place des modèles en rupture avec les modèles conventionnels :

- Un organisme ou un acteur compétent en relations humaines et en gestion de groupe semble nécessaire dans le parcours de ces collectifs. (voir IV – II – B)
- TDL, acteur identifié dans cette étude comme central pour le développement des fermes collectives, ne semble pas avoir assez de moyens et une procédure adaptée à ce genre de situation en ex-Basse Normandie.
- Le marché du foncier apparaît difficilement accessible sur ce territoire, notamment pour des personnes HCF, NIMA et en reconversions comme la majorité des membres du collectif. De plus, les négociations avec une personne non sensibilisée aux mêmes pratiques agricoles est un frein supplémentaire au développement de ce type de projet.

b) Un collectif dans le Nord Cotentin

Ils étaient six en 2020 quand ils ont trouvé une offre de ferme à vendre mais le collectif était tout jeune , il s'est même formé grâce à celle-ci. Les terres, 80 hectares, devaient être rachetées par TDL. Mais les échéances étaient courtes, deux personnes sont parties et le collectif avait besoin de temps pour bien se connaître, notamment car le projet était de vivre sur la ferme. Pour les bâtiments, les propriétaires ont tardé à faire une estimation de prix. Même si le collectif partageait les mêmes valeurs, des caractères se sont révélés et ils se sont rendu compte que vivre sur le même lieu allait être compliqué. « *Le projet est tombé car on a dû monter le projet dans la précipitation et finalement avec deux personnes ça ne l'a pas fait. TDL avait des échéances courtes, à cause de la concurrence, on n'a pas*

eu le temps construire notre collectif. Nous avons désormais un nouveau projet à quatre ». Deux sont IT, les autres sont de Dijon et du Calvados. Ils souhaitent s'installer en PAM, élevage d'ovins viande, poules pondeuses et arboriculture/apiculture. Ils ont fait le tour des agriculteurs mais « c'est compliqué... soit ils préfèrent vendre aux plus offrants, soit les fermes ne sont pas adaptées à notre modèle soit les cédants ne veulent pas changer le modèle en place » Ils ont fait du porte à porte, notamment par l'intermédiaire d'un de leur membre qui est inséminateur mais « Dès qu'il y a des terres qui se libèrent ça passe par le réseau d'agriculteurs conventionnels. Et dans le Nord Cotentin, y'a de la pression foncière avec le tourisme et les propriétaires de haras »

« Aujourd'hui on tente les réseaux sociaux et on pense à créer une association pour se rendre plus visible. En attendant, on teste nos activités chacun de notre côté en attendant de trouver mieux, grâce au chômage ou en travaillant à côté, mais c'est pas viable. Par exemple moi là ça va j'ai pas encore beaucoup de brebis mais elles vont mettre bas, je vais en avoir le double... »

→ Dans cet exemple, les reconversions des membres nécessitent de trouver rapidement une ferme et d'avoir des sources de revenus pour limiter la période peu confortable entre l'arrêt de l'ancienne profession et le début de la nouvelle. La formation d'un collectif nécessite du temps difficile à trouver lorsque l'on s'engage dans un projet agricole pour construire une norme de groupe et des rôles permettant l'émergence des projets individuels (Lataste et al., 2016). La recherche du foncier ajoute une difficulté à ce parcours déjà rempli de facteurs difficiles à aligner (vie familiale, recherche d'habitations, constitution du collectif...).

Les impératifs économiques liés à l'installation (remboursements de prêts...) peuvent également être compliqués à ajuster avec la création du collectif. La ferme de Pierrefite, en Haute Garonne, devait être une ferme collective mais le collectif n'a pas tenu : *« on est paysans sur des terres collectives car on a créé un GFA mais on ne partage plus rien d'autres. Les conflits ont eu raison du collectif. L'installation s'est effectuée en février, au début de la saison, et on n'a pas pris le temps de bien se structurer, bien échanger sur notre collectif... ce qui a amené trop d'inattendus et donc de frictions. En pleine saison, on a privilégié les intérêts économiques au risque de trop perdre : on a sécurisé en arrêtant le collectif »*. Par exemple, ils ne faisaient qu'une réunion toutes les deux semaines et parlaient principalement du GFA mais pas des relations humaines, alors qu'ils ne se connaissaient pas ; deux personnes ont commencé à monter le projet puis les quatre autres les ont rejoints. Ils n'ont pas eu assez de temps pour se connaître, écrire des règles, des manières d'être en collectif...

IV – I – C – 4 – Une association sur la propriété d'un des associé, un modèle pas toujours viable : l'exemple de l'EARL Autour du Potager

En 2008, une personne reprend l'exploitation familiale sur 1 ha de maraîchage et 5 vaches allaitantes. Quelques années plus tard, un ami est venu « *filer des coups de main* » puis s'est associé au premier en 2016 au sein d'une EARL. Ils cultivent 3 ha de maraîchage, ont seize vaches allaitantes et quelques volailles plus destinées à l'auto-consommation.

Ils sont « *du coin* » et se sont vite implantés sur le territoire. Ils commercialisent 20 % des légumes en AMAP, 20 % en magasins spécialisés et restaurants et le reste en vente à la ferme et sur les marchés. La viande part essentiellement à la coopérative Unébio mais 20 % du chiffre d'affaires est réalisé en vente à la ferme. « *Les bovins et les céréales permettent des rentrées d'argent sur les périodes creuses du maraîchage* ». Ils travaillent 50 heures par semaine, un week-end sur deux, ont cinq semaines de vacances par an et gagnent environ 1200 euros par mois. Un des membres est investi à la coopérative des territoires sur un programme pour alimenter la restauration collective : « *qu'est ce qu'on mange dans le bocage ?* » et dans une association culturelle, et le deuxième à l'union des commerçants. « *Un système qui fonctionnait super bien !* ». Il utilise le passé car c'est avec un peu de peine qu'il annonce la séparation prochaine de leur association, en 2022. « *Mon associé travaille à l'extérieur, il est à mi-temps paysagiste, il est souvent parti et il vit mal que ça soit moi qui fasse le plus gros du boulot... Et puis on vit chez lui, dans la propriété familiale alors c'est compliqué d'être totalement à l'aise* »

→ Cet exemple questionne les transformations qu'il faudrait envisager pour pérenniser des modèles collectifs. Le deuxième associé est ici obligé de partir, et devra repartir de zéro sur de nouvelles terres, qu'il n'a pas encore trouvés.

IV – I - C – 5 - Les mauvais choix initiaux empêchent la pérennité du modèle : l'exemple de la Bourdinière

Installation en 2006 de quatre hommes à Mouthiers au Perche. « *On n'avait pas thunes, TDL était naissant et demandait trop de délais, alors on a compté sur des prêts à des amis et le propriétaire a avancé une partie de l'argent. [...] on avait des vaches laitières avec transformation, un atelier de boulangerie paysanne et du maraîchage, sur 40 hectares et avec des chouettes bâtiments, ça c'était vraiment cool d'être dans un bel endroit. On était en GAEC et on vendait tout en vente directe en AMAP ou sur les marchés* ».

Plusieurs raisons expliquent la dissolution du collectif en 2015. La première est le modèle économique choisi : « *on avait un aspect autonomie avec des cochons, des volailles, des ruches, des vergers et c'est peut-être ça qui a péché. Humainement ça s'est super bien passé, on y a passé beaucoup de temps, au minimum une demi-journée par semaine pour l'organisation de la semaine, plus un chantier collectif par semaine. Mais on était tous au RSA pendant un temps car les ateliers étaient trop petits donc économiquement ça a mit du temps... Au bout de neuf ans, la structure tournait, même si on n'a jamais eu*

de SMIC. Y'en avait qu'un qui avait la capacité agricole, on n'a pas fait de DJA⁴⁵, on était trop peu équipés pour avoir un bon temps de travail. On a eu des vacances sur la fin, on travaillait un week-end sur quatre. On a bien vécu cette période là et d'ailleurs on s'est quitté en bons termes mais la pérennité économique était trop bancal. ». Ce rythme de vie n'était pas adéquat aux projets de vies qui ont évolué : « le paysan boulanger est parti car il en avait marre du métier. Petit à petit, nos compagnes sont arrivées et n'ont pas toutes réussi à trouver leur place dans le projet. Et finalement, un autre couple est parti car souhaitait se reconverter, un autre a voulu voyager et s'est réinstallé ailleurs car le collectif s'était arrêté. »

→ L'évolution du projet de vie personnel est une variable souvent évoquée dans l'organisation du collectif. Le modèle choisi par la Bourdinière n'a pas évolué pour laisser de la place aux changements de chacun.e. « Tout était mis en commun : les RSA, les bagnoles... » : ce système a montré ses limites. A la Tournerie, le collectif de onze personnes (dont neuf paysans) s'est basé sur le même schéma les premières années. Mais ils avaient des objectifs de rentabilité économique assez élevés (SMIC, 5 semaines de vacances...) et quand ils s'en sont rapprochés, ils ont commencé à changer de mode de vie. La séparation entre vie à la ferme et vie à l'extérieure est plus nette (achats de maisons etc.) et permet de respecter les besoins de chacun.e. « Nos potes du Radis et co (voir Partie II), ils sont partis comme nous au début, et puis ils se sont posés les bonnes questions au bon moment et ils ont changé de cap, et dix ans après ça fonctionne super bien leur ferme »

IV – I - C – 6 – L'appréhension du collectif : l'EARL Limourousse et la ferme de la Guérie

a) La culture de l'entreprise individuelle autour de la famille: l'EARL Limourousse

C'est une ferme familiale sur laquelle s'est installée Emilie. Son père s'occupait des vaches laitières et sa mère des canards gras et de l'auberge. Elle a repris l'exploitation en 2011 en EARL avec 1,5 UTA salariés. Elle s'occupe de 50 vaches allaitantes, 100 brebis et 1400 volailles (seuls les canards ne sont pas en AB) sur 98 ha. Si elle est dans le cadre familial, elle a néanmoins attendu ses 30 ans avant de s'installer. Elle a obtenu un Bac +3 en ingénierie agricole, a vécu d'autres expériences comme des voyages ou des travaux de courte durée.

Ses productions sont diversifiées et le ratio du nombre d'UTA par rapport à la surface de la ferme est plus élevé que les fermes collectives (39,2 ha contre 11,2 ha pour 1 UTA), la question de l'évolution du modèle vers une ferme collective est tentante... « Une association ? c'est pire qu'un mariage, alors déjà que je ne veux pas me marier ! Et puis c'est chez ses parents donc ça serait compliqué d'accueillir d'autres personnes. Je travaille déjà avec mon père (employé à mi-temps) et un salarié, je n'ai pas envie de travailler avec d'autres personnes, je ne veux pas qu'on me dise ce que je dois faire ». Elle a préféré

45 Dotation Jeune Agriculteur : subvention de l'Union Européenne pour l'installation des agriculteurs

réduire chaque atelier et avoir moins de personnel « *Je bosse déjà moins que mes parents donc ça va* ». Actuellement, elle n'a de vacances, pas de week-end, travaille 12 heures par jour et gagne 2000 euros par mois. « *Je peux encore mieux caler les saisons entre les productions pour gagner en temps de travail* ».

Même si Emilie a converti l'exploitation en bio, cette situation reflète l'analyse que fait Prével du monde agricole après la généralisation du productivisme: « La valorisation absolue du labeur donne symboliquement la force de supporter une charge de travail pouvant aller jusqu'à soixante heures hebdomadaires » (Prével, 2008) De même, l'agriculture industrielle a amené une individualisation des pratiques « d'autant plus forte que la pression à la modernisation, et donc à la standardisation et à la normalisation, incite à dissimuler ses difficultés et à se cacher des autres » (Campéon et Batt-Moillo, 2008). Si cette exploitation s'inscrit aujourd'hui dans un courant en rupture avec ce modèle décrit par ces auteurs, cette culture semble encore marquer la famille. Emilie a intégré des réseaux liées à l'agriculture paysanne, elle est présidente d'un GIE de commercialisation de produits à Paris et a « *des copains à la Conf.* ».

b) Les mauvais souvenirs de collectifs : la ferme de la Guérie

Christophe est revenu en Normandie en 2014 pour reprendre la ferme familiale après avoir travaillé à Paris. Dans les années 1970, ses grands-parents ont acheté cet ancien séminaire puis ont créé un GAEC familial de quatre associés. En 2010, deux visions de l'exploitation s'opposent : l'oncle et le cousin souhaitent changer de modèle, ils veulent s'équiper d'un robot alors que les deux autres membres souhaitent développer la vente directe : c'est la fin du GAEC. Les parents de Christophe créent un labo de transformation et un magasin de producteurs en 2012 et rénovent des bâtiments pour développer une partie accueil. En 2015, Christophe reprend la ferme et l'adapte à la conversion en bio. Il produit aujourd'hui du lait vendu à Agrial avec 45 vaches, de la viande bovine, avec 10 vaches allaitantes et des porcs vendus pour moitié en vente directe dans le magasin de producteurs, et un peu de jus de pommes. Une partie non négligeable de la viande est vendue à Paris, où il a gardé des contacts et il va souvent voir des amis.

Il est installé en entreprise individuelle, avec deux salariés, et est « *content car j'ai des souvenirs de réunions du GAEC familial avec des énormes engueulades [...] Et puis avec mes parents on a géré le magasins de producteurs et c'est très compliqué. Comme y'avait des problèmes avec les autres producteurs, on s'y est beaucoup impliqué et ça a créé des problèmes dans les relations familiales, c'est dur psychologiquement et ça demande beaucoup d'efforts. [...] Donc l'association en famille c'est trop compliqué* ». Néanmoins Christophe reste ouvert au collectif: « *Si j'avais les bonnes personnes pour m'associer pourquoi pas ouais, mais sous quelle forme ? y'a des questions juridiques.. Il faudrait peut-être créer une SCI pour les bâtiments...* »

IV – I - C – 7 – Les difficultés pour changer de modèle : l'exemple de la ferme de la Forge et le GAEC de la Courbe

a) La ferme de la Forge

Jean Marie a repris l'exploitation familiale en 1994 en GAEC avec un voisin. Elle a toujours été orientée vers l'AB et certifiée en 1999. Il avait 85 vaches laitières, 25 génisses, des poules pondeuses et volailles de chair et 45 porcs. En 1997, c'est la fin du GAEC, et Jean Marie garde 56 ha pour s'installer en individuel et créer une stabulation. En 2002, son frère le rejoint et ajoute 51 ha et leur permet d'augmenter le quota laitier. En 2009, ils mettent en place un magasin à la ferme, un atelier de volailles et un élevage de cochons « *pour vendre à la ferme, il a fallu se diversifier pour être plus attractif* ». En 2012, le frère de Jean Marie décède. Avec sa compagne, ils créent un GAEC sur 140 ha et produisent 110 000L de lait. En 2020, ils ont 200 ha et produisent 450 000L (dont 12 ha de maïs) plus les deux autres productions. Ils emploient deux salariés et un apprenti.

Des exemples de vente à la ferme autour de chez eux ont vu le jour et c'est la création de lien social qui les a attiré . Le magasin à la ferme représente aujourd'hui 10 % du chiffre d'affaires. D'autres circuits courts (GIE, collectif d'achat dans des villes à proximité, cantines et comité d'entreprises) rapportent 10 % également de chiffre d'affaires. Le reste est réalisé principalement avec le lait vendu à Triballat (entreprise de collecte de lait) et des vaches de réforme vendues à Unébio. Ils essaient de vendre plus de bœuf en direct. Les associés gagnent 1400 euros par mois, travaillent 75 heures par semaine et un week-end sur deux. « *Ma femme consacre un mi-temps à la vente* ». Au même titre que l'EARL Limourousse, continuer la diversification des productions et partager le temps de travail en accueillant d'autres personnes pourrait être une solution : « *Oui on pourrait accueillir une autre activité sur la ferme pour compléter le magasin, moi je veux bien accompagner une installation en transformation sur ma ferme. En 2010, on a recherché un maraîcher ou un paysan boulanger pour mettre en place un genre de banque de travail, pour échanger le matériel, s'entraider... Mais on n'a pas trouvé la bonne personne. On a eu quelques réponses mais ça n'a rien donné finalement [...] Donc c'est comme ça [...] Et puis il faut trouver quelqu'un de bien parce que ça va prendre du temps encore...[...] En plus y'a des exemples d'agriculteurs du coin qui font de la transfo mais qui ont arrêté alors faut pas se tromper. [...]* ». Ils ont des plages d'ouvertures assez large sur leur magasin mais il n'y a pas assez de monde qui vient. Ils sont isolés. : « *Ce qui serait bien c'est de faire un magasin de producteurs aux Pieux par exemple, ça centraliserait et les gens viendraient plus facilement que chez moi* ». Faire appel à une structure pour les aider à trouver une solution est envisageable mais « *on a pas le temps de suivre des formations avec le CIVAM par exemple, on n'est pas accompagné.* ».

De plus, le couple se sent esseulé : « *Non, on n'a pas de liens avec les élus locaux [...] on est adhérent à la CUMA d'à coté, on s'entraide mais qu'avec des non bios donc y'a peu d'échanges. Par exemple, on vient d'acheter une houe rotative parce que les conventionnels commencent à s'y mettre mais moi ça faisait dix ans que je la demandais et personne ne me soutenait [...] Depuis qu'on est en bio, les voisins nous parlent plus. On est un peu les seuls dans le coin .»*

→ Le couple souhaiterait que leur ferme évolue mais ne parvient pas à trouver de solution. L'investissement que demande leurs activités ne leur laisse que peu de temps et de moyens pour réfléchir sereinement à des alternatives.

b) Le GAEC de la Courbe

En 2013, Felix a repris l'exploitation familiale de bovins laitiers (plus une production de bovins viande subsidiaire) et s'est associé avec son frère Josselin en 2016 au sein d'un GAEC. Ils ont converti la ferme en bio et ont ajouté un atelier de boulangerie paysanne. Ils produisent donc également du blé, et font des tests de betteraves et lentilles, le tout sur 90 hectares. Ils ont un salarié (3 UTA sur la ferme) qui les aide à produire les 250-300kg de pain par semaine et les 350 000L de lait par an. Ils commercialisent le pain dans un rayon de 25 km en vente directe ou en circuits courts. Le lait est vendu à Agrial.

La création de l'atelier de boulangerie a été compliqué : « *La chambre ne voulait pas aider une installation en paysan boulanger vente directe. On a dû contourner la procédure pendant un an et demi pour toucher quand même les aides DJA. Ils nous ont mis des bâtons dans les roues* » Les pratiques alternatives qu'ils ont mis en place sur l'élevage et la boulangerie les ont conduit à se tourner vers d'autres structures : « *on a trouvé des groupes d'échanges avec Bio en Normandie, c'est super intéressant, on se voit un jour tous les trois mois, on échange pas mal avec la conf' aussi et l'ARDEAR [...] A la chambre d'agriculture ils proposent des formations pour le lait et des portes ouvertes* ».

La diversification des activités et le changement de pratiques leur permet d'alléger le temps de travail ; ils ont deux semaines de vacances par an, gagnent 1500 euros par mois et travaillent un week-end sur trois « *on est passé de 80 heures à 60heures semaine* », mais celui-ci reste très important. A l'image de la ferme de la Forge, ils ont la volonté d'évoluer mais manquent de moyens: « *Au début on n'avait pas le temps de contacter une structure d'accompagnement. On était que deux pour tous les travaux. Mais c'est un tort car ça nous aurait éviter pas mal d'erreurs [...] Plus ça va plus on change de pratiques, par exemple maintenant on ne fait plus du tout de maïs [...] La transformation du lait ? Au début, on n'avait pas les moyens d'investir pour ça mais c'est un projet pour l'avenir même si on n'a pas le temps pour l'instant. Il faudra installer quelqu'un d'autre en plus.* »

→ Le modèle des deux frères est en transition : s'ils ont fait évoluer les pratiques, la production laitière conditionne encore principalement la conduite de la ferme. Ils font partie de ces nombreux paysan.ne.s qui souhaiteraient voir changer davantage leurs productions mais qui manquent de soutien du monde agricole.

IV – I – D – Des velléités d'évolution en collectif

Au cours des entretiens, plusieurs fermes comme le GAEC de la Courbe, la ferme de la Forge ou la ferme de la Guérie, ont exprimé leur envie ou le besoin pour leur système d'évoluer et de tendre vers la constitution d'un collectif. Pour cette étude, d'autres témoignages de fermes au parcours atypique ont été recueillis, montrent que ce sentiment est partagé et qu'il se construit en réaction aux limites des modèles pratiqués.

La ferme de Montfort a été reprise en 2014, trois salariés sont ensuite arrivés en 2016, 2018 et 2019 dont la femme du chef d'entreprise, installé en EI sur 90 ha en vaches laitières avec transformation, production de viande bovine et de porcs. Deux tiers du lait, 10 % de la viande bovine et 70 % de la viande porcine sont vendues en circuits longs et tout le reste de la production est commercialisé en vente directe. *« Mon mari avait toujours pensé qu'il s'installerait tout seul mais pour vendre plus localement on pense à un collectif. Dans le hameau il y a un paysan boulanger et une productrice en escargot qui vont s'installer. On veut lancer une réflexion pour créer un collectif, une association sans trop d'investissements [...] Pour l'instant ça ne prend pas trop, ils ne voient pas forcément l'intérêt d'un collectif, ou ne sont pas plus motivés que ça car ils sont déjà à fond sur leur entreprise. [...] On est prêts à céder 1 ha pour un maraîcher ça serait très précieux, on serait plus attractifs ».*

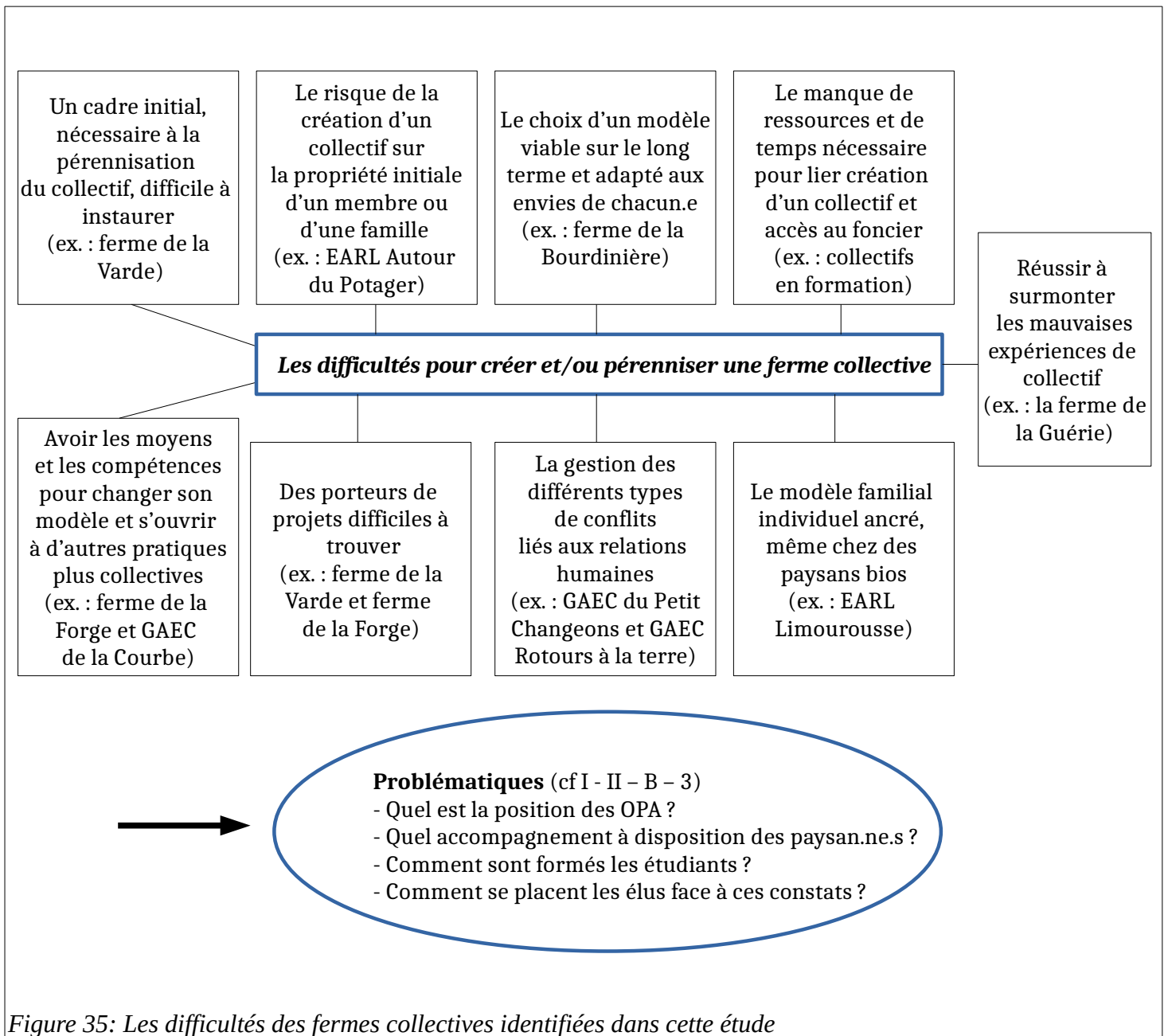
Au GAEC Gosselin, les deux frères produisent depuis trente ans du lait de vache, de la viande bovine, des porcs à engraisser et de la viande porcine. Ils se sont convertis en bio depuis 2009 mais pratiquaient *« une agriculture durable et économe depuis quinze ans »*. Leur modèle a beaucoup évolué depuis la reprise de la ferme. Ils ont eu *« une remise en question »* et se sont rendus compte que le changement de pratiques permettait de se dégager du temps : *« plus on désintensifiait, plus on faisait des revenus »*. Si leurs circuits de commercialisation sont majoritairement longs, Christophe, l'un des deux frères, est président d'un GIE et est impliqué dans le réseau Triballat. Ils sont également investis dans le réseau CIVAM. La réflexion sur les évolutions de leur ferme n'est pas finie : *« On pense à la transmission : transmettre à une douzaine de personnes, même si humainement ça va être compliqué, ça serait super [...] On est prêt à filer 1 ou 2 ha pour un maraîcher par exemple, l'objectif serait de d'offrir sur une exploitation des denrées pour manger et faire vivre avec des bonnes conditions de travail [...] Il faut qu'on aide les jeunes. Par exemple, on va bientôt baisser nos revenus pour qu'une jeune fille puisse travailler avec nous sur la ferme ».*

Le GAEC du Bastillon est une ferme familiale reprise il y a trois ans par Aurélien. Il y élève avec sa femme des vaches laitières sur 100 ha aux portes des marais du Cotentin. Fils des anciens propriétaires et ingénieur en reconversion, il souhaite impulser une nouvelle dynamique sur la ferme : *« on a un cadre vraiment adapté pour accueillir de nouvelles personnes. Et puis déjà qu'on est isolé ici, alors si on reste seuls... On a passé du temps pour retaper la ferme, apprendre le métier et s'occuper des nos enfants mais dès qu'on va avoir du temps, on va chercher des nouveaux associés. Actuellement on est deux mais l'élevage pourrait faire vivre quatre personnes. On est passé au tout herbe et ça marche super bien. Après va sûrement aussi chercher un paysan-boulangier ou un maraîcher ».*

IV – I – Conclusion : le sujet des fermes collectives est d'actualité pour les paysan.ne.s du territoire

A l'image de la localisation des fermes collectives en France, les modèles approchants en ex-Basse Normandie ont profité d'atouts territoriaux pour s'implanter : le tourisme, la proximité de métropole régionale, d'une ville ou l'implication des collectivités. La ferme du Bois Landelle, si elle n'évolue pas dans un cadre socio-territorial propice au déploiement de ses activités, s'appuie sur un réseau important grâce aux implications de ses membres et aux partenariats qu'elle monte, sur des dynamiques territoriales voisines comme à Coutances et sur la proximité de populations aisées à Granville. Les autres fermes, si elles n'ont pas un fonctionnement de ferme collective, mettent tous en avant les avantages du collectif. La boîte à fromages a construit son modèle uniquement autour des produits laitiers grâce notamment à sa proximité avec Caen. La ferme de la Berouette est encore en phase d'expérimentation mais ses membres n'excluent pas de se rapprocher d'un modèle de ferme collective. La Chèvre Rit aspire à en devenir une depuis plusieurs années et travaille à l'aboutissement du projet. Les membres de la P'tite Coop et de la ferme de Binolais commercialisent à plus grande distance mais ne sont pas encore satisfaits de leurs conditions de travail.

Si le modèle de ferme collective intéresse la majorité des paysan.ne.s ou des porteurs de projets enquêtés, plusieurs limites et difficultés ont été identifiées et constituent les premières d'explications à leur faible développement. Cela pose des interrogations, objet du chapitre II.



Chapitre II – Un dispositif territorial peu adapté au développement de fermes collectives

IV – II – A – Le rôle des OPA (Organisations Professionnelles Agricoles)

IV – II – A – 1 – les positions fluctuantes du pôle Inpact

Le pôle Inpact est moins développé que dans certaines régions (cf IV – I – B) mais plusieurs cas étudiés dans ce travail montrent l'importance qu'ont eu les structures qui le composent dans leur parcours. La confédération paysanne accompagne et soutient notamment le Bois Landelle, la p'tite coop, la boîte à fromages. Le réseau CIVAM a été décisif dans la remise en question du GAEC Gosselin et pour avancer dans leur transition. D'autres fermes soulignent l'importance de ces groupes d'échanges. A la ferme de la Guérie, Christophe est très investi dans le réseau Bio en Normandie depuis qu'il a réalisé la conversion de son exploitation. La Chèvre Rit a sollicité l'AFOCG 61 pour la gestion des relations humaines dans le collectif.

Les positions de ces structures sur le développement des fermes collectives ne sont pas unanimes. Au sein du CIVAM, on est favorable à cette évolution : « *L'avenir doit être fait de collectifs qui reprennent des fermes type élevage car tout seul c'est devenu trop compliqué, notamment à cause des stratégies de capitalisation des cédants* ⁴⁶», comme à Rhizomes : « *on a identifié que la transmission des fermes d'élevage laitier passera par une restructuration des fermes, pour répondre à la nécessité de changer les conditions de travail et de production des fermes* ».

A Bio en Normandie, les salariées interviewées sont plus nuancées : « *on soutient les agriculteurs qui veulent accueillir des nouvelles activités chez eux, notamment sur des territoires où il y a de la demande pour la restauration collective* ». La deuxième personne n'est pas de cet avis : « *Le premier enjeu, ce n'est pas l'amélioration des conditions de travail ou la relocalisation alimentaire, c'est la reprise des fermes pour sauver l'entretien du bocage, c'est un enjeu paysager. De cet enjeu découle ceux de la transition.[...] Le discours sur les conditions de travail doivent changer : des exemples existent d'éleveur qui vivent convenablement. Il faut offrir une réalité aux gens parce que le maraîchage c'est 70 heures semaine alors que l'élevage on peut être tout seul et que ça fonctionne bien [...] Et puis il y a d'autres types de collectifs. Par exemple, des agriculteurs travaillent avec des artisans qui transforment le lait . Ce sont des tissus à recréer ! On a aussi Triballat, une petite fromagerie qui collecte le lait dans la région. [...] Pour l'enjeu de dynamisation des campagnes : le collectif pourrait être une solution mais pas partout non plus : ça dépend des bâtiments, des terres dispos...[...] Y'en a qui organisent des événements à la ferme sans faire de marché [...] le collectif n'est pas fait pour tout le monde, certains souhaitent être tout seul,*

46 Les agriculteurs ont tendance à faire augmenter la valeur de l'exploitation en agrandissant la surface de production ou en investissant dans du matériel afin de pouvoir s'assurer une meilleure retraite grâce à la revente.

tranquilles. Par exemple, on a plein de personnes en reconversion qui ont quitté leur boulot parce qu'ils en avaient marre de recevoir des ordres de quelqu'un et qui souhaitent retrouver une certaine liberté à 40 ans ». Pour l'ARDEAR si la complémentarité technique des fermes collectives est un bon moyen de développer les fermes polyculture élevage autonomes, « ce n'est pas un objectif de l'association de développer les collectifs ». C'est une divergence avec l'ARDEAR Occitanie qui réalise un travail de recherche sur les fermes collectives.

IV – II – A – 2 – La chambre d'agriculture : le collectif dans l'agriculture conventionnelle

Pour cette « chargée amélioration et qualité de vie », « il y a des pour et des contre à l'installation en collectif : il n'y a pas qu'un seul modèle à privilégier car ça dépend de la ferme et de la production, de la production. Pour réduire la charge de travail, les délégations sont possibles aussi.⁴⁷ Sur des structures plus grosses, le collectif est une solution. Il y a eu une tendance à l'agrandissement à Normandie. A un moment, des restructurations ont été nécessaires car les systèmes n'étaient plus viables mais la transmission est maintenant beaucoup plus compliquée car il faut des moyens énormes. Par exemple, sur une exploitation de 20 vaches à un moment il a fallu faire des choix et restructurer pour faire des économies d'échelle, sinon ils ne pouvaient plus continuer ». Ce n'est pas un objectif pour la chambre d'agriculture de relocaliser l'agriculture ; le collectif est adéquat pour répondre aux exigences des exploitations conventionnelles de taille trop importante pour une personne mais n'est pas un enjeu pour repenser le modèle d'une exploitation et redéfinir les productions. « Aujourd'hui un porteur de projet sur deux a un projet de transformation, c'est un effet de mode soutenu par le marché » mais selon elle, ce n'est pas pour autant que les systèmes de productions régionaux doivent être repensés : « Y'a pas les gros d'un côté et les petits de l'autre ».

IV – II – B – La nécessité développer l'accompagnement relatif à la gestion des relations humaines

Pour l'agriculture conventionnelle comme pour l'agriculture paysanne, un constat est partagé : les agriculteurs sont peu accompagnés sur la gestion des relations humaines lorsqu'ils sont en collectif : « Il y a un manque d'accompagnement humain. Il y a eu le CEDAG et les FDGAEC⁴⁸ qui ont disparu ». Quand un porteur de projet se présente à la chambre d'agriculture pour valider son projet et obtenir les aides européennes (DJA), il doit suivre une formation de deux jours sur le travail en société (voir III – I – B – 3) «Le secteur agricole est souvent mélangé avec la partie familiale donc y'a beaucoup de tabous

47 En faisant appel à des ETA (Entreprises de Travaux Agricoles)

48 Le Cedag (Centre d'Etudes et de Développement de l'Agriculture de Groupe), a fonctionné jusqu'en 2003, et les FDGAEC (Fédération départementales des GAEC) ont accompagné le développement de l'agriculture de groupe

mais quand même il y a de l'accompagnement, et je ne suis pas sûr qu'on trouve ça sur d'autres professions [...] A la fois les agriculteurs sont conscients de l'enjeu humain, car ils ont tous en tête des exemples d'échecs et de séparation compliquée mais pendant la formation certains sont à l'écoute, dans la prévention mais d'autres trouvent ça absurde. [...] ». Une autre personne de la chambre d'agriculture le confirme « c'est compliqué de les faire venir à ce type de formation, ils ne sont pas motivés et le sont plus par des formations techniques. En Normandie, on en a cinq, six par an, c'est pas énorme du tout.[...] Tant qu'il n'y a pas de vrais problèmes ils ne sont pas intéressés et quand il y en a un, ils n'ont pas envie d'en parler en groupe [certaines formations de la chambre, les moins chères, se déroulent avec d'autres collectifs], et puis ça demande de se dévoiler alors c'est compliqué. » C'est une contradiction souvent soulevée au cours des entretiens avec les paysan.ne.s et les OPA : les relations humaines sont la cause de beaucoup de complications dans le métier, peu de moyens sont fournis pour y remédier mais peu d'exploitations sont demandeuses d'un travail sur ce sujet. L'AFOCG 61, qui peut jouer ce rôle, et le CIVAM, qui propose également une formation relative au travail agricole en collectif, le soulignent : « La formation est née il y a cinq, six ans en réponse aux demandes des adhérents. Elle a lieu une fois par an ou une fois tous les deux ans, pendant trois jours avec quatre ou six collectifs, soit dix ou quinze personnes par an, et des intervenants. Il n'y a pas d'accompagnement individuel sur un collectif car il n'y a pas forcément la demande ». Cette situation s'explique également par le faible nombre de projets collectifs : « il y a eu une baisse du nombre porteurs de projets en collectif depuis deux ans : sur soixante porteurs de projets, il y en a à peine trois. Il y a plus de collectifs de deux mais pas beaucoup entre tiers, hors cadre familial ». Pourtant, en Normandie l'installation en société coûte 30% moins cher qu'une installation individuelle⁴⁹ : le coût moyen de l'installation en société est de 190 000 € contre 264 000 € pour l'installation individuelle en 2010. « C'est un sujet en cours, mais ça commence. On sensibilise, on essaie de promouvoir les avantages de l'installation à plusieurs mais ce n'est pas forcément suffisant » (Chambre d'agriculture).

Le CIVAM note que beaucoup de projets collectifs hors cadre familiaux n'aboutissent pas. Une situation similaire à d'autres territoires comme en ex Rhône-Alpes, comme l'ont noté les sociologues du cabinet Autrement Dit (cf III – I – B – 3) : « Si la difficulté à trouver du foncier est souvent évoquée comme la principale difficulté, nous pensons que des facteurs psychosociaux à l'œuvre dans ces groupes au stade du projet peuvent expliquer de nombreux échecs ». Comme les fermes collectives de cette étude (III – I – B – 3), ils mettent en avant le rôle de l'accompagnement pour « faciliter et organiser les relations interpersonnelles dans le groupe afin que les différents projets individuels qui s'affirment puissent être exprimés, évoluer et être authentifiés dans le groupe ». Néanmoins « pour les groupes en projet d'installation collective, ce type de pédagogie n'existe pas. » (Lataste et al. 2016). Pourtant les formations se développent à la chambre d'agriculture, au moment de la mise en société mais également pendant la période d'activité sur l'organisation du travail à plusieurs ou la réorganisation en

49 Observatoire Installation Transmission – Chambre d'agriculture 2021

cas d'arrivée d'un.e nouvel.le associé.e et même avec les salarié.e.s. « *Ces formations devraient être faites quand les relations sont bonnes, avant que ça soit trop tard mais on sait pas comment faire pour faire venir les agriculteurs [...]* » (Chambre d'agriculture). Ce secteur manque de moyens : « *pour ceux qui s'installent d'abord en individuel et qui souhaitent ensuite former un collectif, ils ne repassent pas par la formation installation de la chambre d'agriculture [qui peut les réorienter vers un accompagnement avec le CIVAM] et personne ne va leur dire les bénéfices d'une formation. [...] Pour les formations on doit faire venir des intervenants extérieur, du CIVAM Finistère par exemple, car on n'est pas assez formé pour ça* » (CIVAM). « *Il y a aussi le CER qui peut insérer l'accompagnement humain dans l'accompagnement économique* »(Chambre d'agriculture).

Les structures notent une différence entre les projets familiaux et non familiaux dans leur approche à l'accompagnement : « *Les sociétés sont beaucoup en famille, y'a beaucoup de fierté et on ne va pas dire quand ça va pas. [...] Et puis ce qui est compliqué c'est qu'il y a souvent deux générations et quand le père dit « c'est comme ça on ne va pas changer », le fils ne va pas aller à l'encontre. [...]*»(Chambre d'agriculture). Alors que les projets de personnes en reconversions ou NIMA seront plus ouverts : « *lors de cette formation, il y a environ 50 % de GAEC classiques mais aussi beaucoup de projets alternatifs. Certains sont demandeurs car ils sont sensibilisés et plus avenants.* ». Les témoignages de cette étude le confirme intérêt mais également les lacunes de ce secteur : Emilie, de la ferme du Binolais, pense qu'« *un accompagnement serait nécessaire mais on n'en a pas encore vraiment parlé. On a aucune idée de comment faire* » (Ferme du Binolais). L'ex GAEC du Petit Changeons avait été « *suivi par une psy mais pas une spécialiste des collectifs car y'en avait pas* » et l'actuel « *n'est pas accompagné, sauf par un pote parfois, mais rien de formel. On va se renseigner là-dessus quand on aura le temps* ». Les difficultés de communication s'accroissent et freinent le développement de collectifs : « *c'est déjà difficile de se comprendre à deux, alors à trois je me demande comment on aurait fait.* » explique un membre du GAEC du Petit Changeons.

C'est une problématique qui ne concerne pas que l'ex Basse-Normandie puisque plusieurs fermes collectives ont mis en avant le manque d'accompagnement humain. Une stagiaire en BPREA à Coutances élabore un projet d'installation en Bretagne à sept depuis 2019. Le groupe cherchait depuis plus de six mois un cabinet pour les accompagner dans cette étape mais « *c'était compliqué, avec le covid, les dispos...* ». Malheureusement deux personnes ont quitté le projet à cause de problèmes humains « *on savait que neuf projets sur dix avortent à cause de ça mais on pensait faire parti du dernier dixième...* ». Ils se posent la question de rester à cinq « *Est-ce qu'il y aura un équilibre à cinq ? Mais en même temps intégrer d'autres personnes ça voudrait dire reprendre tout à zéro...* »

IV – II – C – Le rôle des établissements de formation agricole en question

Le manque de repères des membres des collectifs dans la gestion des relations humaines pose la question du rôle de la formation agricole dans les établissements scolaires. Le CFPPA de Coutances, orienté vers les productions innovantes comme le maraîchage biologique ou la boulangerie-paysanne pourrait s'approprier les enjeux de cette dynamique émergente de fermes collectives. Pourtant deux étudiants de ce centre de formation témoignent de l'absence de cours sur le sujet : « *la première année on a pas vu ça, on a vu différents systèmes, au Bois Landelle où y'a un éleveur fromager qui fait tout de A à Z, la ferme de la Fresmondière où ils font de la transfo, la ferme de la chèvrerie qui font de l'accueil pédagogique* ». Si des projets collectifs sont visités, les questions spécifiques à l'organisation en collectif sont rares. Ils ont d'ailleurs visité une ferme collective enquêtée dans cette étude (cf IV – I - B -1) mais ne l'ont abordé sous cet angle. Cet étudiant souhaite s'installer en vaches laitières avec transformation en individuel. L'intérêt qu'il porte pour le collectif soulève pourtant en lui de nombreuses interrogations : « *ouais si j'ai l'opportunité je serai intéressé pour m'installer avec d'autres personnes. Par exemple, j'ai vu une ferme à reprendre à Valognes de 200ha [...] c'est toujours intéressant de s'installer à plusieurs. Je ne sais pas quelle situation serait la mieux : y'a des chances que y'en ait qui décident d'arrêter, donc faut penser aux départs. Est ce que y'en aurait qu'un seul qui possède la ferme ou plusieurs ? Est ce qu'on vit plus ou moins dans la même maison ? La frontière entre vie privée et vie en communauté c'est compliqué ; je sais pas encore ou je me situe là dessus. Par exemple j'ai fais un an et demi de la coloc et au final ça me convient pas du tout. C'est une forme de coloc de s'associer avec plusieurs personnes. J'ai des idées assez précises et je m'impose des règles que je veux respecter. Y'a sûrement des compromis à faire je sais pas. [...] Carrément ! il faudrait qu'on ait des conseils et que j'aille vivre dans des fermes où ils se sont installés à plusieurs ».*

Un étudiant de BTS ACSE⁵⁰ au lycée agricole de Coutances souhaite s'installer avec son père en production et transformation de lait de chèvres. Leur objectif est de s'installer à deux car ils sont conscients des avantages pour le partage des tâches. Ils ne préfèrent pas s'associer avec des personnes hors du cadre familial « *pour la simplicité et pour l'entente* » et il n'a pas été formé à cela : « *ils ne nous ont pas parlé spécifiquement de l'installation à plusieurs mais on entend souvent que c'est difficile de s'installer tout seul. On a pas forcément eu de conseils sur le collectif, même si c'est les années que j'ai passé ça a été limité en temps de cours avec le Covid. Dans la classe y'en a quasiment aucun qui veut s'installer seul mais c'est souvent pour reprendre une ferme familiale.* ». Il mentionne néanmoins des discussions sur le sujet : « *Y'en a qui veulent s'installer entre copains peut être, ils veulent se laisser le temps, y'a rien de concret.* » Est ce que ces étudiants ne manquent pas d'éléments pour formaliser ces velléités ?

50 BTS ACSE : Brevet de Technicien Supérieur en Analyse, Conduite et Stratégie de l'entreprise Agricole

IV – II – D – La positions d'élus régionaux

Le rôle de l'échelon régional dans le développement des fermes collectives est mis en lumière par deux conseillers régionaux du mandat 2015/2021 et membres de la commission Agriculture . Si le sujet intéresse les deux élus, leur vision du monde agricole explique les objectifs différents qu'ils ont pour l'évolution des modèles agricoles dans la région.

IV – II – D – 1 - Clotilde Eudier, agricultrice en Seine Maritime , Vice présidente en charge de l'agriculture au conseil régional, mandat 2015-2021 et 2021-2027

« Le collectif ? Tout dépend de l'exploitation ; si c'est des cultures ou de l'élevage. Il y a des avantages à être à plusieurs mais heureusement qu'il n'y a pas que des circuits courts, sinon on va tous mourir ! Heureusement qu'on exporte ! » Pour Clotilde Eudier, si certains types d'exploitations auraient besoin de repenser leur organisation, pour d'autres le modèle fonctionne bien. Pour ces derniers, une relocalisation de leur production n'est pas envisageable : *« Moi par exemple j'ai 100 ha de blé, je ne vais pas réussir à le vendre au bout de ma rue. Et c'est pareil pour l'agriculture bio, il ne faut pas la standardiser sinon il n'y aura plus de place. »* Elle souligne qu'en l'état actuel, un changement de modèle généralisé créerait un déséquilibre : *« Par exemple, si tous les vendeurs de pommes de terres ou de produits laitiers vendent en circuits courts, ça le fait pas. »* Néanmoins cette élue est consciente que la situation doit évoluer et que des solutions doivent être trouvées : *« c'est sûr qu'il va falloir renouveler la population. Aujourd'hui il faut se le dire : Les ETP nous prend beaucoup de salariés mais le métier de salarié agricole ne fait plus envie... Je ne sais pas pourquoi... »*

En outre, des solutions existent déjà pour soutenir l'agriculture plus locale : *« il y a déjà beaucoup de monde qui revient acheter sur les marchés [de plein air]. Les magasins de producteurs fonctionnent bien aussi. La plateforme « au rendez vous des normands »⁵¹ qui cherche à rendre visible les circuits de vente locales, les « market place » ou « click and collect » . Il faut trouver des solutions nouvelles parce que la ménagère elle va pas acheter ses légumes à un endroit, sa viande à un autre, elle n'a pas le temps. »* La région a lancé une AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt)⁵² pour trouver des entreprises compétentes pour gérer la logistique et créer des outils efficaces pour collecter et vendre des produits alimentaires car *« c'est un nouveau travail »*. La région souhaite donner des moyens pour le développement de circuits courts, à travers un dispositif spécifique *« qui cartonne »* d'après le chargé de mission responsable de celui-ci : *« il s'agit bien de permettre l'innovation en la matière au travers d'une multiplication des initiatives visant à la complémentarité des productions et des modes de commercialisation de proximité sur l'ensemble des zones rurales mais aussi en favorisant la structuration*

51 Site de la région Normandie : « Au Rendez-vous des Normands a vocation à devenir l'outil incontournable dédié à la consommation de demain, en rendant enfin visible, réunie sous une bannière unique, l'offre économique normande, responsable et de proximité »

52 AMI : l'acheteur invite les candidats à manifester leur intérêt pour le marché identifié dans un avis de pré-information valant avis de publicité.

des filières courtes au travers de projets collectifs pour l'organisation et l'augmentation de la performance de ces filières. » Néanmoins, il évoque des collectifs comme les magasins de producteurs qui ne rassemblent les producteurs que pour la partie commerciale. Aucune politique n'est spécifique aux fermes collectives.

Clothilde Eudier estime que l'objectif des politiques agricoles européennes et régionales est de soutenir un juste milieu entre diversification et circuits longs: *« On a des exemples de diversification qui fonctionnent bien et qui se multiplient, mais on aura toujours des gens en conventionnels. Et puis c'est des belles démarches, comme le HVE⁵³, qui a été amené avec une PAC de plus en plus verte.[...] Quand on est arrivé à la région, on a axé notre politique sur l'installation, sur l'innovation, sur les changements de pratiques et les nouvelles pratiques. Grâce à cela, un agriculteur sur deux a eu le soutien de la région, ce qui montre qu'elle était très adaptée.[...] On ne peut pas sauver l'agriculture normande avec des circuits-courts. Par contre il faut aller travailler sur des filières fortes. Quand une filière va bien, on est bien tout seul mais c'est quand ça va pas qu'il faut se fédérer »*. Des projets transversaux, communs à différents types de structures (chambre d'agriculture, syndicats agricoles, CIVAM), ont été réalisés⁵⁴: *« on a souhaité faire la promotion de l'installation en réunissant tous les acteurs concernés avec l'organisation d'une journée dans les lycées, on a organisé un salon de l'innovation qui réunissait tous les champs de l'innovation ou encore la bourse de l'emploi pour l'innovation »*.

Clotilde Eudier se questionne également sur le faible engouement des jeunes pour s'installer en association, notamment avec des personnes HCF : *« peut être que l'agriculteur est individualiste. Il y a beaucoup d'exemples de GAEC entre deux ou trois frères mais il n'y pas d'installation pour créer une nouvelle activité [...]il y a le contrat de parrainage je crois, je ne sais pas si ça existe encore. Mais oui, peut être qu'il faut travailler sur un mode d'installation à plusieurs »*. Elle met en lumière le décalage entre l'enjeu identifié autour du contrat de parrainage par la chambre d'agriculture et les structures d'Inpact⁵⁵, et la faible maîtrise du sujet par une élue. Néanmoins celle-ci les rejoint en soulignant qu'il faudrait revoir le fonctionnement du RDI *« qui a existé mais n'a pas été une réussite, on n'est pas égaux pour la reprise, ça n'a pas fonctionné. Pourquoi on ne donnerait pas des moyens à la chambre d'agriculture et à la SAFER pour développer cela ? »*

Elle met en avant la nécessité pour les agriculteurs de s'adapter aux nouvelles normes de l'agriculture conventionnelle mais également le défi que cela représente pour les structures d'accompagnement : *« Il y a trois tiers d'agriculteurs : un tiers qui va se former et qui est ouvert ; un tiers qui n'est pas fermé,*

53 Le HVE (Haute Valeur Environnementale) est une certification de pratiques agricoles qui sont dans une démarche de réduction de l'utilisation de produits chimiques.

54 via les contrats d'objectifs

55 Observatoire Installation Transmission Normandie 2021 - Chambre d'agriculture Normandie ; Des idées pour transmettre, les dynamiques territoriales qui soutiennent la transmission – In'pact, 2019

qui est informé mais qui n'est pas très actif de ce côté là, et un tiers que vous n'arrivez pas à toucher, très éloignés des centres de gestion ; c'est ceux là qui ont le plus vite la tête sous l'eau. Et depuis le début on se demande comment faire. Et c'est dommage car on est en pleine transition et la réglementation va prendre le dessus sur leurs systèmes. »

IV – II – D – 2 - François Dufour, agriculteur à la retraite, ex-vice président de la région Basse Normandie et membre de l'opposition jusqu'en 2021

« Depuis 2010 on observe des évolutions avec des exemples de plusieurs structures sur un même site et c'est extrêmement positif car c'est une des solutions aux enjeux actuels. [...] L'individualisme n'a pas d'avenir dans le monde paysan ». Il a une vision critique du développement du modèle agricole qui est soutenu par les politiques publiques et décrit en 1ère partie de ce travail (cf I – I – A): « La restructuration agricole a lourdement impacté la qualité de vie des agriculteurs mais aujourd'hui il y a une nouvelle vision des choses avec les néo ruraux, et il faut trouver des solutions car maintenant c'est trop compliqué pour une seule personne de reprendre une ferme ».

Il voit une partie de la solution dans les dispositifs mobilisables par la région, néanmoins il critique la façon dont ils sont utilisés : *« par exemple on avait mis en place des dispositifs pour faciliter la transmission des exploitations [...] La région y a mis fin car la FNSEA n'en voulait pas de ça car pour eux la transmission doit se faire via les coopératives ou les groupements de producteurs [...] Le modèle dominant bénéficie des aides de la région, avec comme exemple phare du moment la méthanisation, représenté par Agrial. La chambre régionale de l'agriculture soutient l'agrandissement des exploitations alors qu'il faut tout repenser ! ».* Les politiques européennes et nationales doivent également évoluer : *« Il faut repenser la politique à tous les étages : par exemple le législateur doit redéfinir les orientations de la SAFER qui est cadencée. Aujourd'hui en Normandie comme en Bretagne, les SAFER n'ont pas la volonté de changer les choses. »* François Dufour évoque ici la capacité des SAFER à agir sur l'accès au foncier par le contrôle des prix et lors de l'attribution des terres aux agriculteurs au moment des transmissions. *« Les chambres d'agriculture ne soutiennent pas non plus le développement de tels projets, c'est pour cela qu'il n'y pas assez de savoirs faire mis en œuvre et de mobilisation. »* Des débats locaux sur la question devraient avoir lieu mais cela nécessiterait plus de moyens pour le travail de terrain.

Selon lui, les évolutions doivent également émaner des collectivités, notamment sur la question du foncier : *« aux collectivités de mettre en place des mesures incitatives car le prix du foncier ne doit pas être supporté uniquement par les agriculteurs. Il y a une nécessité de collectivisation des terres par citoyens. Ils faut accompagner la création de GFA, de CIAP... [...] Il faut se servir de l'exemple du laboratoire du Larzac : on pense aussitôt au kolkhoze mais pour arriver à une souveraineté alimentaire, il faut stabiliser les prix du foncier car le plus dangereux ce sont les personnes qui ne produisent pas et qui*

deviennent propriétaires pour faire uniquement des bénéfiques ». Il mentionne ici le développement de l'agriculture de ferme identifié dans « le nouveau capitalisme agricole » (Purseigle et al., 2017)

IV – Conclusion : les fermes collectives occupent une place minime dans le dispositif territorial

Le premier constat est qu'il n'existe pas de politique et moyens mis en œuvre spécifiques au développement de fermes collectives en ex Basse-Normandie. Le sujet intéresse les OPA et les élus mais ils restent partagés sur les enjeux potentiels attachés à la mise en place de tels modèles. La CAE Rhizomes est une exception car elle semble avoir un avis tranché sur la question et tente de développer des outils nécessaire l'installation de ces projets. Cette coopérative est néanmoins confronté à une absence de budget structurel, de fonctionnement « *on a pas assez de moyens alors qu'on pourrait avoir beaucoup de porteurs de projets* ». Ce manque de moyens est révélateur des politiques régionales, responsables de l'attribution de ces budgets, qui n'ont pas de ligne directrice tournée vers des évolutions profondes des modèles agricoles. Cette situation fait l'objet d'un débat entre les promoteurs de l'agriculture conventionnelle et les partisans de l'agriculture paysanne. Les deux camps constatent les maux relatifs à l'individualisme qui caractérise les relations dans le monde agricole. Néanmoins si François Dufour défend une transformation de ces rapports qui devrait être impulsée par les pouvoirs publics, Clothilde Eudier soutient des ajustements applicables dans le cadre socio-professionnel actuel.

Le rôle des lycées agricoles, qui dépendent de la région, et établissements de formations semble également à questionner pour donner plus de ressources aux porteurs de projets et élargir leur champs des possibles dans l'élaboration de leur installation. Pour les OPA, développer les fermes collectives peut sembler compliquer lorsque « *les porteurs de projets qui veulent s'installer en élevage arrive avec un imaginaire de "c'est mes vaches" donc pour eux, pas possible de s'installer à plusieurs.* » (Chambre d'agriculture).

En outre, la position du coordinateur de Terre de Liens Normandie éclaire des pistes de réflexions pour les OPA. La structure est intéressée par le sujet des fermes collectives mais n'a « *pas encore de point formalisé car c'est encore de l'innovation* ». Il regrette qu'il n'y ait pas de projet collectif sur le sujet au sein d'Inpact en Normandie «*alors qu'il y a une complémentarité des structures en Basse Normandie, c'est un échec collectif [...] Il manque un médiateur entre les structures, comme l'AFIP aurait pu l'être* » La médiation est reconnue comme centrale, « tant avec les organisations professionnelles qu'avec des institutions territoriales, même si les négociations ne sont pas toujours aisées, pour faire sortir l'innovation d'une minorité et engager un changement général de modèle. » (Vandenbroucke et Pluvinage, 2011). Par exemple, Bio en Normandie note qu'il n'y pas « *d'unité d'accompagnement avec la SAFER et les chambres d'agricultures. On siège aux mêmes instances mais on ne fait pas corps en dehors*

du contrat d'objectif des régions. En Bretagne le pôle Inpact, est bien structuré et collabore avec la chambre. Ce sont des choix politiques en jeu. ». La coopératives des territoires, nouvel acteur bas normand dans les secteurs agricoles et alimentaire souhaite y travailler: « le monde agricole de gauche s'est uni dans la lutte mais pas forcément dans le travail, donc on essaie de faire ça ».

CONCLUSION GENERALE

Cette étude a été réalisée au regard des nombreux enjeux qui traversent le monde agricole. Des critères de recherche ont été fixés avec l'objectif de trouver des modèles adaptés à ce contexte. En effet, des systèmes de productions ont pu être mis en avant ainsi que les composantes qui gravitent autour. Le nombre de membres et la diversification des productions permettent d'inscrire celles-ci dans des démarches d'agriculture biologique et de circuits courts de proximité, et d'avoir des conditions de travail objectivement difficiles mais qui sont sources de satisfaction et de bien-être. Ces lieux rayonnent par leur dynamisme, synonyme d'un fort ancrage territorial résultant de la mise en place d'activités de diversification agricole (accueil à la ferme...) ou extra-agricoles portées parfois par des personnes extérieures au collectif agricole (événements culturels, activités artisanales...). L'engagement territorial, syndical, politique ou associatif des membres est très fréquent. Il est souvent nécessaire pour créer un projet d'installation qui demande l'appui d'un réseau important pour accéder au foncier et développer ses activités dans de bonnes conditions. Ainsi les fermes collectives dynamisent les campagnes dans lesquelles elles se situent. Elles jouent un rôle dans le commerce alimentaire local, dans le développement d'espaces de sociabilités et dans l'animation culturel d'un territoire.

Si elles se situent souvent dans des espaces ruraux isolés, les fermes collectives s'intègrent souvent dans des aires d'influences de métropoles ou de villes importantes. Dans les cas où leurs circuits de commercialisation ne reposent pas, au moins en partie, sur des populations polarisées par un pôle urbain important, ils profitent souvent de l'attractivité touristique du territoire. Les fermes collectives seraient donc dépendantes de proximités avec des populations aisées.

D'autres faits à prendre en compte ont été révélés par cette étude. Dans la majorité des situations, les membres se connaissent avant le début projet. Le modèle familial est souvent remplacé par un modèle « entre amis ». Certains expriment même leurs réserves sur les collectifs intergénérationnels: « *les collectifs intergénérationnels peuvent être un frein. En étant dans la même génération, les choses peuvent être plus simples.* » De plus, la majorité des fermes n'appartiennent pas aux membres du collectif : soit l'espace occupé est la propriété d'une structure extérieure (TDL, GFA, SCI...), soit il appartient à un.e membre ou à la famille d'un.e membre. Les profils de ces paysan.ne.s témoignent d'une nouvelle dynamique et de nouvelles aspirations dans le monde agricole pour lesquels les structures juridiques agricoles existantes semblent peu adaptées. Ces interrogations pourraient constituer des pistes de travail sur lesquelles s'appuyer pour développer les fermes collectives.

Mais ce sont les facteurs politiques et culturels qui semblent constituer les limites les plus importantes. Plusieurs fermes ont témoigné de la difficulté de s'implanter sur le territoire local et sont souvent

perçus comme « des sectes » (ferme de Toussaq). Ce sentiment est partagé par les fermes enquêtées en ex Basse-Normandie qui évoluent au sein de territoires conservateurs, au regard des résultats électoraux. De plus, ce territoire est marqué, d'après le coordinateur de Terre de Liens Normandie, par « un individualisme agraire » qui s'est construit en opposition aux formes historiques plus collectives et qui a été consacré par la Révolution française. L'intégration territoriale de structures ayant des pratiques en rupture avec le modèle conventionnel est donc compliqué.

Mais cet individualisme se retrouve également à l'intérieur des collectifs ou des porteurs de projets. Si les avantages du collectif les attire, leurs attentes et leurs besoins mettent en évidence un conditionnement individualiste. Celui-ci est observable dans les différentes sphères du monde agricole. Au sein des OPA, des politiques publiques ou des établissements scolaires, les thèmes de collectivisation du travail au sein d'une cellule de vie ou d'activité sont très peu abordés. L'étude de politiques encourageant des comportements collectivistes au sein des mondes agricoles pourrait être une suite très intéressante à ce travail, tout comme celle des mécanismes psycho-sociaux en jeu, et de leur origine, dans les conflits au sein des projets collectifs.

Pourtant en ex Basse-Normandie, de nombreux acteurs sont intéressés de voir se développer les fermes collectives. Des paysan.ne.s mettent en place des modèles qui s'en approchent et sont demandeurs de conseils. Des salariés d'OPA soulignent la pertinence de ce type de modèle et des élus expriment la possibilité de voir ces alternatives se répandre. Néanmoins, actuellement ces initiatives relèvent d'une dynamique de « bottom up » (Lamine, 2012), venant d'initiatives privées. Leur développement semble confronté à des limites culturelles et sociologiques mais également économiques. Même en diversifiant les productions, en limitant les investissements et en partageant le temps de travail grâce au collectif, les conditions de travail sont encore difficiles et les paysan.ne.s semblent face un mur qu'il est difficile de franchir. Une impulsion institutionnelle « top down » semble indispensable pour voir se généraliser les fermes collectives.

Une des problématiques de cette étude porte sur l'enjeu de la reprise de fermes de moyenne et grande taille en ex Basse-Normandie, souvent conçues pour accueillir un élevage bovin, dans un contexte où le nombre de candidats à l'installation est trop faible. Les fermes collectives semblent constituer une solution mais nécessitent une politique spécifique adaptée. L'essor de modèles en transition vers celui de ferme collective comme à la ferme de la Varde, d'un éleveur qui accueille des porteurs de projets et leur met à disposition des moyens de productions pour mettre en place d'autres activités, est significatif et s'observe également dans d'autres régions comme en Bretagne. Mais ces initiatives sont confrontés à des limites qui mettent en avant le manque de moyens et de soutiens institutionnels. A l'image du conseil régional de Normandie, « les politiques locales interviennent sur les espaces de transaction plus que sur les producteurs eux-mêmes. » (Dénèchère et al, 2008). Elles ne s'appuient pas sur « des rhétoriques de transformation globale des systèmes alimentaires » (Baysse Layné, 2019). Les

projets sont donc encore trop compliqués à mettre en place et la profession agricole reste peu convoitée (accès au foncier et conditions de travail difficiles, demande des consommateurs encore faible...)

Prézel a montré comment les paysans ont modifié leurs pratiques du fait de la contrainte inhérente au capitalisme. La production intensive spécialisée, dont la commercialisation est intimement liée aux marchés économiques et à l'approvisionnement des villes, à succéder à l'auto-production. Les fermes collectives ne pourront se développer sans un changement de modèle de société, sans que les considérations collectives ne dépassent les satisfactions personnelles et que la ville ne soit plus au centre du développement économique. (Harvey, 2012)

Bibliographie

- Agarwal, Bina et Dorin, Bruno. « Group farming in France: Why do some regions have more cooperative ventures than others? ». *Environment and Plannin A. : Economy and Space*, vol.81, issue 3 mai 2013.
- Barbier, Chloé, et Pascale Moity-Maizi. « Devenir paysan-boulangier ». *Journal des anthropologues*, vol. n° 158-159, n° 3, décembre 2019, p. 225-48.
- Barral, Stéphanie, et Samuel Pinaud. « Accès à la terre et reproduction de la profession agricole ». *Revue Francaise de Socio-Economie*, vol. n° 18, n° 1, avril 2017, p. 77-99.
- . « Les agriculteurs, maîtres tenaces de l'accès à la terre ». *Mouvements*, vol. n° 84, n° 4, La Découverte, novembre 2015, p. 64-72.
- Barthez, Alice. « Un acte de liberté de pensée en agriculture. La création du GAEC ». *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n° 300, 300, Société Française d'Économie rurale, septembre 2007, p. 115-19.
- Baysse-Lainé, Adrien. « Terres nourricières?: la gestion de l'accès au foncier agricole en France face aux demandes de relocalisation alimentaire: enquêtes dans l'Amiénois, le Lyonnais et le sud-est de l'Aveyron. » Thèse réalisée à l'Université de Lyon, Lyon, p. 508.
- Bessière, Céline, et Sibylle Gollac. « Des exploitations agricoles au travers de l'épreuve du divorce. Rapports sociaux de classe et de sexe dans l'agriculture », *Sociétés contemporaines*, vol. 96, no. 4, 2014, pp. 77-108.
- Bermond, Michaël, et al. « Quelle géographie des transitions agricoles en France? Une approche exploratoire à partir de l'agriculture biologique et des circuits courts dans le recensement agricole 2010 ». *Cahiers Agricultures*, vol. 28, EDP Sciences, 2019, p. 16.
- Bonhommeau, Paul. « Activité agricole, multifonctionnalité, diversification, pluriactivité, ...de quoi parle-t-on ? », *Pour*, vol. 221, no. 1, 2014, pp. 29-35.
- Bonnel, Lucile. « Les fermes multi-activités et collectives : phénomène atypique » Mémoire de stage de fin d'étude, INRA, 2020
- Bui, Sibylle. *Pour une approche territoriale des transitions écologiques. Analyse de la transition vers l'agroécologie dans la Biovallée (1970-2015)*. Thèse soutenue à Paris AgroParisTech, Paris, 2015, p. 504.
- Campéon, Arnaud, et Agnès Batt-Moillo. « Évolution de l'environnement de travail et usure mentale en milieu agricole ». *Sante Publique*, vol. Vol. 20, n° hs, août 2008, p. 109-19.
- Cardona, Aurélie. « Chapitre 12. Acteurs non-agricoles et changements de pratiques agricoles ». *Dynamiques des agricultures biologiques*, Éditions Quæ, 2014, p. 225-35.
- Cardona, Aurélie, et Claire Lamine. « Chapitre 5 - Liens forts et liens faibles en agriculture ». *Sociologie des grandes cultures*, Éditions Quæ, 2014, p. 97-114. .
- Chautagnat Jean Luc, « Diagnostic de la Diversité des modes d'exercices de l'agriculture en coopérative ».réseau RENETA.
- Cochet, Hubert. « Séparation capital/travail, flexibilité et rémunération des facteurs de production. La fin de l'exploitation agricole familiale? » *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n° 357-358, 357-358, Société Française d'Économie rurale, février 2017, p. 7-22.
- Cordellier, Serge. « Une histoire de la coopération agricole de production en France ». *Revue internationale de l'économie sociale : recma*, n° 331, Association Recma, 2014, p. 45-58.
- Corralès, Mariana, et al. « Chapitre 8. Action collective et développement de l'agriculture biologique dans le Gers ». *Les collectifs en agriculture bio*, Educagri éditions, 2017, p. 133-46.
- D'allens, Gaspard, Leclair Lucie « *Les néo-paysans* » fév. 2016, Editions Seuil.
- Denave, Sophie. « 3. S'engager dans une nouvelle voie professionnelle : entre envies et réalité ». *Le Lien social*, 2015, p. 117-58.

- Dufumier, Marc. « L'agriculture française de demain ». *Pour*, vol. N° 232, n° 4, GREP, 2016, p. 261-67.
- Duplomb Laurent. « Agriculture et alimentation. LA France, un champion agricole : pour combien de temps encore ? » Note de synthèse numéro 159. mai 2019.
- Gumuchian, Hervé, et Claude Marois. « Initiation à la recherche en géographie: Aménagement, développement territorial, environnement ». *Initiation à la recherche en géographie: Aménagement, développement territorial, environnement*, Presses de l'Université de Montréal, 2018.
- Harvey, David. « Villes rebelles. Du droit à la ville, à la révolution urbaine » 2015, 296 p.
- Hervieu, Bertrand, et François Purseigle. « Pour une sociologie des mondes agricoles dans la globalisation ». *Études rurales*, n° 183, 183, EHESS, septembre 2009, p. 177-200.
- Hervieu, Bertrand, et François Purseigle. *Sociologie des mondes agricoles*. Armand Colin, 2013
- Hirschler J., Stark F., Gourlaouen Y., Perrot C., Dubosc N., Ramonteu S. « Evolution des systèmes de polyculture-élevage: une rétrospective statistique 2007-2014 ». *Innovations Agronomiques*, 2019.
- Labrousse, Fanny, et Julien Iladoy. « Anciennes et nouvelles générations de paysans à l'épreuve du dialogue ». *Pour*, vol. N° 212, n° 5, 2011, p. 7-12.
- Lamine, Claire. « «Changer de système»: une analyse des transitions vers l'agriculture biologique à l'échelle des systèmes agri-alimentaires territoriaux ». *Terrains travaux*, vol. n° 20, n° 1, ENS Paris-Saclay, mai 2012, p. 139-56.
- Lataste, Dominique, et al. « Projet d'installation collective «agri-rurale» et norme de groupe ». *Sociologies pratiques*, vol. N° 33, n° 3, Presses de Sciences Po, octobre 2016, p. 83-96.
- Laurent, Catherine, et al. « Multifonctionnalité de l'agriculture et modèles de l'exploitation agricole ». *Économie rurale*, vol. 273, n° 1, Persée - Portail des revues scientifiques en SHS, 2003, p. 134-52.
- Laveaux Catherine. « Sociétés : un poids économique et humain toujours plus fort dans le paysage agricole ». Recensement agricole 2010, Agreste Limousin, juin 2012, numéro 73.
- Legagneux, Bruno, et Valérie Olivier-Salvagnac. « Chapitre 10. Les exploitations agricoles françaises aux allures de firmes ». *Le nouveau capitalisme agricole*, Presses de Sciences Po, 2017, p. 275-302.
- Lefebvre, François, Quelen, Leseigneur, André. « Le devenir des agriculteurs aidés, installés hors du cadre familial. » *Structures Agricoles*, 2004, pp.45-48.
- Léger, Danièle, et Bertrand Hervieu. *Le retour à la nature. « Au fond de la forêt... l'État »*. Le Seuil, 1979
- Lejaille, Magalie. « De la famille au collectif : une évolution des structures agricoles ». Mémoire de fin d'étude, EHESS Paris, Septembre 2017.
- Lémery, Bruno. « Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture ». *Sociologie du travail*, vol. 45, n° Vol. 45-n° 1, 1, Association pour le développement de la sociologie du travail, mars 2003, p. 9-25.
- Lévy, Jacques. « Chapitre 3 - Un nouvel espace français ». *La France, une géographie urbaine*, Armand Colin, 2010, p. 55-74.
- Marie, Maxime, Bermond Michael, Madeline Phillippe Coinaud Cyril. « Une typologie des combinaisons d'utilisation agricole du sol en France en 2010: propositions méthodologiques. » *Revue trimestrielle sur l'image géographique et les formes de territoire*, janv. 2014, numéro 114.
- Mohamed Hilal, Aleksandra Barczak, François-Pierre Tourneux, Yves Schaeffer, Marie Houdart, Dominik Cremer-Schulte. *Typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques (littoral, montagne et DOM)*. DATAR, 2012.
- Nicolas, Frederic. « Capitaux d'autochtonie et professionnalisation agricole Le cas de l'agriculture biologique ». *Les territoires de l'autochtonie*. Presse universitaire de Rennes, 2016.
- Nicourt, Christian. *Etre agriculteur aujourd'hui*, Éditions Quæ, 2013, p.

- . « L'agriculture de groupe, de l'utopie à la formalisation ». *Nature et société*, Éditions Quæ, 2013, p. 83-110.
- Olivier-Salvagnac, Valérie, et Bruno Legagneux. « L'agriculture de firme: un fait émergent dans le contexte agricole français? » *Études rurales*, n° 190, 190, EHESS, janvier 2012, p. 77-97.
- Paranthoën, Jean-Baptiste. « Processus de distinction d'une petite-bourgeoisie rurale ». *Agone*, vol. n° 51, n° 2, 2013, p. 117-30.
- Pascal, Gaétan, « Les fermes collaboratives, un modèle agricole d'avenir? » Mémoire de fin d'étude, ISARA, 2020
- Pistre, Pierre. « Potentiels démographiques pour des alternatives dans les campagnes françaises », *Mouvements*, vol. 84, no. 4, 2015, pp. 48-55.
- Praly, Cécile, et al. « Les circuits de proximité, cadre d'analyse de la relocalisation des circuits alimentaires ». *Geographie, économie, société*, vol. Vol. 16, n° 4, décembre 2014, p. 455-78.
- Preux, Thibaut. « *De l'agrandissement des exploitations agricoles à la transformation des paysages de bocage: analyse comparative des recompositions foncières et paysagères en Normandie.* » Thèse soutenue à Caen Normandie Université, Caen, 5 décembre 2019. 607p.
- Prével, Maxime. « Le productivisme agricole. Socioanthropologie de l'industrialisation des campagnes françaises ». *Études rurales*, n° 181, 181, EHESS, novembre 2008, p. 115-32.
- Purseigle, François, et al. « De la ferme à la firme ». *Le nouveau capitalisme agricole*, Presses de Sciences Po, 2017, p. 13-28. www.cairn.info,
- Rallet, Alain, et André Torre. « Proximité et localisation ». *Économie rurale*, vol. 280, n° 1, Persée - Portail des revues scientifiques en SHS, 2004, p. 25-41.
- Richard, Frédéric, Chevallier Marius, Dellier Julien, Lagarde Vincent « Circuits courts agroalimentaires de proximité en Limousin: performance économique et processus de gentrification rurale ». *Norois. Environnement, aménagement, société*, n° 230, 230, Presses universitaires de Rennes, juin 2014, p. 21-39.
- Rieutort, Laurent. « Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture ». *L'Information géographique*, vol. Vol. 73, n° 1, Armand Colin, 2009, p. 30-48.
- . « Quelles géographies de la France rurale? » *Histoire Sociétés Rurales*, vol. Vol. 50, n° 2, Association d'histoire des sociétés rurales, décembre 2018, p. 7-30.
- Sauvayre, Romy. « *Les méthodes de l'entretien en sciences sociales.* » Dunod, 2013.
- Sédillot Béatrice. « Le statut juridique des exploitations agricoles: évolutions 1970-2010. ». Agreste, juin 2014, p. 27.
- Schutz, Nelly, et Hervé Savy. « La diversification des statuts juridiques des exploitations comme outil de politique agricole ». *Pour*, vol. N° 204, n° 1, GREP, 2010, p. 75-84.
- Séronie, Jean-Marie. « *PAC et mondialisation: Une politique européenne encore commune?* » Editions Quæ, 2018.
- Tavernier, Perrine. « Aux champs des Volonteurs, une SCOP agricole drômoise créatrice de services en milieu rural ». *Pour*, vol. N° 221, n° 1, GREP, juin 2014, p. 53-57.
- Thomas Franck, « Coopération agricole de production », *colloque sur la coopération agricole de production*, organisé par la Fédération Nationale des cuma, 4 décembre 2012 à Montrouge
- Timmerman Victoria . « Le GAEC et la SCOP: en quoi ces modèles tendent à l'évolution de l'agriculture sociétaire de groupe française? » Rapport d'alternance. Université de Paris 1 Sorbonne, 2019, 65p.
- Vandenbroucke, Perrine, et Jean Pluvinage. « De l'initiative individuelle à l'évolution des modèles de développement ». *Pour*, vol. N° 212, n° 5, 2011, p. 109-14.
- Vanwelde, Mathieu, Dumont, Antoinette. « Les fermes partagées » Etude 2021, Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloise, 67 p.

Véronique Lucas, Pierre Gasselin, Franck Thomas, Pierre-François Vaquié. « Coopération agricole de production: quand l'activité agricole se distribue entre exploitation et action collective de proximité. » *L'agriculture en famille : travailler, réinventer, transmettre*. Décembre 2014, pp.201-222

Index des figures

Figure 1: Circuits de commercialisation employés par chacune des fermes étudiées (Données personnelles Pascal, 2020).....	21
Figure 2: Activités créatrices de dynamiques territoriales dans les fermes étudiées (Données personnelles Pascal, 2020).....	22
Figure 3: Synthèse méthodologique.....	30
Figure 4: Un modèle de poly-culture-élevage: trois entreprises, trois productions. Au fond, une parcelle de céréales pour le paysan-boulangier, au second plan, un élevage de porcs et au premier plan une vache laitière. (Letan, avril 2021).....	31
Figure 5: La diversité des formes d'organisation des fermes collectives : le nombre d'équivalent UTA par rapport à la surface de la ferme.....	32
Figure 6: La diversité des formes d'organisations des fermes collectives: le rapport entre nombres de productions et surfaces agricoles.....	33
Figure 7: Les activités agricoles les plus présentes dans les fermes collectives.....	33
Figure 8: Les types de productions des fermes collectives.....	34
Figure 9: Degrés de collectivisation des moyens de productions des fermes collectives.....	39
Figure 10: Part des fermes collectives s'insérant dans un collectif plus large (d'habitat, culturel...).....	40
Figure 11: Les formes d'accès au foncier et aux bâtiments des fermes collectives.....	44
Figure 12: Part des circuits de commercialisations dans le chiffre d'affaire des fermes collectives.....	46
Figure 13: Distance de la ferme des points de vente (calculé par rapport au chiffre d'affaire).....	47
Figure 14: Activités porteuse de dynamisme locales dans les fermes collectives.....	50
Figure 15: Localisation des fermes collectives en France métropolitaine en 2020.....	53
Figure 16: Contextes d'installation des fermes collectives.....	58
Figure 17: La répartition des fermes collectives corrélée à des engagements territoriaux spécifiques au monde agricole.....	63
Figure 18: Les contextes territoriaux qui influencent directement les fermes collectives.....	64
Figure 19: Éléments de contextes territoriaux des fermes collectives: la proximité avec des métropoles, des villes moyennes et des zones touristiques.....	65
Figure 20: Typologie des communes des fermes collectives suivant le zonage en Aire d'attraction des villes.....	66
Figure 21: Médianes de revenus des EPCI des fermes collectives: proximité socio-spatiale entre fermes de type 1 et populations aisées.....	68
Figure 22: Exemple d'une ferme collective à proximité de Paris.....	69
Figure 23: Exemple de regroupement d'entreprises agricoles au sein d'une ferme.....	70
Figure 24: Un couple accueille deux néo-paysans.....	72
Figure 25: Un collectif formé grâce au processus de transmission du cédant.....	73

Figure 26: Une ferme d'élevage innovante.....	74
Figure 27: La restructuration d'une ferme d'élevage bovin laitier.....	78
Figure 28: Des paysan.ne.s très impliqué.e.s sur le territoire.....	79
Figure 29: Le collectif comme solution pour ré-investir un lieu abandonné.....	80
Figure 30: La complémentarité des productions grâce aux poly-cultures-élevages.....	81
Figure 31: Inadéquation entre les demandes des porteurs de projets agricoles et les offres d'exploitations transmettre en Normandie.....	86
Figure 32: Evolution de la SAU moyenne des moyennes et grandes exploitations en ex-Basse Normandie.....	87
Figure 33: La répartition des cas d'études en ex Basse-Normandie corrélée à des facteurs territoriaux	90
Figure 34: La seule ferme collective ex bas-normande enquêtée.....	92
Figure 35: Les difficultés des fermes collectives identifiées dans cette étude.....	110

Annexe 1 :

Barème de notation pour évaluer les conditions de travail des paysan.ne.s.

	0 point	1 point	2 points	3 points	4 points	5 points
Week-ends	moins de un sur deux	un sur deux	un sur trois	un sur quatre	un sur cinq ou un sur six	plus de un sur six
Temps de travail par semaine	plus de 60 heures	60 heures ou moins	55 heures ou moins	50 heures ou moins	45 heures ou moins	40 heures ou moins
Semaines de vacances par an	nue semaine de vacances	deux semaines de vacances	trois semaines de vacances	quatre semaines de vacances	cinq semaines de vacances	six semaines de vacances
Revenus mensuels		inférieures à 500 euros	compris entre 500 et 1000 euros	compris entre 1000 et 1500 euros	compris entre 1500 et 2000 euros	supérieurs à 2000 euros

Week-ends sans travail : 0: -1/2wk libre ; 1 : 1/2wk; 2: 1/3wk ; 3 : 1/4 wk ; 4;1/5 ou 1/6 ; 5 : +1/6

Vacances : 0 : 1 semaine de vacs ; 1= 2semaines ;2= 3 semaines ;3= 4semaines ;4=5 semaines ; 5 =6 semaines

Temps de travail par semaine : 0:plus de 60h ; 1= 60h ou moins ;2= 55h ou moins ;3= 50h ou moins ;4= 45h ou moins ;5= 40h ou moins

Revenus mensuels : 1 : <500 ; 2 : 500;1000 3 : 1000;1500 4 : 1500;2000 5 : + 2000euros



Partie A: Historique et présentation de la ferme

A1. Année d'installation sur la ferme

A2. L'arrivée des membres a-t-elle été échelonnée dans le temps? Si oui, pouvez-vous préciser les date d'arrivées pour chaucun des membres?

A3. Depuis quand y a-t-il une dynamique collective sur la ferme similaire à celle qu'il y a aujourd'hui?

A4. Combien la ferme compte d'associés agricoles, ou de responsables agricoles si ce n'est pas une société (hors salariés)?

A5. Quel a été le temps entre la formation du collectif et l'installation? (recherches du foncier, organisation du collectif...)

A6. Pourquoi avoir choisi de s'installer dans cette région?

- Originaires de la région
- Ferme familiale
- Arrivé(e)s dans la région pour une autre raison (profession antérieure...)
- Désir d'y vivre
- Opportunité foncière (critères géographiques larges)
- Autre

Autre



A7. Les membres se connaissaient-ils avant le montage du projet?

Oui

Non

Oui pour une majorité, non pour l'autre partie du collectif

Non pour une majorité, oui pour l'autre partie du collectif

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

A8. Est ce que le collectif agricole est assimilé à un autre collectif? Un collectif d'habitat par exemple; est ce que les membres habitent sur le lieu?

Partie B: Contexte d'installation

B1. Comment avez-vous été informés de la disponibilité du foncier? (mise en vente, recherche d'associés...)

Repertoire départ/installation (RDI)

ADDEAR (Confédération paysanne)

Terre de Liens

Reprise familiale

SAFER

Bouche à oreille (réseau d'agriculteurs du coin)

Autre

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

Autre

B2. L'accès au foncier et aux bâtiments s'est effectué...

en concurrence avec d'autres agriculteurs

en reprise familiale

grâce au choix des cédants

grâce à une réserve foncière d'un collectivité

grâce à une réserve foncière d'une association

car il ne se prêtait pas à d'autres formes d'installation

Sans concurrence

Autre

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

Autre



**B3. Sur quel réseau vous êtes vous appuyés pour construire votre projet?
Avec quel réseau vos membres étaient en relation? (avant le projet et
jusqu'au début du projet)**

- Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADDEAR - confédération paysanne)
- Chambre d'agriculture
- GAB - Adabio - Agrobio (réseau FRAB)
- Terre de Liens
- pôle In'pact local
- réseau REPAS
- Fermes d'Avenir
- Coopérative d'installation en agriculture paysanne (CIAP)
- L'association tarnaise pour l'agriculture de groupe (ATAG)
- le réseau CIVAM
- Une fédération départemental des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA)
- Les jeunes agriculteurs (JA)
- Contacts d'autres fermes collectives de la région
- Autre

Autre

**B4. Quel réseau accompagne votre ferme aujourd'hui sur l'aspect
collectif?**

- l'ATAG
- La chambre d'agriculture
- Une association ou entreprise locale (accompagnement sur les relations humaines)
- Un particulier local (accompagnement sur les relations humaines)
- l'AFOCG
- CERFrance
- ADDEAR
- Aucun accompagnement
- Autre

Autre

**B5. La ferme est-elle en lien avec d'autres acteurs agricoles? (CUMA,
abbatoir partagé, association de producteurs, GIE, réseau semences
paysannes...)**



B6. Quelles sont vos relations avec les collectivités locales (communes, communauté de communes, département, région, Parc naturel régional...)? Sont-elles indifférentes? Vous soutiennent-elles? Si oui comment? Au contraire sont-elles ou ont-elles été un frein pour votre projet?

B7. Selon vous, existe-il une dynamique propice au développement des fermes collectives sur votre territoire? Si oui décrivez la.

Partie C: La ferme et ses composantes

C1. Quelle est la superficie totale de votre ferme? (en hectare)

C2. Quelles sont vos productions agricoles, le nombre de responsables et les surfaces dédiées pour celles-ci?

C3. Combien la ferme compte-elle de salariés agricoles?



C4. Avez-vous des activités de diversification sur votre ferme? (activités en lien avec l'agriculture et qui ont comme support l'exploitation; activités pédagogiques, restauration, accueil, bar) Si oui précisez lesquelles? N'hésitez pas à détailler

C5. Certaines de vos productions sont-elles certifiées ou labélisées? Si oui, précisez lesquelles? Si non, comment pourriez-vous qualifier vos productions?

C6. Quels sont les circuits de commercialisation de chaque production? Détaillez la part du chiffre d'affaire de chaque production en % (vente à la ferme, grandes et moyennes surfaces, magasins de producteurs, grossistes, AMAP, magasins spécialisés, restauration collective...)

C7. Pouvez-vous estimer la part de chaque production vendue...production 1:

type de production	<input type="text"/>
dans un rayon de 20km	<input type="text"/>
entre 20 et 60km	<input type="text"/>
entre 60 et 150km	<input type="text"/>
à plus de 150km	<input type="text"/>



C8. Pouvez-vous estimer la part de chaque production vendue...production 2:

type de production	<input type="text"/>
dans un rayon de 20km	<input type="text"/>
entre 20 et 60km	<input type="text"/>
entre 60 et 150km	<input type="text"/>
à plus de 150km	<input type="text"/>

C9. Pouvez-vous estimer la part de chaque production vendue...production 3:

type de production	<input type="text"/>
dans un rayon de 20km	<input type="text"/>
entre 20 et 60km	<input type="text"/>
entre 60 et 150km	<input type="text"/>
à plus de 150km	<input type="text"/>

C10. Pouvez-vous estimer la part de chaque production vendue...production 4:

type de production	<input type="text"/>
dans un rayon de 20km	<input type="text"/>
entre 20 et 60km	<input type="text"/>
entre 60 et 150km	<input type="text"/>
à plus de 150km	<input type="text"/>

C11. Pouvez-vous estimer la part de chaque production vendue...production 5:

type de production	<input type="text"/>
dans un rayon de 20km	<input type="text"/>
entre 20 et 60km	<input type="text"/>
entre 60 et 150km	<input type="text"/>
à plus de 150km	<input type="text"/>

C12. Pouvez-vous estimer la part de chaque production vendue...production 6:

type de production	<input type="text"/>
--------------------	----------------------



dans un rayon de 20km

entre 20 et 60km

entre 60 et 150km

à plus de 150km

C13. La ferme est-elle support d'activités non directement liées à l'activité agricole? (artisanales, culturelles...) Précisez si elles sont professionnelles ou non. Si elles le sont, précisez combien de personnes y travaillent.

Partie D: Les facteurs de production

D1. Sous quelle forme juridique disposez-vous de l'accès au foncier? S'il y en a plusieurs, précisez la répartition de celles ci (en ha)

bail à ferme auprès d'une foncière d'intérêt publique

Commentaire

bail à ferme auprès d'associé(e)s

Commentaire

bail à ferme auprès de tiers

Commentaire

Propriété d'une société civile

Commentaire

Propriété du collectif

Commentaire



D8. Comment se manifeste le collectif de travail? Décrivez rapidement en commentaire...Entraide quotidienne? Hebdomadaire? Mensuelle?

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

D9. Comment se manifeste le collectif de travail? Décrivez rapidement en commentaire...Réunions hebdomadaires? mensuelles? annuelles?

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

D10. Comment se manifeste le collectif de travail? Décrivez rapidement en commentaire...Mutualisation de la commercialisation?

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

D11. Comment se manifeste le collectif de travail? Décrivez rapidement en commentaire...Mutualisation de la partie administrative? (comptabilité...)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

D12. Comment se manifeste le collectif de travail? Décrivez rapidement en commentaire...Temps de travail équivalent pour les membres?

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

D13. Les revenus des membres exerçant une activité agricole (ou liée à l'activité agricole) sont-ils égaux? ou propres à chaque personne?

--

D14. Les membres exerçant une activité agricole (ou liée à l'activité agricole) ont-ils des weekends sans travail? Si oui à quelle fréquence?

--

D15. Les membres exerçant une activité agricole (ou liée à l'activité agricole) ont-ils des vacances? Si oui, à quelle fréquence?

--



D16. Combien d'heures les membres exerçant une activité agricole (ou liée à l'activité agricole) travaillent-ils par semaine en moyenne dans l'année?

D17. Dans quelle fourchette se situent les revenus des membres exerçant une activité agricole (ou liée à l'activité agricole) de votre collectif? Précisez le nombre de personnes concernées pour chaque fourchette.



Commentaire

entre 500 et 1000 euros par mois



Commentaire

entre 1000 et 1500 euros par mois



Commentaire

entre 1500 et 2000 euros par mois



Commentaire

> 2000 euros par mois



Commentaire

**D18. Avez-vous accéder à des aides financières? (DJA, aide de la région...)
Si oui détaillez les.**



E10. Quelles ont été les professions antérieures des membres du collectif?

E11. Des membres de votre collectif sont-ils engagé(e)s dans la vie locale (vie municipale, syndicale, associative...)

Partie F: Conclusion

F1. Quelles sont les difficultés rencontrées par votre collectif?

F2. Quelles sont les grandes réussites de votre collectif?

F3. Avez-vous des commentaires supplémentaires?



F4. Si vous souhaitez recevoir mon mémoire, laissez moi votre mail

Merci beaucoup pour le temps que vous avez accordé pour répondre à ce questionnaire.

Mon mémoire devrait être terminé en juillet.

Si vous avez des questions ou des commentaires supplémentaires, n'hésitez à me contacter par mail ou par téléphone

Bon courage pour la suite de votre projet. Je vous souhaite de la réussite!

Pierre Letan.